



Mai 2019

## Groupe Prévoir

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

Exercice clos au 31 décembre 2018

|   |    |
|---|----|
| <b>I - Introduction</b> .....   | 3  |
| <b>II - Synthèse</b> .....  | 4  |
| A. Activités et résultats.....  | 7  |
| A.1. Activité .....   | 7  |
| A.2. Résultat de souscription.....  | 12 |
| A.3. Résultat des investissements .....   | 14 |
| A.4. Résultat des autres activités .....  | 15 |
| A.5. Autres informations .....  | 16 |
| B. Système de gouvernance .....   | 17 |
| B.1. Informations générales sur le système de gouvernance .....   | 17 |
| B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité .....  | 22 |
| B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .....            | 24 |
| B.4. Contrôle interne.....  | 30 |
| B.5. Fonction d'audit interne.....  | 34 |
| B.6. Fonction actuarielle.....  | 35 |
| B.7. Sous-traitance .....   | 36 |
| C. Profil de risque .....   | 37 |
| C.1. Risque de souscription .....   | 37 |
| C.2. Risque de Marché.....  | 42 |
| C.3. Risque de Contrepartie .....   | 46 |
| C.4. Risque de liquidité.....   | 47 |
| C.5. Risque opérationnel .....  | 48 |
| C.6. Autres risques.....  | 49 |
| C.7. Autres informations .....  | 49 |
| D. Valorisation aux fins de solvabilité.....  | 50 |
| D.1. Actifs.....  | 51 |
| D.2. Provisions techniques .....  | 54 |
| D.3. Autres passifs .....   | 57 |
| D.4. Méthodes de valorisation alternatives .....  | 59 |
| E. Gestion du capital .....   | 60 |
| E.1. Fonds propres .....  | 60 |
| E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis .....   | 62 |
| E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis<br>66 | 66 |
| E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....  | 66 |
| E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis .....                   | 66 |
| E.6. Autres informations .....  | 66 |
| Annexe 1 – Détail des concentrations sur le risque de souscription .....  | 67 |
| Annexes 2 : états quantitatifs (montants en k€).....  | 69 |

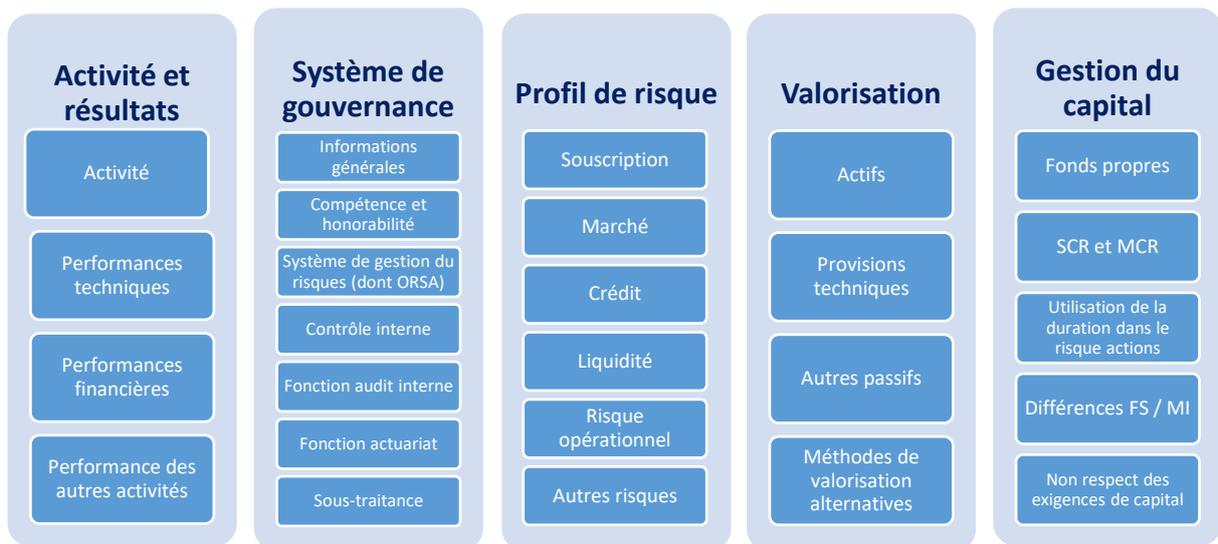
# I - Introduction

L'article 51 de la directive Solvabilité 2 et l'article 300 des Actes Délégués imposent à toute compagnie d'assurance de veiller à communiquer régulièrement des informations sur leur solvabilité et leur situation financière. Les articles 293 à 297 des Actes Délégués imposent plus précisément aux compagnies d'assurance d'établir un rapport de leur solvabilité et leur situation financière, sur les points suivants :

- l'activité et la performance ;
- le système de gouvernance ;
- le profil de risque ;
- la valorisation à des fins de solvabilité ;
- la gestion du capital.

Le présent Rapport narratif sur la Solvabilité et la Situation Financière permet au Groupe Prévoir de communiquer les informations relatives au cadre de son activité et de ses performances, à son système de gouvernance, à son profil de risque, à sa valorisation et à sa gestion du capital. La structure de ce rapport est établie selon la structure prévue à l'annexe 20 des Actes Délégués.

Il reprend donc le plan type prévu dans le règlement européen sur les actes délégués :



## II - Synthèse

### Activité et résultats

La SA Société Centrale Prévoir est un Groupe d'assurance privé qui propose des solutions de prévoyance, de complémentaire santé, d'assurance dépendance, d'épargne et de retraite à une clientèle de particuliers, de professionnels indépendants et de petites entreprises. Le Groupe compte parmi ses filiales qui ont une activité d'assurance : Prévoir-Vie, Prévoir-Risques Divers, Mirae Asset Prévoir Life Insurance (MAP LIFE) au Vietnam et PKMI au Cambodge. A la suite de l'entrée d'un nouvel actionnaire dans la société MAP LIFE, le pourcentage de contrôle de Prévoir-Vie dans cette structure a été ramené de 91,5% à 45,8%.

Le portefeuille de contrats du Groupe comporte trois familles principales de produits :

- une famille de produits de prévoyance Décès
- une famille de produits de prévoyance dommages corporels
- une famille de contrats d'épargne

Les contrats d'épargne représentent 83,4 % des provisions d'assurance du Groupe.

Le portefeuille du Groupe comprend également des contrats commercialisés par les succursales de Prévoir-Vie au Portugal et en Pologne : contrats de prévoyance et d'épargne.

Le Chiffre d'Affaires total de l'activité Assurance atteint 530,4 M€, en diminution de 5,20% par rapport à l'an dernier, par suite du recul de l'encaissement sur les produits d'épargne à versements libres (conformément à l'orientation stratégique). Ce recul masque la hausse du chiffre d'affaires prévoyance, segment pour lequel les objectifs de productivité ont été atteints.

En 2018, l'encours des placements en valeur nette comptable a augmenté de 0,8%. La part obligataire diminue légèrement au profit des actions et de l'immobilier. Le poids des disponibilités est quant à lui demeuré stable. Les produits financiers progressent de 3,15% sous l'effet de la hausse du rendement courant du portefeuille, portée par des gains de change sur les placements en dollars et en francs suisses. Cela a permis au Groupe de limiter le montant des plus-values réalisées durant l'exercice.

Enfin, les frais nets de l'activité Assurance sont en baisse de 8% par rapport à 2017. Cette baisse s'explique en partie par le recul des frais du réseau commercial (baisse des effectifs et recalage du système de rémunération) et par le ralentissement des investissements sur les projets liés à la transformation du groupe, baisse conforme au plan stratégique.

Après une année 2018 qui a montré la capacité de transformation des sociétés du groupe dans le cadre du Plan stratégique, cinq orientations ont été définies pour 2019 : accroître la productivité commerciale, accélérer la multidistribution, repenser la stratégie de l'offre, aller plus loin dans le service au client et développer l'engagement des salariés. Pour rappel, le Plan Stratégique s'inscrit dans la continuité d'une indépendance du Groupe permettant de garantir sa rentabilité et sa pérennité pour les actionnaires, les salariés et les assurés.

### Système de gouvernance

L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (ou « AMSB » au sens de l'article 40 de la Directive Solvabilité 2) du Groupe est composé du Conseil d'Administration présidé par Mme Lacoste, Président Directeur Général.

Il n'y a pas eu d'évolution notable dans le système de gouvernance du Groupe au cours de l'exercice 2018.

Conformément à l'alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2, le système de gestion des risques, basé sur une approche globale couvrant l'ensemble des risques auxquels est exposé le Groupe, vise à pouvoir contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels l'organisme est ou pourrait être exposé. Cette approche en matière de gestion des risques et de gouvernance est formalisée grâce à un ensemble de politiques écrites dont les principes sont décrits dans la section B.3. Les principales évolutions survenues en 2018 concernent la mise à jour de la politique de sous-traitance, et le déploiement du plan de contrôle permanent. Les sections B.7. et B.4. ont été mises à jour en conséquence.

### Profil de risque

A travers le calcul du capital de solvabilité requis (SCR), le Groupe évalue ses risques de souscription, de marché, de contrepartie et son risque opérationnel. En complément, le Groupe procède à l'identification et l'évaluation

d'autres risques, en particulier le risque de liquidité, et a implémenté un dispositif de suivi et maîtrise des risques opérationnels.

En plus de ces évaluations, le Groupe procède à des analyses de scénarios et des mesures de sensibilités en cas de survenance de situations défavorables.

Le risque de marché demeure prépondérant : il représente, en capital de solvabilité requis (SCR), 83% de la somme de l'ensemble des risques, comme en 2017. Ce risque est principalement lié à la volatilité des marchés financiers sur le portefeuille d'investissement. Au cours de l'exercice, la valeur de marché des placements a reculé de 3,68%. La valeur de réalisation du portefeuille obligataire baisse de 6,06% (-169 M€) principalement en raison d'un écartement des spreads de crédit en fin d'exercice. De même, les conditions de marché à fin 2018 entraînent le recul de la valeur de marché des portefeuilles d'actions et d'OPCVM (-71 M€ soit -4,46%). En revanche, la valeur du portefeuille immobilier progresse de 5,12% (+49 M€) sous l'effet conjugué de nouvelles acquisitions et d'une évolution favorable du marché. Enfin, le montant de la poche monétaire, fonds en attente d'investissement, a reculé (-6,3%).

Le poids du risque de souscription, le second dans la hiérarchie, représente 11% du SCR.

### **Valorisation aux fins de solvabilité**

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité 2 du Groupe, ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Ainsi, la construction du bilan prudentiel Solvabilité 2 diffère des principes suivis pour l'établissement du bilan en normes comptables françaises. Les principaux écarts de valorisation concernent, d'une part, les actifs de placement, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, alors qu'ils sont comptabilisés à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. Les provisions techniques des entités Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers, d'autre part, figurent au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant une estimation au plus juste des flux futurs, quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente et rétrospective des engagements envers les assurés.

Les écarts de valorisation entre l'approche Solvabilité 2 et les normes comptables sont présentés dans la section D. Le bilan prudentiel présente un excédent d'actif sur le passif en léger recul : 1 259,8 M€ à fin 2018 contre 1 266,1 M€ en 2017. Les capitaux propres des comptes sociaux progressent de 34,2 M€ mais les écarts de réévaluation des actifs et passifs entraînent finalement une diminution des fonds propres prudentiels. En effet, la baisse des plus-values latentes sur les actions et les obligations diminue le montant de réévaluation des actifs mais, pour Prévoir-Vie, cette baisse de plus-values latentes se répercute sur le Best Estimate à travers le mécanisme de participation aux bénéfices des assurés et ainsi l'écart de réévaluation des provisions techniques entre les comptes sociaux et le bilan prudentiel est également moins important.

### **Gestion du capital**

Le dispositif de gestion des fonds propres vise à ce que le Groupe dispose en permanence d'un niveau minimum de fonds propres lui permettant de respecter les obligations réglementaires et le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie.

Les fonds propres du Groupe sont exclusivement constitués d'éléments de fonds propres de base de première qualité (Tier 1), non restreints. Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR correspondent à l'excédent d'actif sur le passif issu de l'établissement du bilan prudentiel (cf. ci-dessus) dont sont déduits le dividende prévisionnel de l'exercice et les montants non disponibles au titre des intérêts minoritaires et des filiales situées hors espace européen (cf. E.1.2.). Ces fonds propres s'élèvent à 1 191,5 M€ à fin 2018 (-0,7%).

Le capital de solvabilité requis s'établit à 403,3 M€ contre 395,3 M€ à fin 2017, soit une hausse de 2% sur la période. Le SCR brut (i.e. avant effet d'absorption par les provisions techniques et les impôts différés) diminue car les valeurs de marché des poches actions et obligataires ont reculé sur l'exercice, et ainsi les chocs de marché réalisés pour le calcul de SCR s'appliquent à des valeurs de placements globalement plus faibles. En revanche, on observe parallèlement une réduction de la capacité des provisions techniques à absorber les chocs (pour Prévoir-Vie) car le montant de plus-values latentes qui sont incorporées dans le calcul des provisions techniques à travers le versement de la participation aux bénéfices des assurés a diminué.

En 2018, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles du Groupe s'élève à 295% contre 304% en 2017. L'excédent de fonds propres S2 (i.e. le montant de fonds propres disponibles une fois le SCR déduit) recule de 2%, passant de 805 M€ en 2017 à 788 M€ à fin 2018.

## A. Activités et résultats

### A.1. Activité

#### A.1.1. Informations Générales

---

La SA Société Centrale Prévoir (Groupe Prévoir) est un Groupe d'assurance privé et indépendant, créé en 1910, spécialiste de l'assurance de personnes. Il propose des solutions de prévoyance, de complémentaire santé, d'assurance dépendance, d'épargne et de retraite à une clientèle de particuliers, de professionnels indépendants et de petites entreprises. Le Groupe Prévoir s'est donné pour mission d'accompagner ses clients, en particulier les familles à revenu modestes, à chaque étape de leur vie.

La SA Société Centrale Prévoir est une société anonyme de droit français du Groupe Prévoir.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, 4 Place de Budapest, 75009 Paris) est l'organisme en charge de son contrôle financier ainsi que de celui du Groupe Prévoir.

Les Commissaires aux comptes titulaires sont PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Christine Billy et EXCO Paris Ace – auditeurs et conseils d'entreprise, représenté par François Shoukry.

#### A.1.2. Organisation du Groupe Prévoir

---

Les sociétés du Groupe Prévoir sont majoritairement détenues par une holding, la « Société Centrale Prévoir », une société anonyme dont le siège social se situe au 22 rue de La Rochefoucauld 75009 Paris.

La Société Centrale Prévoir constitue la structure de tête du Groupe Prévoir. Elle assure notamment, vis-à-vis de ses affiliées, les fonctions suivantes :

- le comité stratégique de la Société Centrale Prévoir définit les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du Projet d'Entreprise. Il transmet ses informations aux Conseils d'administration des sociétés d'assurances affiliées ;
- le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit pour ses filiales d'assurances ;
- le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement des deux compagnies d'assurances filiales.
- le comité des rémunérations, des carrières et des nominations de la Société Centrale Prévoir vaut pour ses filiales d'assurances.

#### A.1.3. Organigramme simplifié au 31 décembre 2018

---

Le schéma ci-dessous décrit l'organisation du Groupe Prévoir au 31/12/2018 et les liens capitalistiques entre les différentes entités.

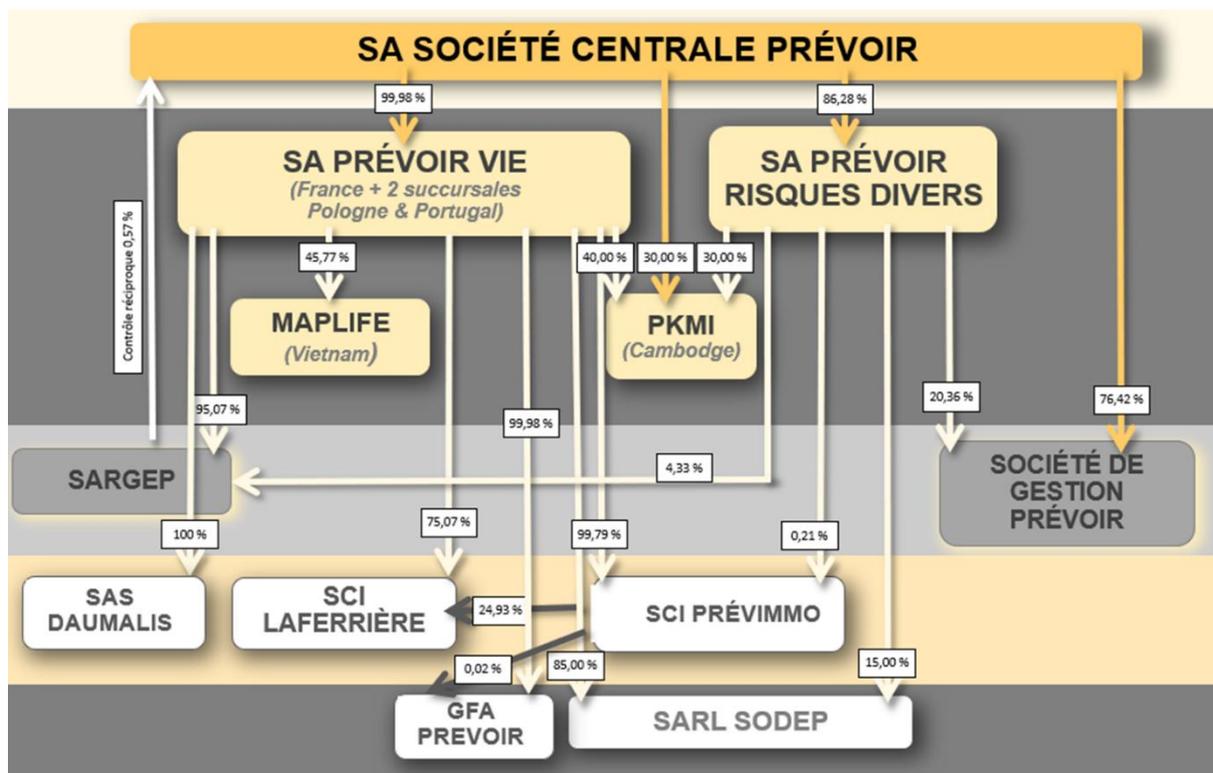


Figure 1 : Structure juridique Prévoir

Les principales évolutions survenues dans la structure du Groupe en 2018 consistent en l'entrée dans le périmètre du Groupement Foncier Agricole (GFA) Prévoir et l'entrée d'un nouvel actionnaire dans la société Mirae Asset Prevoir Life Insurance Company Limited (MAP LIFE), entraînant une baisse du pourcentage de contrôle de 91,5% à 45,8%.

#### A.1.4. Filiales de la SA Société Centrale Prévoir

Au 31 décembre 2018, l'entreprise détient les filiales ci-dessous :

| Filiales                   | Activité         | % de contrôle |
|----------------------------|------------------|---------------|
| SA PRÉVOIR VIE             | Assurance        | 99,99%        |
| SA PRÉVOIR RISQUES DIVERS  | Assurance        | 86,29%        |
| SOCIÉTÉ DE GESTION PRÉVOIR | Gestion d'actifs | 96,79%        |
| SCI LAFERRIÈRE             | Immobilier       | 100,00%       |
| SCI PRÉVIMMO               | Immobilier       | 100,00%       |
| SAS DAUMALIS               | Immobilier       | 100,00%       |
| SARGE P                    | Gestion d'actifs | 99,41%        |
| PREVOIR VIETNAM            | Assurance        | 45,77%        |
| PKMI                       | Assurance        | 100,00%       |
| GFA PRÉVOIR                | Autres           | 100,00%       |

Table 2 : Filiales significatives

Il est précisé que la SODEP, détenue à 100%, a été exclue du périmètre du Groupe compte tenu de son caractère non significatif.

### A.1.5. Activités du Groupe Prévoir

---

En France<sup>1</sup>, à fin 2018, l'entreprise est agréée pour opérer dans les branches suivantes :

- 1 – Accident
- 2 – Maladie
- 20 – Vie, décès et complémentaire
- 21 – Nuptialité, natalité et complémentaire
- 22 – Assurances liées à des fonds d'investissement et complémentaires

Le Groupe Prévoir s'appuie sur un portefeuille réseau salariés et une activité « Partenaires » qui représente 19,7% du chiffre d'affaires total des sociétés d'assurance en 2018 (18,6% en 2017). L'activité Partenaires est centrée autour de quatre partenariats principaux : ADP April (assurance emprunteur), Filiassur (décès accidentel et indemnités journalières en cas d'hospitalisation), Solly Azar (remboursement des frais de soins) et SP Vie (indemnités journalières en cas d'hospitalisation et décès accidentel).

Le portefeuille de contrats du Groupe comporte trois familles principales de produits :

- une famille dénommée « Prévoyance décès », qui regroupe des produits de prévoyance, de type « mixtes », « dotales », « dotales/rentes éducation », « vie entière » ou « temporaires », des contrats de prévoyance souscrits dans le cadre de la loi Madelin prévoyant le versement de rentes viagères en cas de décès, ainsi que des contrats collectifs en cas de décès. Les tarifs de ces contrats reposent sur une table de mortalité et un taux technique variables selon les époques de commercialisation.
- une famille dénommée « Prévoyance dommages corporels » qui regroupe des produits/garanties couvrant :
  - le décès accidentel, l'invalidité ou la dépendance via le paiement de capitaux,
  - l'incapacité, l'invalidité ou la dépendance via le versement de rentes
  - l'hospitalisation et l'incapacité via le versement d'indemnités journalières
  - l'incapacité et l'invalidité via l'exonération des cotisations.

Cette famille comporte aussi des garanties « Frais de soins », et une garantie récupération d'une partie des cotisations versées en cas de non réalisation des risques invalidité et incapacité.

- une famille dénommée « Contrats d'épargne », composée par :
  - des contrats individuels en euros à primes périodiques, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel, soit d'un taux minimum annuel garanti.
  - des contrats en euros à primes périodiques, qui permettent aux travailleurs non salariés non agricoles de se constituer un supplément de retraite sous la forme d'une rente viagère. Ces contrats sont souscrits dans le cadre de la loi Madelin.
  - des contrats ACAVI dont les garanties s'expriment en unités de compte (parts de SCI).
  - des contrats d'épargne retraite multi-supports.
  - des produits individuels en euros à versements libres, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel, soit d'un taux minimum annuel garanti.
  - des rentes viagères et certaines, en cours de service, issues de contrats épargne/retraite,
  - des contrats collectifs d'assurance en cas de vie (retraite à cotisations définies et indemnités de fin de carrière) regroupés sous l'appellation « Prévoir Entreprise »,

La famille « contrats d'épargne » représente 83,4 % des provisions d'assurance du Groupe.

Le portefeuille du Groupe comprend également des contrats commercialisés par les succursales du Portugal et de la Pologne : contrats de prévoyance et d'épargne.

---

<sup>1</sup> Cf. Annexe Quantitative : Tableau S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par pays

| En milliers d'euros                     | Encours 2018     | Encours 2017     | Variation     | Var.%          |
|---|------------------|------------------|---------------|----------------|
| <b>Epargne (*)</b>                      | <b>2 972 374</b> | <b>2 958 183</b> | 14 191        | + 0,48%        |
| Supports en Euro                        | 2 968 844        | 2 956 909        | 11 935        | + 0,40%        |
| Dont contrat à primes<br>uniques        | 1 635 453        | 1 657 491        | -22 038       | - 1,33%        |
| Dont contrats à primes<br>périodiques   | 1 333 391        | 1 299 418        | 33 973        | + 2,61%        |
| Supports en Unités des Comptes          | 3 530            | 1 274            | 2 256         | + 177,08%      |
| <b>Prévoyance décès (*)</b>             | <b>429 464</b>   | <b>437 796</b>   | -8 332        | - 1,90%        |
| <b>Prévoyance dommages corporels</b>    | <b>160 970</b>   | <b>145 909</b>   | 15 061        | + 10,32%       |
| dont provision pour sinistres à payer   | 16 931           | 9 514            | 7 417         | + 77,96%       |
| dont provision mathématique des rentes  | 15 393           | 12 872           | 2 521         | + 19,59%       |
| dont provision pour risque croissant    | 127 662          | 122 622          | 5 040         | + 4,11%        |
| dont autres provisions d'assurance      | 984              | 901              | 83            | + 9,21%        |
| <b>Total des provisions d'assurance</b> | <b>3 562 808</b> | <b>3 541 888</b> | <b>20 920</b> | <b>+ 0,59%</b> |

**Table 3 : Mouvements de portefeuille**

L'augmentation de 20,92 M€ (+0,59%) des provisions d'assurances provient principalement des produits d'épargne et dans une certaine mesure de la provision pour risque croissant et de la provision pour sinistres à payer.

Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires du Groupe Prévoir s'établit à 530,4 M€ et se décompose en lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 de la manière suivante :

| En milliers d'euros                                 | Primes acquises 2018 | Poids         |
|---|----------------------|---------------|
| 1 - Assurance des frais médicaux                    | 18 347               | 3,28%         |
| 2 - Assurance de protection du revenu               | 56 823               | 10,16%        |
| 29 - Assurance maladie                              | 31 491               | 5,63%         |
| 30 - Assurance avec participation aux bénéficiaires | 412 703              | 73,76%        |
| 31 - Assurance indexée et en unités de compte       | 2 883                | 0,52%         |
| 32- Autres  | 5 549                | 0,99%         |
| 33 - Rentes   | 0                    | 0,00%         |
| 35 - Réassurance maladie                            | 936                  | 0,17%         |
| 36 - Réassurance vie                                | 1 634                | 0,29%         |
| <b>Total</b>  | <b>530 366</b>       | <b>94,79%</b> |

\* Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe : les primes indiquées dans ce tableau n'incluent pas les primes des filiales d'assurance au Vietnam et au Cambodge qui ne sont pas traitées en intégration globale dans le bilan prudentiel mais figurent toujours en titres de participations stratégiques (cf. chapitre D.)

**Table 4 : Lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 principales**

La ligne d'activité « Assurance avec participation aux bénéficiaires » regroupe l'ensemble des contrats pris en compte dans le périmètre du calcul de la participation aux bénéficiaires réglementaire. Les LoB 31 et 32 sont peu représentatives car elles concernent les contrats en unités de compte (les contrats retraités en unités de compte ont été lancés début décembre 2016) et les garanties d'exonération en cas d'arrêt de travail des primes des contrats classés en LoB 30.

La ligne d'activité de frais de soin (LoB 1 - Medical Expense Insurance) regroupe les garanties de remboursement des frais de soins.

La ligne d'activité de protection revenu (LoB 2 - Non-SLT Health - Income Protection Insurance) concerne les contrats de dommages corporels pour lesquels il existe contractuellement une possibilité de révision tarifaire illimitée inscrite dans les Conditions Générales du produit. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de contrats couvrant exclusivement le dommage corporel ou de contrats offrant des garanties « dommages corporels » attachées à des temporaires décès ou des produits de prévoyance à destination des TNS<sup>2</sup>.

La ligne d'activité d'assurance de santé (classée réglementairement en LoB 29 - Health Insurance SLT) comporte des contrats traités comme des produits Vie (tarification et provisionnement type vie) n'ayant pas de possibilité de révisions tarifaires dans les Conditions Générales du produit. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit de produit de type mixte, vie entière..., et un produit de type assurance de prêt.

La ligne d'activité de rentes (LoB 33 - Annuities stemming from Non-Life insurance contracts and relating to health insurance obligations) concerne les contrats qui ont fait l'objet d'un sinistre et sont en cours de paiement d'une prestation de type « rentes invalidité ». Ce sont les prestations issues des contrats classés en LoB 29 ou LoB 2.

Enfin les lignes d'activité de réassurance (LoB 35 Réassurance Santé et LoB 36 Réassurance Vie) concernent l'activité de réassurance du Groupe, qui depuis 2017 réassure un produit d'assurance de prêt commercialisé par April et assuré par Axeria.

### A.1.6. Tendances et facteurs impactant l'évolution

Après une année 2018 qui a montré la capacité de transformation des sociétés du groupe dans le cadre du Plan stratégique, cinq orientations ont été définies pour 2019 : accroître la productivité commerciale, accélérer la multidistribution, repenser la stratégie de l'offre, aller plus loin dans le service au client et développer l'engagement des salariés. Pour rappel, le Plan Stratégique s'inscrit dans la continuité d'une indépendance du groupe permettant de garantir sa rentabilité et sa pérennité pour les actionnaires, les salariés et les assurés.

Dans le cadre du développement des synergies entre les canaux de distribution, l'entreprise étudie la commercialisation d'un produit assurance emprunteur pour l'activité Partenaires et pour le canal digital, en liaison avec la filiale Utwin d'AssurOne Group.

Au 2ème trimestre 2019, une nouvelle offre de prévoyance à destination des travailleurs non-salariés sera commercialisée. Enfin, l'entreprise démarrera une réflexion pour renforcer l'offre retraite dans le cadre de la loi PACTE.

En 2019, le projet de fusion devrait aboutir sur la fusion opérationnelle des entités Prévoir-Vie et Prévoir Risques Divers au 31 décembre 2019, après la validation du Traité de fusion et de la parité par l'Assemblée générale des actionnaires et après l'obtention de l'agrément de fusion auprès de l'ACPR.

### A.1.7. Autres informations

Au 31 décembre 2018, le Groupe emploie 1 498 salariés dont 181 dans ses succursales et filiales à l'international.

---

<sup>2</sup> TNS = Travailleur Non-Salarié

## A.2. Résultat de souscription

### A.2.1. Performance de souscription

| En milliers d'euros   | 2018<br>Vie et Non Vie | 2017<br>Vie et non Vie | Variation<br>en montant |
|-----------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|
| Primes émises         | 530 366                | 559 526                | - 29 160                |
| Charge de prestations | - 389 301              | - 377 766              | - 11 535                |
| Charge de provisions  | 50 403                 | 872                    | 49 531                  |
| Ajustement ACAV       | 12                     | 2                      | 10                      |
| Solde de réassurance  | - 26 722               | - 14 664               | - 12 058                |
| Frais nets            | - 192 319              | - 208 959              | 16 640                  |
| Solde technique       | - 27 560               | - 40 988               | 13 428                  |

**Table 5 : Evolution de la performance de souscription**

Le solde technique des sociétés d'assurance s'améliore de 13,4 M€, en hausse de 32% par rapport à 2017.

Cette évolution s'explique par

- un recul des frais nets de 16,6 M€,
- un recul des primes (29,2 M€) et une hausse de la charge de prestations (11,5 M€) totalement compensés par une reprise de provisions (49,5 M€),
- une hausse du solde de réassurance en faveur du réassureur de 12 M€, liée à baisse des commissions versées aux partenaires.

### A.2.2. Atténuation des risques

La réassurance est la première technique d'atténuation des risques mise en œuvre par le Groupe.

En 2018, le solde de cessions en réassurance du Groupe représente 5.03% de son chiffre d'affaires contre 3.6% en 2017.

Le Groupe possède différentes couvertures de réassurance décrites ci-dessous :

#### Traités avec Swiss Ré

Le Groupe dispose de différents traités avec Swiss Ré qui apportent :

- des couvertures en excédent de plein (traité historique) afin garantir une homogénéité dans le niveau des capitaux sous risque de façon à ce que l'équilibre technique, basé sur la mutualisation, ne soit pas rompu par le règlement de sinistres de montants trop importants ;
- une couverture en excédent de plein et en quote-part des risques décès et incapacité/invalidité sur le produit d'assurance de prêt ADP April. Ce traité intervient pour la fraction de capital restant à la charge de l'assureur après les traités en quote-part souscrits auprès de SCOR et Hannover ;

- une couverture en quote-part pour les risques dépendance, frais de soins, pour le risque de décès accidentel proposé par marketing direct ou par des partenaires (produit de décès accidentel de Filiassur) et pour la garantie « maladies graves ».

### **Traités avec Scor (et Mut Ré)**

---

Le Groupe dispose de différents traités avec Scor qui apportent :

- une couverture en quote-part pour les risques de décès toutes causes, incapacité et invalidité des produits à destination des travailleurs non-salariés non agricoles ;
- une couverture en quote-part pour le risque de décès accidentel du produit distribué par la société de courtage Filiassur ;
- une couverture en quote-part pour les risques décès, arrêt de travail et invalidité du produit d'assurance de prêt ADP April ;
- une couverture en quote-part pour les produits frais de soins distribués par Solly Azar et Santiane (traités initialement souscrits auprès de Mut Ré) ;
- une couverture en quote-part d'un produit d'indemnisation en cas d'hospitalisation distribué par SP Vie (traité initialement souscrit auprès de Mut Ré).

### **Traité avec Gen Ré**

---

Le Groupe a un traité de réassurance en quote-part avec Gen Ré pour des produits frais de soins commercialisés et gérés par des partenaires.

### **Traités avec Hannover**

---

Le produit d'assurance de prêt ADP April, commercialisé par April (et le réseau Prévoir depuis 2013), est réassuré auprès de Hannover par un traité en quote-part.

Hannover réassure aussi, en quote-part, une partie des affaires réalisées sur un produit d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation distribué par la société de courtage Filiassur. Enfin, depuis 2017, il couvre l'offre partenaire distribuée par Azimut (indemnités journalières en cas d'hospitalisation, capital en cas de décès accidentel, blessures accidentelles, mort subite ou PTIA accidentelle) par un traité en quote-part.

Enfin Hannover réassure les risques de décès, invalidité, décès et hospitalisation accidentels, maladie redoutée des produits commercialisés par les succursales portugaise et polonaise.

### **Traités avec RGA**

---

Le Groupe a deux traités en quote-part avec RGA, pour des produits commercialisés par des partenaires :

- l'un concerne un produit d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation distribué par SPB ;
- l'autre concerne une partie des ventes du produit de décès accidentel distribué par Filiassur.

### **Traité avec De Hoop**

---

Le Groupe dispose en outre d'un traité en quote-part avec le réassureur De Hoop pour la couverture des risques de décès toutes causes et d'invalidité très aggravés. Moins d'une dizaine de contrats sont réassurés auprès de De Hoop.

Enfin, le Groupe trouve un intérêt dans la réassurance par l'assistance technique qu'apportent les réassureurs. Cette aide n'est pas facturée et porte sur divers sujets tels que la sélection médicale, le partage de connaissance dans l'étude de risques nouveaux, l'aide à la tarification de nouveaux risques ....

D'autres techniques d'atténuation des risques sont également mises en œuvre dans le cadre du dispositif de gestion des risques, décrit au paragraphe B.3 du présent rapport.

Le Groupe ne détient, en portefeuille, ni produit dérivé à des fins de couverture, ni véhicule de titrisation.

## A.3. Résultat des investissements

### A.3.1. Composition du portefeuille

Les investissements obligataires représentent la majorité des placements du Groupe. En effet, pour les sociétés d'assurance du Groupe, l'allocation d'actifs est guidée par la nature des engagements de passif. Ainsi, les principales sociétés d'assurance veillent à conserver des parts obligataires comprises, respectivement, entre 60% et 80% pour Prévoir-Vie et 50% et 70% pour Prévoir-Risques Divers. Cependant, dans un contexte de taux bas, la part obligataire tendra à être réduite au profit des autres classes d'actifs.

Les sociétés d'assurance du Groupe diversifient également leurs placements sur des actions et de l'immobilier. Les autres entités du Groupe investissent majoritairement en actions.

Au sein de chaque classe d'actifs, les stratégies d'investissement sont décidées en fonction de la situation et des opportunités de marché.

| VNC En milliers d'euros   | 2018             | Var.          | Poids       |
|---------------------------|------------------|---------------|-------------|
| <b>Classe d'actifs</b>    |                  |               |             |
| Obligations               | 2 518 680        | -27 487       | 58,7%       |
| Actions & OPCVM           | 964 252          | 60 599        | 22,5%       |
| Trésorerie (Sicav Banque) | 196 643          | -12 979       | 4,6%        |
| Immobilier                | 600 168          | 12 533        | 14,0%       |
| Prêts                     | 8 197            | -71           | 0,2%        |
| <b>Total</b>              | <b>4 287 940</b> | <b>32 595</b> | <b>100%</b> |

*La nomenclature utilisée dans ce tableau peut présenter des différences, comparée à celle utilisée au bilan.*

**Table 6 : Composition des placements au 31.12.2018**

En 2018, l'encours des placements en valeur nette comptable a augmenté de 0,8%. La part obligataire diminue légèrement au profit des actions et de l'immobilier. Le poids des disponibilités est quant à lui demeuré stable.

#### Actions

La part actions et OPCVM atteint, en valeur comptable, 22,5% du portefeuille du Groupe à fin 2018 contre 21,2% à fin 2017. Cette forte augmentation s'explique en partie par le fait que les plus-values réalisées sur le portefeuille d'actions et OPCVM sont pour l'essentiel réinvesties dans le titre cédé : cela amène à réévaluer la valeur nette comptable du titre sans toutefois augmenter l'exposition en valeur de marché. A noter que la poche OPCVM comprend des fonds dont les sous-jacents ne sont pas forcément en actions.

#### Produits de taux

Malgré un contexte de taux de rendement obligataires très bas, les sociétés d'assurance du Groupe ont maintenu leur politique d'investissement obligataire en fonction des contraintes du portefeuille de contrats et des opportunités de marché tout en veillant à ne pas dégrader la qualité de leur portefeuille obligataire.

Les placements monétaires sont orientés vers des supports offrant une rémunération positive au détriment des supports collectifs de placement dont la performance est désormais négative.

#### Immobilier

Le secteur immobilier est resté bien valorisé tout au long de l'année 2018. Dans ce contexte, le Groupe a acquis un immeuble rue d'Uzès, 2 étages de l'immeuble 20 rue d'Aumale ainsi que le 1er étage de l'immeuble de la succursale à Porto.

### A.3.2. Résultat des activités de placement

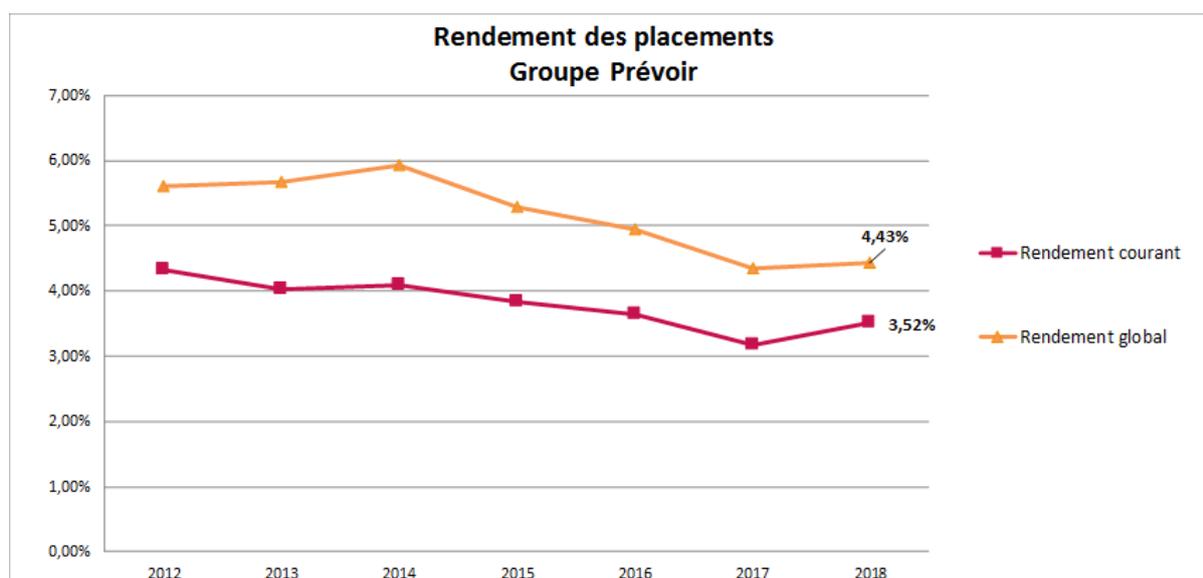


Figure 7 : Résultat des activités de placement au 31.12.2018

Les rendements ci-dessus sont calculés sur la base des produits financiers nets enregistrés dans les comptes sociaux de la Société Centrale Prévoir et de ses filiales d'assurance Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.

Le rendement courant correspond aux revenus des coupons obligataires, aux dividendes des actions, aux loyers des placements immobiliers ainsi qu'aux écarts de change enregistrés sur les placements en devise. La hausse des revenus courants provient en grande partie des gains de change constatés sur le franc suisse et le dollar, mais également de la hausse des loyers et des revenus du Private Equity. Ainsi, bien que les revenus obligataires reculent en raison du réinvestissement sur des niveaux de taux qui demeurent très bas, le rendement courant s'établit à 3,52% en 2018 contre 3,18% l'an passé.

Le rendement global correspond au rendement courant augmenté des plus-values réalisées et de la variation de provision pour dépréciation durable sur les portefeuilles actions. La hausse des rendements courant a permis au Groupe de limiter la réalisation de plus-values latentes. Le rendement global remonte légèrement et s'établit à 4,43% contre 4,36% en 2017.

### A.3.3. Comparaison de la performance d'investissement avec l'année précédente

| En milliers d'euros   | 2018           | 2017           | Var.         |
|---|----------------|----------------|--------------|
| <b>Revenus nets des placements (hors frais par destination)</b> |                |                |              |
| Courants  | 149 960        | 133 503        | 12,33%       |
| Variation provision dépréciation                                | 3 077          | -1 097         | -380,63%     |
| Profits de cession nets   | 35 891         | 50 759         | -29,29%      |
| <b>Produits financiers</b>                                      | <b>188 928</b> | <b>183 165</b> | <b>3,15%</b> |

Table 8 : Comparaison Produits financiers vs. N-1

Les chiffres ci-dessus correspondent aux produits financiers nets enregistrés dans les comptes sociaux de la Société Centrale Prévoir et de ses filiales d'assurance Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers. La reprise de provision liée à l'entrée de Mirae Asset au capital de la filiale Prévoir Vietnam explique le gain de variation de provision pour dépréciation. Par ailleurs, la hausse des revenus courants (cf. A.3.2.) induit la hausse des produits financiers observée en 2018.

## A.4. Résultat des autres activités

Le Groupe n'exerce pas d'activité, en dehors de ses métiers de souscription et de placement, qui générerait des produits et dépenses significatifs.

## A.5. Autres informations

A la clôture de l'exercice 2018, la Société Centrale Prévoir était en discussions avancées pour l'acquisition du groupe AssurOne, structure de courtage spécialisée dans la distribution digitale. Cette acquisition a été finalisée fin janvier 2019 et permettra au Groupe d'accélérer sa transformation sur des axes déjà identifiés :

- la diversification de la distribution grâce à l'ajout ou le développement de nouveaux canaux de distribution (courtage, partenariats, vente directe Internet)
- la transformation digitale à travers le développement de synergies permettant au Groupe de capitaliser sur l'agilité opérationnelle, l'innovation technologique, la connaissance client et l'expertise digitale apportées par le groupe AssurOne.

## B. Système de gouvernance

### B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

#### B.1.1. Modalité d'exercice de la direction générale

---

Selon délibération du Conseil d'Administration en date du 4 juin 2013, prise conformément à l'article L.225-51-1 du Code de commerce qui a instauré pour les sociétés anonymes la possibilité de cumuler ou dissocier les fonctions de président du Conseil d'Administration et de directeur général, la direction générale du Groupe est assumée par le président du Conseil d'Administration jusqu'à décision contraire de celui-ci.

Depuis Janvier 2016, le Groupe a nommé 2 dirigeants effectifs supplémentaires : il s'agit du directeur de la stratégie et de la transformation, et du directeur financier.

#### B.1.2. Conseil d'Administration

---

##### Rôle du Conseil d'Administration

---

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans les limites de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président, soumet pour avis à leur examen.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un président.

##### Rôle du président du Conseil d'Administration

---

Le président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il préside les réunions des assemblées générales.

##### Composition du Conseil

---

La composition du Conseil d'Administration n'a connu aucune évolution en 2018.

Le conseil compte dix membres : quatre femmes et six hommes, trois administrateurs indépendants et sept administrateurs issus des familles fondatrices.

La proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration, au 31 Décembre 2018, est conforme aux dispositions de la loi n°2011-103 du 27 Janvier 2011 en matière de représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein du Conseil d'Administration.

La proportion d'administrateurs indépendants est conforme aux bonnes pratiques.

| Membre                             | Qualité                     | Commentaire   |
|------------------------------------|-----------------------------|---|
| Madame Patricia LACOSTE            | Président directeur-général | Renouvelée par l'AGM du 2 juin 2016<br>Expiration du mandat : 2022              |
| Monsieur Bertrand VOYER            | Administrateur              | Renouvelé par l'AGM du 4 juin 2013<br>Expiration du mandat : 2019               |
| Monsieur Jacques POTDEVIN          | Administrateur indépendant  | Renouvelé par l'AGM du 4 juin 2013<br>Expiration du mandat : 2019               |
| Monsieur Emmanuel du BOULLAY       | Administrateur indépendant  | Renouvelé par l'AGM du 1 <sup>er</sup> juin 2017<br>Expiration du mandat : 2023 |
| Monsieur Jean-Baptiste de LABRUSSE | Administrateur              | Renouvelé par l'AGM du 1 <sup>er</sup> juin 2017                                |

|                              |                            |   |
|------------------------------|----------------------------|---|
|                              |                            | Expiration du mandat : 2023   |
| Monsieur Stéphane GAULLIER   | Administrateur             | Renouvelé par l'AGM du 1er juin 2017<br>Expiration du mandat : 2023 |
| Madame Maÿlis ROBERT-AMBROIX | Administrateur             | Nommée par l'AGM du 4 juin 2013<br>Expiration du mandat : 2019      |
| Monsieur Luc MORILLON        | Administrateur indépendant | Nommé par l'AGM du 4 juin 2013<br>Expiration du mandat : 2019       |
| Madame Anne ROULLIER         | Administrateur             | Nommée par l'AGM du 4 juin 2015<br>Expiration du mandat : 2021      |
| Madame Blandine SURRY        | Administrateur             | Nommée par l'AGM du 4 juin 2015<br>Expiration du mandat : 2021      |

### B.1.3. Les autres comités

Le conseil d'administration est assisté dans ses missions par quatre comités spécialisés composés d'administrateurs de la Société Centrale Prévoir ou des sociétés filiales d'assurance Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.

|                  | Comité d'audit         | Comité stratégique           | Comité des rémunérations et des carrières | Comité d'investissement |
|------------------|------------------------|------------------------------|---|-------------------------|
| <b>Président</b> | M. Jacques POTDEVIN    | Mme Laurie MAILLARD          | M. Jean-Baptiste de LABRUSSE              | M. Bertrand VOYER       |
| <b>Membres</b>   | M. Emmanuel du BOULLAY | M. Jean-Baptiste de LABRUSSE | Mme Maÿlis ROBERT-AMBROIX                 | M. Luc MORILLON         |
|                  | Mme Laurie MAILLARD    | Mme Maÿlis ROBERT-AMBROIX    |   |                         |

En complément de ces quatre comités permanents, un comité ad hoc a été constitué en 2018 pour le pilotage du projet de fusion des deux filiales d'assurance Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.

#### Comité stratégique

**Rôle du comité :** Le comité stratégique a pour mission d'assister le Conseil dans les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du projet d'entreprise.

**Composition :** Il est actuellement composé de trois administrateurs (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe). Des directeurs du Groupe sont invités à ces réunions en fonction des sujets. Son président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration de la Société Centrale Prévoir. Les Conseils d'Administration des sociétés d'assurance reçoivent également une information sur ces travaux. Le comité stratégique de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité stratégique pour ses filiales d'assurances Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.

#### Comité d'investissement

**Rôle du comité :** Le comité d'investissement a pour mission d'assister le Conseil d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe.

Le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement des deux compagnies d'assurances filiales, Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers en prenant en compte leurs spécificités. Ce point a été discuté et validé lors de leurs Conseils d'Administration respectifs en date du 4 avril 2013.

**Composition :** Il est composé actuellement de deux membres, choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe. La direction générale et la direction financière du Groupe ainsi que la direction générale de la Société de Gestion Prévoir sont invitées à ces réunions.

#### Comité d'audit

**Rôle du comité :** Le comité d'audit est une émanation du Conseil de la Société Centrale Prévoir. Ses missions principales sont d'apprécier la gestion des risques et le contrôle interne, le reporting financier et l'audit interne et externe.

Son président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration.

Compte tenu des modalités d'application suite à la transposition dans le droit français par l'ordonnance du 8/12/2008 de la huitième directive, le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comité d'audit pour ses filiales d'assurances Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers. Ce point a été discuté et validé lors de leurs Conseils d'Administration respectifs en date du 16/09/2009. Un compte rendu spécifique traitant des questions qui les concernent est établi pour les sociétés d'assurances.

**Composition :** Il est actuellement composé de trois administrateurs indépendants.

#### **Comité des rémunérations, des carrières et des nominations**

---

**Rôle du comité :** Le comité des rémunérations, des carrières et des nominations a pour mission de formuler des propositions de rémunération des dirigeants et émettre des recommandations pour les nominations des administrateurs et des dirigeants. Les comptes rendus de ce comité sont mis à la disposition de l'ensemble des administrateurs. Le comité des rémunérations, des carrières et des nominations de la Société Centrale Prévoir vaut pour ses filiales d'assurances Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.

**Composition :** Il est composé de deux membres choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe.

#### **Comité fusion**

---

**Rôle du comité :** Ce nouveau comité a été mis en place en 2018 pour assurer le suivi du projet de fusion des sociétés Prévoir Vie et Prévoir Risques Divers. A ce titre, il a notamment traité les aspects suivants : parité de l'opération de fusion Prévoir-Vie/Prévoir Risques Divers, visibilité sur les comptes prévisionnels, revenus futurs et rentabilité de l'entité fusionnée. Les deux commissaires aux apports et à la fusion prennent part au comité. Les comptes rendus de ce comité sont mis à la disposition de l'ensemble des administrateurs. Ce comité prendra fin en 2019 à l'issue de l'opération de fusion.

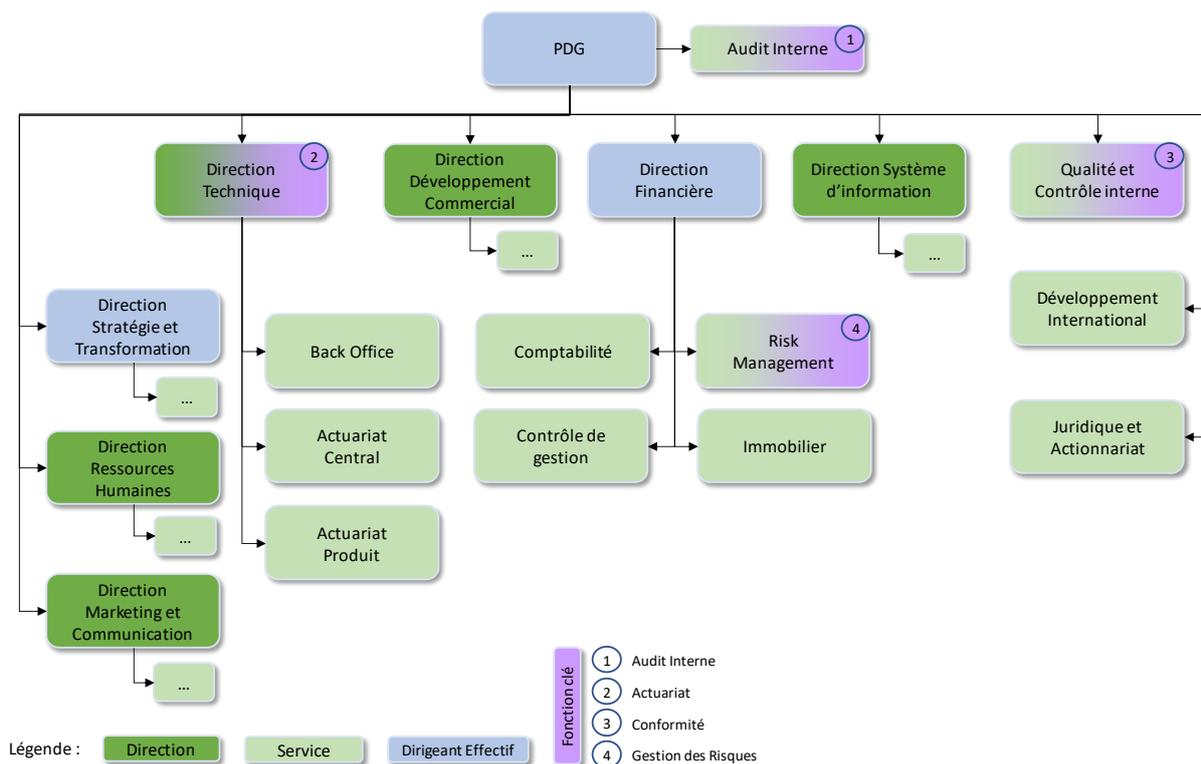
**Composition :** Il est composé de cinq membres choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe, deux administrateurs indépendants et trois administrateurs familiaux.

### **B.1.4. Structure organisationnelle du Groupe**

---

L'organigramme suivant montre de façon simplifiée la structure hiérarchique du Groupe et met en évidence les fonctions clé au sens Solvabilité 2.

Le directeur général est chargé du pilotage général du Groupe. Les directions suivantes lui sont rattachées : direction financière, direction technique, direction des systèmes d'information, direction des ressources humaines, direction du marketing et de la communication, direction du développement commercial. Des réunions de direction se tiennent deux fois par mois. Des réunions de direction dites « stratégiques » se tiennent également deux fois par mois pour suivre l'avancement du projet d'entreprise.



### B.1.5. Politique de rémunération

La politique de rémunération de Prévoir Vie et de la Société Centrale Prévoir est proposée par le Directeur des Ressources Humaines et la Direction Générale et est présentée pour avis au Comité des rémunérations des carrières et des nominations, qui est une émanation du Conseil d'Administration.

La politique de rémunération est validée par le Conseil d'Administration de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir.

L'actualisation de la politique de rémunération intervient annuellement et en préalable à la Négociation Annuelle

Obligatoire des salariés du siège et du réseau.

La politique de rémunération respecte les 5 grands principes suivants :

1. le Groupe définit sa politique de rémunération dans le respect de son équilibre budgétaire ;
2. le Groupe vise le respect de l'équité interne dans sa politique de rémunération ;
3. le Groupe vise le respect de l'équilibre externe et la recherche de compétitivité dans sa politique de rémunération ;
4. la politique de rémunération mise en place assure la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs du Groupe ;
5. une politique spécifique de rémunération s'applique pour les salariés du réseau commercial.

A travers son système de rémunération, le Groupe entend atteindre les objectifs suivants :

- respect du plan stratégique ;
- développement de la performance individuelle des salariés ;
- respect de la charte d'éthique et du devoir de conseil envers les assurés ;
- maintien des salariés dans le Groupe.

Dans ce cadre, et afin de s'assurer de la pertinence du système mis en place, le Groupe procède à diverses évolutions de son système de rémunération :

- des indicateurs produits mensuellement par le contrôle de gestion vérifient que les nouvelles dispositions du système de rémunération permettent d'atteindre les objectifs de productivité, de qualité (effectifs, contrats) prévus dans le plan stratégique ;
- les taux de rétention des commerciaux non cadres du Groupe PREVOIR sont régulièrement comparés à ceux de la profession, pour s'assurer de la pertinence du système de rémunération, avec l'objectif d'être au-delà du taux de la profession ;
- le niveau de rémunération des commerciaux est ajusté chaque année en fonction notamment de la révision des coefficients de commissionnement affectés aux produits, en prenant en compte la rentabilité de ces derniers, sans biaiser le devoir de conseil.

## B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Le Groupe a défini les normes minimums en termes d'aptitude et d'intégrité pour l'ensemble des personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent des fonctions clés.

Ces normes définissent les exigences suivantes :

- leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles doivent être adéquates afin de permettre une gestion saine et prudente ("fit"),
- elles doivent être honorables et intègres ("proper")

Ces normes sont définies et formalisées dans une politique écrite applicable à toutes les sociétés d'assurance du Groupe, validée par le Conseil d'Administration de chacune de ses sociétés.

Conformément à l'Orientation 11 des Orientations relatives au système de gouvernance, Prévoir applique une politique relative aux exigences de compétence et d'honorabilité comprenant les éléments suivants :

- une description des procédures d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des membres des Conseils d'administration et des personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent d'autres fonctions clés, lors de leur sélection et, par la suite, sur une base continue et/ou lors d'une évolution significative du poste.
- une description de la procédure d'évaluation des aptitudes, des connaissances, de l'expertise et de l'intégrité personnelle des autres membres du personnel pertinents qui ne sont pas soumis aux exigences de l'article 42 de la directive Solvabilité II, lorsque leur profil est examiné pour le poste spécifique, et par la suite sur une base continue et /ou lors d'une évolution significative du poste. »

La politique s'applique aux instances de gouvernance et à leurs membres ainsi qu'à l'effectif de PREVOIR suivants :

Avec notification à l'ACPR :

- les Conseils d'Administration et les comités issus de ces Conseils et leurs membres ;
- les dirigeants effectifs et les fonctions clés (Gestion des Risques, Conformité, Audit, Actuariat).

Sans notification à l'ACPR :

- les autres membres du Comité de Direction ;
- les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique) ;
- l'ensemble des personnels de Prévoir (honorabilité).

La politique de compétence et d'honorabilité est révisée au moins une fois par an, afin de garantir qu'elle reflète les futures modifications et évolutions pouvant intervenir dans la législation applicable, sur le marché et dans les meilleures pratiques, et qu'elle prenne en compte les évolutions de l'environnement du Groupe.

### B.2.1. Exigences et évaluation de la compétence de l'organe d'administration et de supervision du Groupe

---

Le Conseil d'Administration (organe d'administration et de supervision du Groupe) doit disposer collectivement d'une expérience et de connaissances appropriées à propos :

- des marchés de l'assurance de personnes (Vie et Non Vie) ;
- des marchés financier et immobilier (dans les pays où des investissements sont réalisés) ;
- de la stratégie et du modèle économique des sociétés du Groupe Prévoir ;
- de l'analyse actuarielle et financière ;
- du cadre législatif et des exigences réglementaires ;
- du cadre social et des ressources humaines.

Les compétences individuelles sont examinées et prises en compte pour s'assurer que le Conseil d'Administration dispose collectivement des compétences appropriées (cf. ci-dessus).

Les comités émanant des Conseils nécessitent une compétence collective spécifique. Leurs membres sont nommés pour répondre à cette compétence : Audit / Investissement / Nominations, rémunérations et carrières / Stratégie

Chaque Conseil d'Administration procède également à une auto-évaluation collective régulière (au moins une fois tous les 3 ans) afin de déterminer si ses membres sont en mesure d'accomplir la tâche qui leur est confiée de manière honnête, loyale, autonome, éthique et intègre.

Pour le suivi de leurs compétences, PREVOIR met en place un programme de formation à destination des membres des Conseils d'Administration. Ce programme est adapté à leurs besoins pour la bonne réalisation de leurs missions. Par ailleurs, Prévoir adhère à l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et permet à ses administrateurs d'accéder aux formations et activités proposées par l'IFA.

### B.2.2. Exigences et évaluation de la compétence des autres fonctions

Le dispositif d'appréciation des compétences concerne a minima :

- les dirigeants effectifs ;
- les fonctions clés ;
- les autres membres du comité de Direction ;
- les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique).

Pour chaque fonction, le Groupe définit une fiche de fonction décrivant a) les objectifs et missions de la fonction, b) les qualifications, les connaissances et les expériences professionnelles requises, en adéquation avec les besoins décrits dans la fiche de fonction.

En cas de création de nouvelle fonction, un comité d'évaluation se réunit pour analyser et valider la cohérence des missions de la fonction et son classement selon la nomenclature de la Profession de l'Assurance.

Ce comité d'évaluation des fonctions est composé du directeur des ressources humaines, du responsable du recrutement et de trois membres du comité de direction.

L'évaluation du respect des exigences de compétence est faite au moment de la prise de poste, ou lors d'une évolution significative du contenu du poste. Elle doit permettre de garantir que les qualifications, les connaissances et l'expérience sont appropriées et adéquates par rapport aux exigences et responsabilités du poste. Le Groupe propose des sessions de formation professionnelle de sorte que le personnel concerné soit en mesure de respecter l'évolution et/ou l'augmentation du nombre d'exigences définies par la législation en vigueur, et liées à ses responsabilités.

Les dirigeants effectifs et les fonctions clés doivent disposer des qualifications, des connaissances et de l'expérience professionnelle appropriées et adéquates pour pouvoir exécuter l'ensemble des activités qui leur sont confiées. Leur nomination est notifiée à l'Autorité de Contrôle.

Les exigences propres aux dirigeants effectifs et aux fonctions clé sont rappelées dans les politiques suivantes :

- politique d'Audit interne ;
- politique de Gestion des Risques ;
- politique de Vérification de la conformité et contrôle interne ;
- politique de souscription et du provisionnement.

### B.2.3. Exigences et évaluation de l'honorabilité

Le processus de sélection des membres des Conseils d'Administration, ou de recrutement d'un collaborateur inclut obligatoirement une pièce d'identité et un extrait de casier judiciaire de la personne concernée, en plus de son curriculum vitae.

Pour les collaborateurs, la Direction des Ressources Humaines sollicite également une déclaration dans laquelle ils s'engagent à respecter les normes actuelles de compétence et d'honorabilité, et à signaler immédiatement à la Direction des Ressources Humaines tout événement significatif et pertinent à cet égard.

La procédure de validation de l'honorabilité mise en place par le Groupe repose donc sur un questionnaire d'évaluation ainsi que sur le recueil de l'extrait du casier judiciaire ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente daté de moins de 3 mois (conformément à l'Article 43 de la Directive Solvabilité 2). Les salariés doivent en outre éviter les activités susceptibles de créer des conflits d'intérêts. A cet effet, le Groupe a mis en place une Charte Ethique.

## B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

### B.3.1. Description du système de gestion des risques

---

Le Groupe Prévoir a mis en place, pour piloter et gérer son système de gestion des risques, un système de gouvernance pertinent, efficient et conforme aux exigences de Solvabilité 2. Ce système s'applique à toutes les entités du Groupe.

### B.3.2. Gouvernance de la gestion des risques

---

Le dispositif de gestion des risques mis en place par le Groupe repose sur les acteurs présentés ci-après. Tous ont des missions spécifiques au regard de la gestion des risques. Le Groupe s'assure que l'ensemble de ces acteurs reçoit les formations nécessaires à la réalisation de ces missions.

#### Instances de gouvernance

---

##### Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations relatives à l'activité du Groupe. A ce titre, et après avis de Comités consultatifs (Comité Stratégique, Comité d'Audit, Comité d'Investissement, Comité des Rémunérations, des Carrières et des Nominations), il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de la gestion des risques, il a pour mission de :

- s'assurer que les risques sont clairement identifiés et maîtrisés ;
- s'assurer de la revue annuelle du processus de gestion des risques et des politiques associées ;
- valider les politiques écrites de gestion des risques (politique générale et sous-politiques) ;
- valider le rapport actuariel et le rapport ORSA ;
- valider les rapports narratifs ;
- intégrer les résultats du système de gestion des risques dans ses prises de décision ;
- déterminer l'appétence au risque et les limites associées.

##### Le Comité d'Audit

Sa fonction est d'assister le Conseil d'Administration dans la réalisation de ses missions telles que prévues dans la charte du Comité d'Audit.

En matière de gestion des risques, il a notamment pour rôle de :

- valider le plan d'audit proposé par la fonction Audit interne ;
- évaluer a posteriori le fonctionnement global et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus de gestion des risques ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting S2 soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

##### Le Comité d'investissement

Le Comité d'investissement a pour mission d'assister les Conseils d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe. Il se réunit tous les trimestres.

Le Comité d'investissement définit l'orientation des placements, validée par les Conseils d'Administration.

#### Instances opérationnelles

---

##### La Direction Générale

La Direction Générale exerce les missions suivantes dans le cadre de la gestion des risques :

- s'assurer de l'implication de l'ensemble des acteurs ;
- rappeler régulièrement les rôles et les responsabilités de chacun vis-à-vis de la maîtrise des risques ;
- analyser et valider les résultats des états quantitatifs (*Quantitative Reporting Templates, QRT*) ;

- communiquer les résultats au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- présider le comité des risques.

### Le Comité des risques

Ce Comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposée (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de :

- mettre en œuvre le système de gestion des risques : déceler – mesurer – contrôler – gérer – déclarer ;
- centraliser les travaux des fonctions clés ;
- identifier les risques auxquels le Groupe est exposée ;
- informer / alerter les instances de gouvernance.

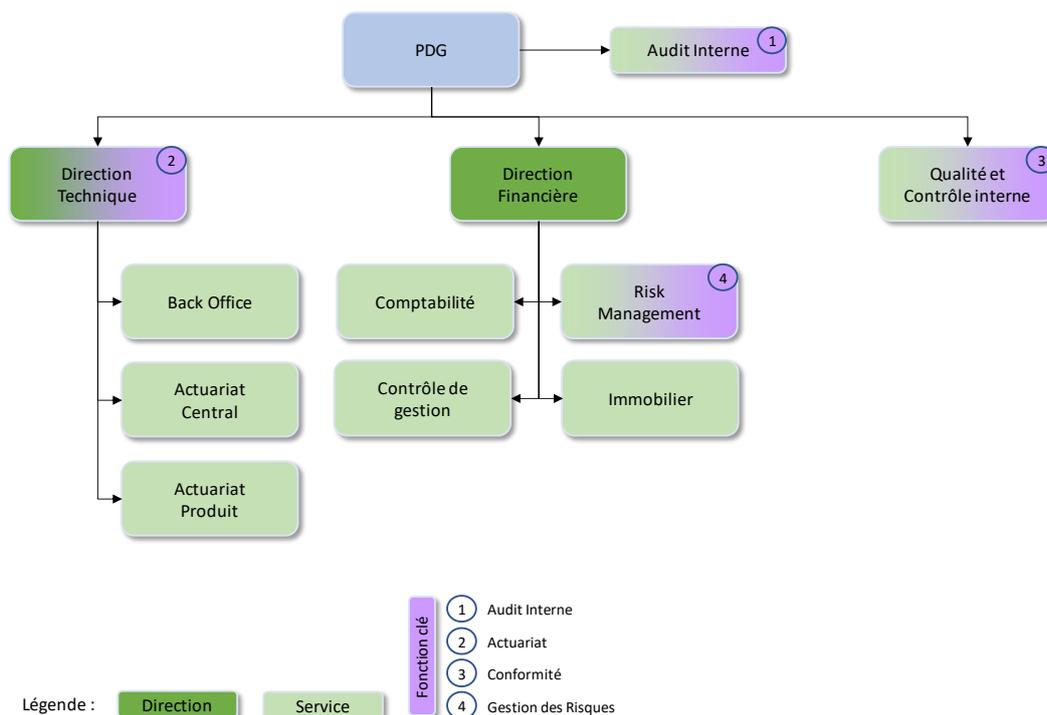
Il est composé du comité de direction restreint (1 directeur par direction) et des 4 fonctions clés et présidé par le directeur général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

Le Comité des Risques s'appuie sur le Comité Contrôle Interne et Conformité (CCIC) composé de Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI) et de l'équipe du Service Qualité et Contrôle Interne. Ce Comité est animé par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne et a notamment pour finalité :

- le suivi des plans d'action des risques classés en action prioritaire ;
- le suivi du plan de contrôle permanent de l'année en cours, l'analyse des résultats des contrôles et la mise à jour du plan de contrôle permanent ;
- le suivi des incidents et des leurs plans d'actions éventuels.

### Les Fonctions clés (au sens Solvabilité 2)

L'organigramme suivant présente la structure hiérarchique du groupe au niveau des fonctions clés (**uniquement**).



### Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques du Groupe est assumée par le Responsable du Risk Management.

Ses principales missions sont de :

- identifier, évaluer et contrôler les risques liés aux investissements ;
- définir et mettre en œuvre la politique de gestion des risques ALM ;
- réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;

- adresser un rapport annuel du comité des risques à destination du comité d'audit.

### **Fonction actuarielle**

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques. Ses principales missions sont décrites à la section B.6.

### **Fonction Vérification de la conformité**

La fonction Vérification de la conformité est assumée par le Responsable Qualité et Contrôle Interne (RQCI) et a pour missions de :

- vérifier et garantir la conformité du Groupe et de ses filiales au regard des évolutions légales et réglementaires ;
- conseiller et assister les Directeurs dans la mise en œuvre des plans d'actions visant à garantir le respect de la conformité dans leurs périmètres respectifs ;
- produire annuellement un rapport d'activité de la fonction vérification de la conformité à destination du comité d'audit.

### **Fonction Audit interne**

La fonction Audit interne est assumée par le Responsable de l'Audit interne. Ses missions sont de :

- élaborer et mettre en œuvre un plan d'audit annuel, validé par le Comité d'Audit pour le compte des Conseils d'Administration ;
- évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et des autres éléments du système de gestion des risques ainsi que leur conformité avec les procédures, leur intégrité et leur fiabilité (exhaustivité, intégrité, précision) ;
- évaluer l'efficacité du système de gestion des risques ;
- vérifier la qualité, la fiabilité et la diffusion dans les délais de l'information financière et managériale (rapports (y compris rapports narratifs et rapport ORSA), continuité, fiabilité des systèmes d'informations) ;
- produire, lorsque cela est nécessaire ou justifié et au moins annuellement, un rapport écrit sur ses conclusions (rapport d'audit interne), à destination des Conseils d'Administration ;
- assurer le suivi des recommandations présentes dans le rapport d'audit interne.

## **Les autres intervenants opérationnels**

---

### **Les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI)**

Ce sont les personnes en charge du contrôle interne au sein des services opérationnels et fonctionnels du Groupe PREVOIR.

Un CPCI a la charge d'un ou plusieurs processus, pour lequel il :

- est responsable de l'efficacité globale du processus, donc de sa performance ;
- est garant de l'amélioration permanente de la performance du processus ;
- communique les informations importantes relatives au fonctionnement et aux résultats du processus ;
- intègre la démarche dans le travail de tous les jours ;
- rend compte de la maturité et de la performance de son processus à son sponsor ;
- identifie et évalue les risques, mets en œuvre les éléments de maîtrise de risques (y compris les contrôles).

Les CPCI rendent compte à leur sponsor qui est un membre du Comité de Direction.

### **Les collaborateurs**

L'ensemble des collaborateurs participe à la maîtrise des risques notamment en :

- respectant les procédures de travail formalisées ;
- signalant les incidents ;
- s'assurant de la qualité des données utilisées et produites.

Le tableau suivant synthétise les différents documents à produire et à approuver par les acteurs du dispositif de gestion des risques du Groupe :

| Document   | Fréquence  | Emission                     | Revue          | Validation               |
|--|--|------------------------------|----------------|--------------------------|
| Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) | 1 fois par an au minimum (1)   | Direction Financière         | Comité d'audit | Conseil d'Administration |
| Rapport Régulier au Contrôleur (RSR)                         | 1 fois tous les 3 ans au minimum (1)   | Direction Financière         | Comité d'audit | Conseil d'Administration |
| Rapport ORSA   | Au moins 1 fois par an   | Fonction Gestion des risques | Comité d'audit | Conseil d'Administration |
| Rapport de la fonction actuarielle                           | Au moins 1 fois par an   | Fonction actuarielle         | Comité d'audit | Conseil d'Administration |
| Etats quantitatifs (QRT)                                     | 1 fois par an : entité ET Groupe<br>Tous les trimestres : entité et Groupe (2) | Direction Financière         |                | Direction Générale       |
| Plan d'audit   | 1 fois par an  | Fonction Audit interne       |                | Comité d'audit           |
| Rapport du comité d'audit interne                            | 1 fois par an  | Comité d'audit               |                | Conseil d'Administration |

(1) Il convient d'informer le **superviseur** en cas de réalisation de certains événements prédéfinis et d'informer le **public** en cas d'événement majeur.

(2) Exemption au reporting trimestriel possible.

### B.3.3. Système de gestion des risques

Dans le cadre de sa mise en conformité avec les exigences Solvabilité 2 (alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2), le Groupe a mis en place un système de gestion des risques permettant d'identifier, évaluer, suivre, gérer et communiquer les risques auxquels le Groupe est ou pourrait être exposée.

#### Identification des risques

Le dispositif d'identification des risques en vigueur dans le Groupe s'appuie sur une approche « bottom-up » au travers des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau réalisés par les opérationnels et combinés aux travaux du Contrôle Interne (cartographies des processus, risques et contrôles et suivi des incidents).

L'identification des risques est réalisée par différents acteurs :

- le Comité de contrôle interne et de conformité pour les risques opérationnels ;
- le Risk Management pour les risques financiers et relatifs à la gestion Actif/Passif (ALM) ;
- la Direction Technique pour les risques assurantiels (techniques).

Le comité des risques est informé de l'ensemble des risques ainsi identifiés.

La nomenclature des processus, des risques et des contrôles réalisés par le Contrôle Interne permet de définir un référentiel commun, de faciliter in fine un pilotage transversal des risques et de rester indépendant de toute modification organisationnelle interne.

#### Evaluation des risques

Le dispositif d'identification des risques en vigueur dans le Groupe s'appuie sur une approche « bottom-up » au travers des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau réalisés par les opérationnels et combinés aux travaux du Contrôle Interne (cartographies des processus, risques et contrôles et suivi des incidents).

L'identification des risques est réalisée par différents acteurs :

- le Comité de contrôle interne et de conformité pour les risques opérationnels ;
- le Risk Management pour les risques financiers et relatifs à la gestion Actif/Passif (ALM) ;
- la Direction Technique pour les risques assurantiels (techniques).

Le comité des risques est informé de l'ensemble des risque ainsi identifiés.

La nomenclature des processus, des risques et des contrôles réalisés par le Contrôle Interne permet de définir un référentiel commun, de faciliter in fine un pilotage transversal des risques et de rester indépendant de toute modification organisationnelle interne.

- l'évaluation quantitative des risques financiers et assurantiels s'appuie sur les règles de calcul standards du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2 ;
- l'évaluation qualitative des risques opérationnels s'appuie sur des échelles internes de survenance et d'impact.

## Maîtrise des risques

Le dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe repose sur un système de contrôle interne qui comprend 3 lignes de maîtrise :

- 1ère ligne : Le management opérationnel ;
- 2ème ligne : Les services fonctionnels ;
- 3ème ligne : L'Audit interne.

## Communication des risques

Voici, par sous-politique de gestion des risques, un récapitulatif des communications et reportings (études, résultats, rapports...) actuellement soumis aux instances :

| Sous-politiques de gestion des risques | Documents   | Emetteurs   | Destinataires                               |
|--|---|---|---|
| Toute sous politique                   | Rapport d'activité vérification de la conformité                  | Fonction vérification de la conformité              | Comité d'Audit                              |
| Souscription                           | Analyse des lois de comportement                                  | Actuariat Produits                                  | Comité de Direction                         |
|  | Etudes sur la sinistralité  |   | Comité d'orientation de l'offre             |
|  | Mesure de la rentabilité prévisionnelle de la nouvelle génération | Actuariat Central et Contrôle de Gestion            | Comité de Direction et Comité d'Audit       |
|  | Rapport de la fonction actuarielle                                | Fonction actuarielle                                | Comité d'Audit et Conseils d'Administration |
| Provisionnement                        | Rapports narratifs  | Actuariat Central                                   | Comité d'Audit et Conseils d'Administration |
|  | Rapport de la fonction actuarielle                                | Fonction actuarielle                                |   |
| Gestion actif – passif                 | Rapports narratifs  | Risk Management                                     | Comité d'Audit et Conseils d'Administration |
| Investissements                        | Suivi du portefeuille Actions                                     | Risk Management                                     | Conseils d'Administration                   |
|  | Rapports narratifs  |   | Comité d'Audit et Conseils d'Administration |
|  | Suivi allocation d'actifs   |   | Comité d'investissements                    |
| Risques opérationnels                  | Synthèse des matrices de risques opérationnels                    | Service de la Qualité et du Contrôle Interne (SQCI) | Comité de Direction                         |
|  | Bilan des activités de surveillance du SQCI                       |   |   |
| Réassurance                            | Rapports narratifs  | Actuariat Central                                   | Comité d'Audit et Conseils d'Administration |

## Plans d'urgence

Afin de veiller à la continuité de ses activités en général et de son système de gestion des risques en particulier, le Groupe a mis en place un dispositif lui permettant de faire face à une situation de crise pouvant perturber ou interrompre son activité. Ce dispositif repose sur deux composantes :

La composante stratégique qui se traduit par :

- la définition des modalités de la gestion de crise, selon les scénarios retenus ;
- l'expression de besoin dans l'analyse d'impact métier pour toutes les directions du Groupe ;
- la définition des grandes lignes de la stratégie de secours.

La composante opérationnelle qui se traduit par :

- la mise en place d'un Plan de Continuité Métiers (PCM), définissant les moyens de travail en mode dégradé ;

- la mise à jour du Plan de Secours Informatique (PSI), selon les évolutions des besoins métiers ;
- un socle de documentation, de moyens mis en œuvre et de ressources humaines, technologiques et matérielles nécessaires à la reprise de l'activité.

### B.3.4. Description du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'ORSA ou évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment) est le processus par lequel le Groupe procède aux 3 évaluations suivantes :

1. l'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui
2. sous-tendent le calcul du SCR ;
3. l'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
4. l'évaluation du besoin global de solvabilité (BGS) : cette notion englobe le SCR ainsi que d'autres
5. évaluations portant notamment sur des risques non couverts par la Formule Standard.

Le dispositif ORSA repose sur les acteurs suivants :

Le Conseil d'Administration définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de l'ORSA il doit ainsi :

- valider la politique écrite ORSA ;
- déterminer l'appétence au risque et les limites associées ;
- valider le rapport ORSA final à destination de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ;
- le cas échéant, demander la réalisation d'un ORSA exceptionnel ;
- intégrer les résultats du système de gestion des risques dans leurs prises de décision.

Le Comité d'audit, en matière d'ORSA, a notamment pour rôle de :

- s'assurer que l'ORSA a été réalisé en application des principes décrits dans la politique ORSA ;
- apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus ORSA ;
- donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting ORSA soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité des risques a comme rôle de :

- s'assurer de la bonne réalisation de l'ORSA ;
- s'assurer de la qualité des données et de la fiabilité des résultats obtenus, en lien avec les
- recommandations de la fonction actuarielle et du Contrôle Interne ;
- préparer la revue annuelle de la politique écrite ;
- donner un avis consultatif sur le rapport ORSA avant transmission au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- sensibiliser tous les acteurs à l'importance de la réalisation de l'ORSA et au respect des procédures.

La Fonction gestion des risques a pour principales missions, dans le cadre de l'ORSA, de :

- mettre en œuvre le processus opérationnel de l'ORSA régulier et exceptionnel ;
- décliner l'appétence au risque en tolérances au risque et limites opérationnelles ;
- réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- adresser ce rapport au Comité des risques à destination du Comité d'audit puis des Conseils d'Administration.

## B.4. Contrôle interne

### B.4.1. Système de contrôle interne (SCI)

---

#### **Les trois lignes de maîtrise**

---

La Direction Générale est au cœur du dispositif de maîtrise globale des risques. Sa structure en « trois lignes de maîtrise » est une approche pertinente des rôles et responsabilités du management opérationnel, des fonctions transverses et de l'audit interne.

##### (1) Le management opérationnel

La première ligne de maîtrise des activités est constituée par les managers opérationnels, responsables de l'évaluation et de la diminution des risques, notamment par un Dispositif de Maîtrise des Risques complété si nécessaire par des contrôles opérationnels. Les personnes en charge du contrôle interne pour ces fonctions sont les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI) identifiées nominativement dans la cartographie des risques.

##### (2) Les services fonctionnels

La deuxième ligne de maîtrise est constituée des services fonctionnels responsables de domaines d'expertise et des fonctions qui n'exercent pas de fonctions opérationnelles. Elles peuvent être centralisées et/ou situées au niveau des activités/métiers/entités.

##### (3) L'audit interne

En tant que troisième ligne de maîtrise des activités, une fonction d'audit interne indépendante est rattachée au Président.

L'audit interne fournit, à travers une approche fondée sur le risque, une assurance globale au Conseil d'Administration, au comité d'audit et à la direction générale.

#### **Responsabilités des organes de gouvernance**

---

##### **Le Conseil d'Administration**

Il incombe au Conseil d'Administration de veiller à ce que les risques susceptibles de compromettre les objectifs du Groupe soient identifiés à temps et que des mesures appropriées soient engagées. Pour assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'Administration ou son comité d'audit examinent régulièrement la qualité du Système de Contrôle Interne (SCI) avec la direction.

Le Conseil d'Administration s'appuie sur la fonction Vérification de la conformité sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées par la directive (art. 46 de la Directive Solvabilité 2).

##### **Le Comité d'audit**

Le comité d'audit examine chaque année, en liaison avec les commissaires aux comptes et les personnes en charge du contrôle interne, l'ensemble des travaux et recommandations du contrôleur interne. Son Président rend compte des travaux du comité aux Conseils d'Administration de Société Centrale Prévoir, Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers. Le compte rendu du comité est annexé au procès-verbal de la séance du Conseil correspondante.

##### **Pilotage du Système de Contrôle Interne**

###### ▪ Le Comité des risques

Ce comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposée (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de mettre en œuvre le système de gestion des risques :

- centraliser les travaux des fonctions clés ;
- identifier les risques auxquels le Groupe est exposée ;
- informer / alerter les instances de gouvernance.

Il est composé du comité de direction restreint (1 directeur par direction) et des 4 fonctions clés et présidé par le directeur général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

- Le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne

L'animation du Système de Contrôle Interne (SCI) est assurée par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne (RQCI). Il définit et met en œuvre la politique de contrôle interne, il assure le contrôle de la mise en œuvre des politiques écrites, il anime le réseau des Correspondants Processus et Contrôle Interne. Le RQCI reporte au Directeur Général du Groupe.

- Le Comité contrôle interne et conformité (CCIC)

Le Comité contrôle interne et conformité est composé de 4 CPCI, de la Directrice du marketing et de la Communication, du Responsable du service juridique et de l'équipe du Service Qualité et Contrôle Interne. Il reporte au Comité des Risques.

Le CCIC s'est tenu 3 fois en 2018, les ordres du jour ont porté sur :

- La mise à jour de la cartographie des risques ;
- Le suivi des plans d'action des risques classés en Action Prioritaire pour l'exercice 2017-2018 et la mise à jour des plans pour l'exercice 2018-2019 ;
- Le déploiement des plans de contrôle permanent 2018 et la mise à jour des plans pour l'année 2019 ;
- Le suivi des incidents et de leur plan d'action éventuels.

## Processus et procédures

### Cadre de contrôle interne

La présentation de l'environnement de contrôle interne et la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux activités de contrôle interne et l'implication de chacun dans le dispositif est de la responsabilité du RQCI.

Le Groupe s'inspire des 17 principes de contrôle interne et des points d'attention associés développés par le Committee Of Sponsoring Organisation (COSO) selon les 5 composants :

- environnement de contrôle ;
- évaluation des risques ;
- activités de contrôle ;
- information et communication ;
- activités de pilotage.

Sur la base d'entretiens avec les Correspondants Processus et Contrôle Interne et sur la base des documents existants au sein du Groupe des constats sont relevés qui servent par suite à forger un jugement sur l'application des principes de contrôle interne.

### Activités de contrôle

Les activités de contrôles sont fondées sur les 3 principes n°10 à 12 du COSO 2013 :

- le Groupe sélectionne et développe des activités de contrôle qui visent à maîtriser et à ramener à un niveau acceptable les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs.
- le Groupe sélectionne et développe des contrôles généraux informatiques pour faciliter la réalisation des objectifs.
- le Groupe déploie les activités de contrôle par le biais de règles qui précisent les objectifs poursuivis, et de procédures qui permettent de mettre en œuvre ces règles.

### Information et communication

Liste des communications et reportings mis en place :

| Objet                           | Informations                               | Emetteur | Destinataire                      |
|---------------------------------|--|----------|-----------------------------------|
| <b>Rapports narratifs S2</b>    | Informations relatives au contrôle interne | RQCI     | Conseils d'administration         |
| <b>Cartographie des risques</b> | Communication sur les risques identifiés   | RQCI     | Comité des risques Comité d'audit |

|  |   |      |                                      |
|--|---|------|--------------------------------------|
| <b>Rapport de Contrôle Interne</b>         | Communication sur les risques, les incidents, les contrôles permanents et les plans d'actions | RQCI | Comité des risques et Comité d'audit |
| <b>Communication en séminaire des CPCI</b> | Retour d'information sur les risques identifiés   | RQCI | CPCI                                 |

### **Informations sur les activités conduites en 2018 :**

- Cartographie des risques 2018

Cette cartographie a été présentée par le Service Qualité et Contrôle Interne le 27 novembre 2018 au Comité d'audit.

- Plans de contrôles et résultats des contrôles

Les activités de contrôle servent à assurer :

- le bon fonctionnement des processus internes ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le Conseil d'Administration.

En 2018, les contrôles de niveau 1 et de niveau 2 étaient regroupés dans 10 plans de contrôle dont les thématiques métiers sont listées ci-dessous :

1. Gouvernance produit ;
2. Distribution et Contractualisation ;
3. Exécution et gestion des contrats ;
4. Réclamations ;
5. Sécurité ;
6. Suivi de la clientèle et des données clients ;
7. Partenariats ;
8. Financier et technique ;
9. Ressources humaines ;
10. Immobilier.

### **B.4.2. Fonction vérification de la conformité**

Conformément à l'article 46 alinéa 1 de la Directive Solvabilité 2, le système de contrôle interne du Groupe comporte une fonction clé chargée de vérifier la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

#### **Gouvernance**

La fonction conformité est portée par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne. Le Responsable de la fonction conformité donne délégation à chaque Directeur pour mettre en œuvre la vérification de la conformité dans son domaine. Cette délégation est acceptée et est matérialisée par la signature du plan de conformité.

#### **Périmètre de la vérification de la conformité**

Le périmètre de la vérification de la conformité recouvre les activités du Groupe, de ses succursales et de ses filiales.

#### **Activités et responsabilités relatives à la vérification de la conformité :**

- le plan de conformité décrit pour chaque Direction le périmètre et les activités de vérification de la conformité. Ce document est mis à jour au moins une fois par an par la fonction conformité et validé par le Comité des Risques ;
- chaque Direction s'appuie sur des experts métiers pour mettre en œuvre le plan de conformité sur son périmètre ;
- le suivi de la mise en œuvre des vérifications prévues dans le plan de conformité est réalisé par la fonction conformité.

- La fonction conformité vérifie la conformité de la conception des produits avant commercialisation

Un rapport d'activité annuel est fait par chaque Directeur avec la collaboration du responsable de la fonction conformité qui en fait une synthèse globale. Il comprend notamment le bilan des mises en conformité réglementaires de l'année et les dispositions prévues à court et moyen terme.

## B.5. Fonction d'audit interne

### B.5.1. Mise en œuvre de l'audit interne dans l'entreprise

---

L'Audit Interne donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses recommandations pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide à atteindre ses objectifs :

- en évaluant périodiquement, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle interne et de management opérationnel et stratégique ;
- en appréciant la qualité des méthodes de pilotage et de gestion, l'utilisation des ressources et des moyens mis en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations réalisées ;
- en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité ;
- en vérifiant la mise en œuvre effective et les résultats des plans d'action faisant suite aux recommandations.

Et plus spécifiquement, s'agissant des exigences réglementaires issues de Solvabilité 2 :

- évaluation de la gouvernance des risques ;
- mise en œuvre de l'ensemble des politiques écrites ;
- qualité du dispositif de contrôle permanent et des fonctions clef ;
- qualité et fiabilité de l'ORSA ;
- fiabilité des reportings SFCR et QRT.

### B.5.2. Indépendance de l'audit interne

---

L'audit interne est hiérarchiquement rattaché au Président du Groupe et reporte au Comité d'audit dans le cadre de la charte du comité afin de garantir son indépendance des opérations, des activités d'assurance et des fonctions supports et transversales du Groupe et des compagnies. A ce titre, il n'assume aucune responsabilité opérationnelle en dehors des activités propres à l'audit interne.

En tant que de besoin, et en accord avec le Président, il peut faire appel à des ressources et des compétences externes pour mener à bien ses travaux et missions d'audit.

### B.5.3. Politique d'audit interne

---

La politique d'audit interne a pour objectif de définir les missions et les principes de fonctionnement de l'audit interne du Groupe. Elle est rédigée en conformité avec la directive Solvabilité 2 et ses orientations, les instructions et recommandations de l'ACPR et les normes de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne.

Elle est complétée d'une procédure opérationnelle à destination des personnes auditées conformément aux bonnes pratiques relatives au système documentaire.

La politique d'audit interne est élaborée par la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne est examinée annuellement par le Comité des Risques. En cas de mise à jour majeure, la proposition de révision est présentée pour avis au Comité d'audit avant approbation par le Conseil d'Administration de l'entreprise.

## B.6. Fonction actuarielle

### B.6.1. Mise en œuvre de la fonction actuarielle dans le Groupe

---

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Dans ce cadre, ses principales missions sont de :

- valider la pertinence des méthodes, des modèles, des hypothèses, de la qualité et de l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques en compte sociaux et sous Solvabilité 2 (*Best Estimate Liability* ou BEL) ;
- valider le calcul des provisions techniques en comptes sociaux et sous Solvabilité 2 (BEL) ;
- rédiger un rapport actuariel à présenter au Comité des Risques et au Comité d'Audit, puis à soumettre pour validation au Conseil d'Administration ;
- émettre un avis lors de la mise sur le marché d'une nouvelle offre d'assurance.

Le périmètre de l'exercice de la fonction actuarielle concerne les entreprises d'assurance Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers, à l'exclusion des filiales d'assurance au Vietnam et au Cambodge, qui correspondent à des titres de participation dans le bilan Groupe et ne font donc pas l'objet d'un calcul de *Best Estimate*.

A la demande du Comité d'Audit, le rapport de la fonction actuarielle est désormais constitué de 2 parties :

- 1/ Le rapport de la fonction actuarielle sur les modalités de calcul des provisions sociales, présenté en mars.
- 2/ Le rapport de la fonction actuarielle sur le caractère approprié des règles de calcul des provisions prudentielles, présenté en septembre. Ce rapport émet également une opinion générale sur la politique de souscription et sur l'adéquation des programmes de réassurance.

## B.7. Sous-traitance

### B.7.1. La politique de sous-traitance

---

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un système de gestion des risques efficace et conforme aux nouvelles exigences réglementaires.

L'objectif de cette politique est de décrire le dispositif de gestion des risques opérationnels liés à la sous-traitance mis en place par le Groupe et d'établir son périmètre d'application.

### B.7.2. Périmètre d'application

---

La politique de sous-traitance s'applique à :

- la distribution et la gestion d'offres d'assurance en marque blanche
- la gestion de certains contrats d'assurance distribués sous la marque Prévoir
- l'externalisation de tout ou partie de la relation clients (les modalités opérationnelles seront intégrées dans la version 2019 de la politique)
- les garanties d'assistance intégrées dans certains contrats d'assurance (les modalités opérationnelles seront intégrées dans la version 2019 de la politique)
- la gestion des valeurs mobilières
- l'externalisation de systèmes d'information et de prestations de services informatiques

**L'activité d'assurance en marque blanche** est rattachée au Responsable de Prévoir Partenaires au sein de la direction Marketing et Communication de Prévoir.

Dans ce cadre, Prévoir Partenaires délègue toujours la commercialisation des contrats et peut parfois être amené à déléguer également, tout ou partie de la gestion des contrats.

**La délégation de gestion des contrats d'assurance** est actuellement mise en place au groupe Prévoir pour de l'Assurance de Prêt et de la Santé.

Dans ce cadre, Prévoir délègue tout ou partie de la gestion des contrats.

Cette délégation de gestion est pilotée par la Direction Technique.

**L'externalisation d'une partie de la relation clients par téléphone** est mise en place au Groupe Prévoir pour des appels sortants et le débordement ponctuel des appels entrants en périodes de forte charge (ou sous-effectif). Elle est mise en œuvre par la responsable du Service Relation clientèle, rattachée à la direction Marketing et Communication du groupe Prévoir.

**Pour la gestion des valeurs mobilières**, des mandats de gestion ont été mis en place avec la Société de Gestion Prévoir (SGP) pour les actions et les produits de taux. Cette délégation est pilotée par la Direction Financière.

**L'externalisation de systèmes d'information** consiste en la délégation de l'hébergement et/ou de la gestion d'infrastructures matérielles et logicielles. Prévoir externalise deux composants : son Système de Messagerie/Outils collaboratifs et son Infrastructure de secours des serveurs de production.

**L'externalisation de prestations de services de la DSI** correspond essentiellement à des prestations de maintien en conditions opérationnelles. Le groupe Prévoir externalise une partie de la supervision de l'exploitation (Tierce Maintenance d'Exploitation) ainsi que le support de premier niveau pour le réseau commercial.

Ces deux externalisations sont pilotées par la Direction des Systèmes d'Information.

### B.7.3. Processus de suivi la politique

---

La politique de sous-traitance est établie par les Responsables des activités et validée par les Conseils d'Administration.

## C. Profil de risque

De par ses activités, ainsi que par l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel il évolue, le Groupe est soumis à différentes natures de risques.

En raison de nombreuses éventualités et incertitudes liées à ces risques, le Groupe a formalisé des procédures et des contrôles qui lui permettent d'identifier et de gérer ses risques. Ces procédures et ces contrôles sont implémentés à la fois au cœur des processus opérationnels qui supportent les activités du Groupe, mais aussi dans des processus spécifiques dédiés à la gestion des risques.

L'organisation de la gestion des risques est détaillée dans la section B.3 du présent document. Cette organisation fait ressortir que le Groupe est soumis à des risques assurantiels (ou risque de souscription), des risques financiers (le risque de marché, le risque de contrepartie et le risque de liquidité), des risques opérationnels et d'autres risques (comme le risque de réputation ou le risque stratégique) qui font l'objet de processus particuliers.

Les risques quantifiables font l'objet du calcul d'une exigence de capital de solvabilité requis (SCR). L'ensemble des montants composant le SCR du Groupe est représenté dans le QRT S-25.01.21 présenté en annexe de ce rapport. Les mouvements de ses composants sont détaillés dans la partie E.2 du rapport. Il apparaît ainsi que le profil de risque du Groupe est particulièrement marqué par le risque de marché, le risque de souscription représentant le second montant le plus important mais pour une part bien inférieure.

Le montant cumulé du SCR de ces deux catégories de risque représente 96% de la somme de l'ensemble des catégories de risque, avant absorption par les provisions techniques et les impôts.

En plus de calculer le SCR nécessaire pour couvrir le risque pris dans les conditions prévues de façon réglementaire (à l'horizon d'un an et sur un niveau de confiance de 99,5%), le Groupe réalise dans le cadre de l'ORSA, une évaluation prospective de sa solvabilité propre sur l'horizon du business plan. Dans ce cadre, un scénario central est établi sur la base des ambitions stratégiques et est aligné sur les politiques de gestion des risques. Des scénarios de stress sont également exploités pour vérifier la robustesse de la solvabilité dans des conditions adverses. Aux scénarios de stress sont associés des procédures de pilotage des risques, des décisions de gestion à appliquer en situations extrêmes ainsi que des mesures de prévention ou de réduction des risques.

### C.1. Risque de souscription

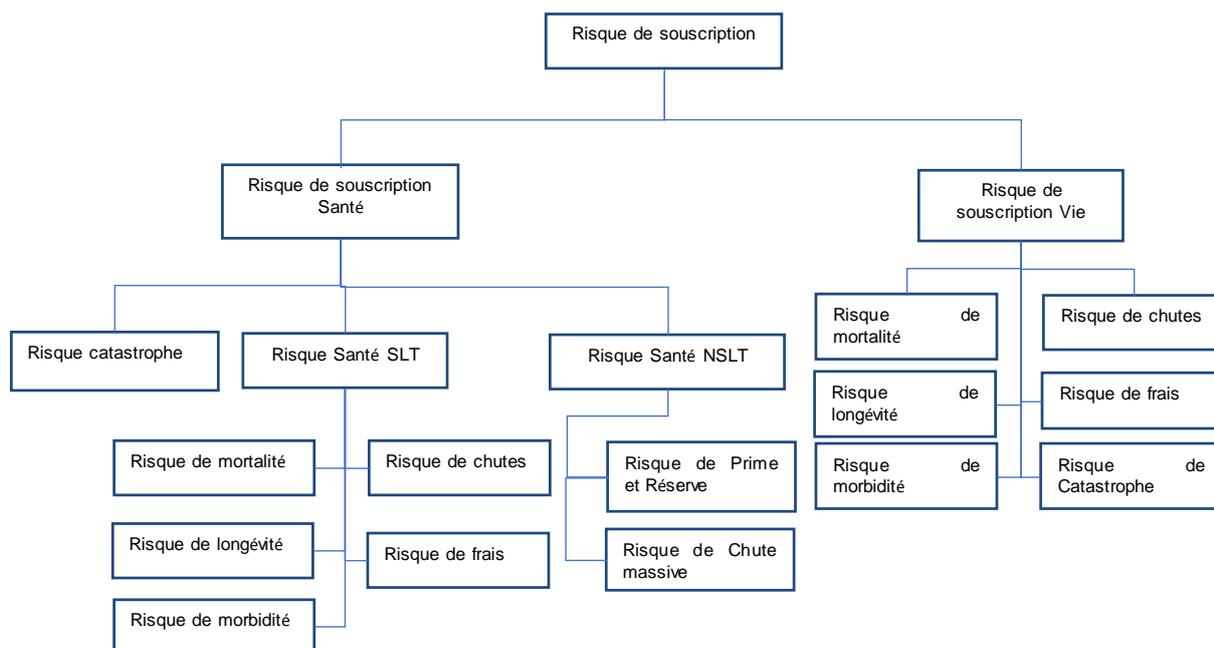
#### C.1.1. L'exposition au risque de souscription

L'activité du Groupe consiste en l'engagement de verser au souscripteur (ou à ses ayants-droit), soit une somme donnée à une date déterminée, par un événement particulier se rattachant à la vie ou l'état de santé de l'assuré ou à son décès, soit une somme donnée en cas de sortie anticipée.

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et le volume d'affaire correspondant. On distingue principalement :

- le risque Vie qui concerne les produits/garanties du Groupe classés en LoB 30, 31, 32 et 36 ;
- le risque Santé similaire aux techniques appliquées en vie (Santé SLT) pour les garanties des LoB 29 et 33 et 35 ;
- le risque Santé non-similaire aux techniques appliquées en vie (Santé NSLT) pour les garanties des LoB 1 et 2 ;
- le risque de catastrophe qui est calculé globalement sur les risques Santé (santé SLT et santé NSLT).

Une approche compréhensible de l'évaluation des risques par la formule standard conduit à la représentation suivante :



### C.1.2. Risque de souscription Vie

#### L'exposition au risque de souscription Vie

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et les risques associés :

- **risquedemortalité** : représentant la perte résultant d'une hausse des taux de mortalité, pour les polices pour lesquelles l'augmentation du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les temporaires décès) ;
- **risque de longévité** : représentant la perte résultant d'une baisse des taux de mortalité, lorsque la baisse du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les rentes) ;
- **risque de morbidité** : représentant la perte liée l'augmentation des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité ;
- **risque de chutes (ou risque de rachats)** : représentant la perte découlant de l'augmentation des taux de rachat/résiliation pour les polices pour lesquelles l'augmentation des rachats/résiliations entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance ;
- **risque lié aux frais** : représentant une évolution défavorable des dépenses engagées pour la gestion des contrats d'assurance ;
- **risque de catastrophe** : perte résultant de l'incertitude relative aux hypothèses de fixation des prix et de provisionnement lié à des événements extrêmes ou irréguliers, notamment par les garanties liées aux catastrophes (ex. : temporaire décès).

Le risque de souscription Vie du Groupe est principalement composé par les risques suivants :

- rachat
- frais
- mortalité

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces risques représente 92,3 % de la somme du risque de souscription Vie (hors diversification).

#### Les concentrations du risque de souscription Vie

Pour le risque de souscription Vie, les expositions les plus importantes peuvent être représentées de la façon suivante :

- les risques de mortalité, de longévité et de catastrophe sont caractérisés par le montant des capitaux sous risque.
- les risques de rachat et de frais sont dépendants des montants de réserve.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

| <i>En milliers d'euros</i>                              | <b>2018</b> | <b>2017</b> | <b>Var.</b> |
|---|-------------|-------------|-------------|
| <b>BEL</b>  |             |             |             |
| Lob 30 - Assurance avec participation aux bénéficiaires | 3 748 526   | 3 915 637   | -4,3%       |
| Lob 31 - Assurance indexée et en unités de compte       | 4 759       | 1 957       | 143,2%      |
| Lob 32 - Autres assurances vie                          | 940         | 935         | 0,5%        |
| Lob 36 - Réassurance vie                                | -293        | -1 971      | ns          |
| <b>Capitaux sous risques bruts de réassurance</b>       |             |             |             |
| Lob 30 - Assurance avec participation aux bénéficiaires | 34 163 498  | 37 141 958  | -8,0%       |
| Lob 31 - Assurance indexée et en unités de compte       | 3 530       | 947         | 272,8%      |
| Lob 32 - Autres assurances vie                          |             | 0           |             |
| Lob 36 - Réassurance vie                                | 2 187 107   | 0           | ns          |

**Table 9 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Vie**

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 30 « Produit avec participation aux bénéficiaires » qui représente 99% du montant des provisions techniques vie et 99% du montant des capitaux sous risque vie du Groupe.

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 30 « Produit avec participation aux bénéficiaires » qui représente 99% du montant des provisions techniques et plus de 99% du montant des capitaux sous risque de l'entreprise. Le produit d'assurance de Prêt ADP April représente 70,7% des capitaux sous risque. L'évolution du BEL (Best Estimate Liability) de la Lob30 par rapport à 2017 s'explique par l'évolution des portefeuilles (recul des provisions épargne à versements libres, entrée de nouvelles générations de contrats de type vies entières qui contribuent au recul du BEL), par la diminution du stock de plus-values latentes sur le portefeuille de l'entreprise, et par les nouvelles hypothèses financières, en particulier, par un taux d'actualisation en hausse. L'évolution du BEL sur les autres Lob est lié au démarrage des produits en unité de compte commercialisés depuis décembre 2016 et au démarrage de l'activité de réassurance sur l'offre de prêt en 2017. Le poids de ces lignes d'activité (Lob 31 et 36) va continuer à croître avec le développement du portefeuille.

### **Techniques d'atténuation des risques de souscription Vie**

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices du Groupe, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard d'objectifs de l'appétence aux risques de l'entreprise et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- les contrats de prévoyance des TNS (décès en rente viagère) : La réassurance permet ici d'atténuer les
- écarts sur les hypothèses de mortalité et de morbidité
- l'assurance de Prêt : La réassurance permet ici d'atténuer la survenance d'un risque Catastrophe

### **C.1.3. Risque de souscription Santé similaire aux techniques Vie (santé SLT)**

Le risque de souscription Santé similaire à la Vie (santé SLT) représente 39% du risque souscription Santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT+ risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

#### **L'exposition au risque de souscription – Santé SLT**

Sont classées en risque Santé SLT les polices d'assurance comportant des garanties sans possibilité de révision tarifaire. Les flux de ces garanties (classées en Lob 29 ou Lob 33 ou Lob 35) sont projetés sur la durée du contrat. Elles concernent principalement :

- les garanties assurance emprunteur ;

- les garanties dommages corporels, portées par Prévoir-Risques Divers, d'un contrat d'assurance vie dont la garantie principale est portée par Prévoir-Vie. Il peut s'agir de garanties accident, invalidité, exonération ou d'indemnité en cas d'arrêt de travail ;
- les contrats en cours de service de rentes invalidité.

La composition du risque de souscription Santé des garanties classées en santé SLT est la même que celle du risque de souscription Vie, à l'exception du risque catastrophe. Ce dernier est calculé séparément sur l'ensemble des produits/garanties soumis au risque de Souscription Santé.

Les principaux risques des garanties classées en Santé SLT du Groupe sont les suivants :

- **risque de morbidité** : ce risque est essentiellement porté par le produit d'assurance emprunteur, les capitaux sous risque étant élevés, une augmentation de la morbidité augmente fortement les prestations dues
- **risque de chutes** : le risque de chute de masse est surtout présent sur les produits générant des primes futures élevées, il est donc surtout porté par le produit d'assurance emprunteur.
- **risque de frais** : ce risque est d'autant plus fort que le produit contribue fortement au chiffre d'affaire de la société, il est donc principalement porté par l'assurance emprunteur et par les garanties accident des produits vie entière.

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces trois risques représente 91% de la somme du risque de souscription Santé SLT (avant diversification).

### Les concentrations sur le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

| En milliers d'euros  | 2018   | 2017    | Var.    |
|--|--------|---------|---------|
| <b>Montant des BEL - Risque Santé SLT</b>                                |        |         |         |
| Lob 29 - Santé assimilée à la vie  | 7 201  | -32 905 | -121,9% |
| Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé | 12 715 | 10 774  | 18,0%   |
| Lob 35 - Réassurance maladie   | -85    | -2 288  | ns      |

**Table 10 : Evolution des BEL pour le risque Santé SLT**

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe 1 de ce rapport.

### C.1.4. Risque de souscription Santé non similaire aux techniques Vie (santé NSLT)

Le risque de souscription Santé non similaire à la Vie (santé NSLT) représente 54% du risque Souscription santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT+ risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

#### L'exposition au risque de souscription – Santé Non-SLT (Santé NSLT)

Sont classées en risque Santé NSLT les polices d'assurance avec une possibilité de révision tarifaire illimitée. Ces garanties sont classées en Lob 1 ou Lob 2. Les flux sont projetés jusqu'à la date de révision tarifaire prévue au contrat (projection sur une période comprise entre 0 et 12 mois). Ces polices concernent généralement des produits assurant exclusivement le dommage corporel (produits couverts uniquement par Prévoir-Risques Divers), ou des produits ayant une garantie à Prévoir-Vie, mais assortis de nombreuses garanties Dommages corporels couvertes par Prévoir-Risques Divers. Elles concernent donc principalement les garanties suivantes :

- incapacité/Invalidité
- hospitalisation
- décès accidentel
- les garanties de remboursement des frais de soins (contrats santé).

En ce qui concerne les activités Santé NSLT, l'une des principales responsabilités du Groupe dans le cadre de ses activités d'assurance est d'établir des réserves en cas de survenance d'un événement mettant en jeu une police d'assurance.

Ces réserves doivent être suffisantes pour garantir le paiement du sinistre dans le futur, il est donc pris en compte les risques suivants :

- **risque de prime et de réserve** : représentant la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et leur mauvaise estimation ainsi que l'éventualité dans laquelle le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues
- **risque de chute** : représentant, comme en santé SLT la perte découlant de l'augmentation des taux de résiliation pour les polices pour lesquelles la perte de primes futures entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance.

Le risque de prime et réserve est le risque le plus sensible sur les garanties classées en Santé NSLT car le volume des primes sous risque est important (en effet, ce risque est estimé en appliquant un coefficient défini par EIOPA au montant des primes et réserve). Le risque de primes et réserves représente 80% du risque souscription Santé NSLT (hors diversification).

### Les concentrations sur le risque de souscription Santé non SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

| <i>En milliers d'euros</i>                 | <b>2018</b> | <b>2017</b> | <b>Var.</b> |
|--|-------------|-------------|-------------|
| <b>Montant des BEL - Risque Santé NSLT</b> |             |             |             |
| Lob 1 - Assurance des frais médicaux       | 1 344       | 981         | 37,0%       |
| Lob 2 - Assurance de protection du revenu  | -11 775     | -5 272      | 123,3%      |

**Table 11 : Evolution des BEL pour le risque Santé NSLT**

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe 1 de ce rapport.

#### C.1.5. Risque souscription Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)

##### L'exposition au risque de souscription – Catastrophe

Enfin, le risque de catastrophe est calculé globalement pour le risque de souscription santé. Il matérialise la survenance de catastrophes naturelles ou humaines, par nature imprévisibles. Il représente les pertes résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Le risque catastrophe est principalement porté par les polices d'assurance avec des garanties Décès accidentel et Incapacité, compte tenu des montants de capitaux sous risques.

#### C.1.6. Techniques d'atténuation des risques de souscription Santé et Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices du groupe, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard d'objectifs de l'appétence aux risques du groupe et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- Dépendance, Assurance de Prêt et Garantie décès des contrats de prévoyance des TNS : La réassurance permet d'atténuer les écarts sur les hypothèses de morbidité et de mortalité ;
- de façon générale, la réassurance permet également l'atténuation des écarts sur les hypothèses de chute et la survenance d'un risque Catastrophe.

## C.2. Risque de Marché

### C.2.1. L'exposition au risque de marché

---

Le risque de marché provient de l'aléa portant sur l'évolution de la volatilité des prix de marché des produits financiers détenus à l'actif ou au passif et de leur corrélation.

Ces différents risques ont, non seulement un impact sur la politique d'investissement du Groupe, mais aussi sur la valeur des engagements liés aux contrats d'assurance à travers par exemple les mécanismes de participation aux bénéficiaires, les taux minimums garantis et les options offertes aux clients.

Les principaux risques de marché auxquels est exposé le Groupe sont les suivants :

- **le risque action** qui représente la perte potentielle liée à une baisse de la valeur de marché des actions détenues en direct ou à travers des fonds à dominante actions ;
- **le risque de taux** qui résulte de changements du niveau de la courbe des taux d'intérêts sans risque et de l'augmentation de sa volatilité. Il peut engendrer un effet défavorable si l'impact au bilan du Groupe est moins favorable à l'actif qu'au passif ;
- **le risque immobilier** qui concerne la perte potentielle liée à une variation défavorable du marché immobilier sur la valeur des actifs ;
- **le risque de spread** qui représente la perte que le Groupe subirait en cas de dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie obligataire ;
- **le risque de change** qui mesure la sensibilité des actifs et des passifs à une variation des cours des devises par rapport à l'Euro ;
- **le risque de concentration** qui traduit le fait que la volatilité d'un portefeuille augmente avec sa concentration sur un même émetteur.

Parmi ces risques de marché, les risques les plus importants sont les risques action, immobilier et de spread qui représentent plus de 82% de la somme du SCR cumulé sur le risque de marché, hors effets de diversification entre risques (cf. Chapitre E.2.).

A titre indicatif, la constitution du portefeuille d'actif du Groupe, et l'évolution des positions au regard de l'exercice précédent, sont représentées (en valeur nette comptable) dans le tableau de Composition des placements au 31.12.2018 en section 3 du chapitre A.

Le portefeuille (en valeur de marché) est principalement composé d'obligations (49,1%), d'actions en direct ou de fonds (28,3%) et d'immobilier (18,7%), le reliquat étant constitué d'instruments monétaires. Pour les calculs de SCR, les fonds sont analysés par « transparence » afin d'appliquer les modalités de la formule standard selon la nature du sous-jacent.

Au cours de l'exercice, la valeur de marché des placements a reculé de 3,68%. La valeur de réalisation du portefeuille obligataire baisse de 6,06% (-169 M€) principalement en raison d'un écartement des spreads de crédit en fin d'exercice. De même, les conditions de marché à fin 2018 entraînent le recul de la valeur de marché des portefeuilles d'actions et d'OPCVM (-71 M€ soit -4,46%). En revanche, la valeur du portefeuille immobilier progresse de 5,12% (+49 M€) sous l'effet conjugué de nouvelles acquisitions et d'une évolution favorable du marché. Enfin, le montant de la poche monétaire, fonds en attente d'investissement, a reculé (-6,3%).

### C.2.2. Les concentrations de risque de marché

---

- **Le risque action**

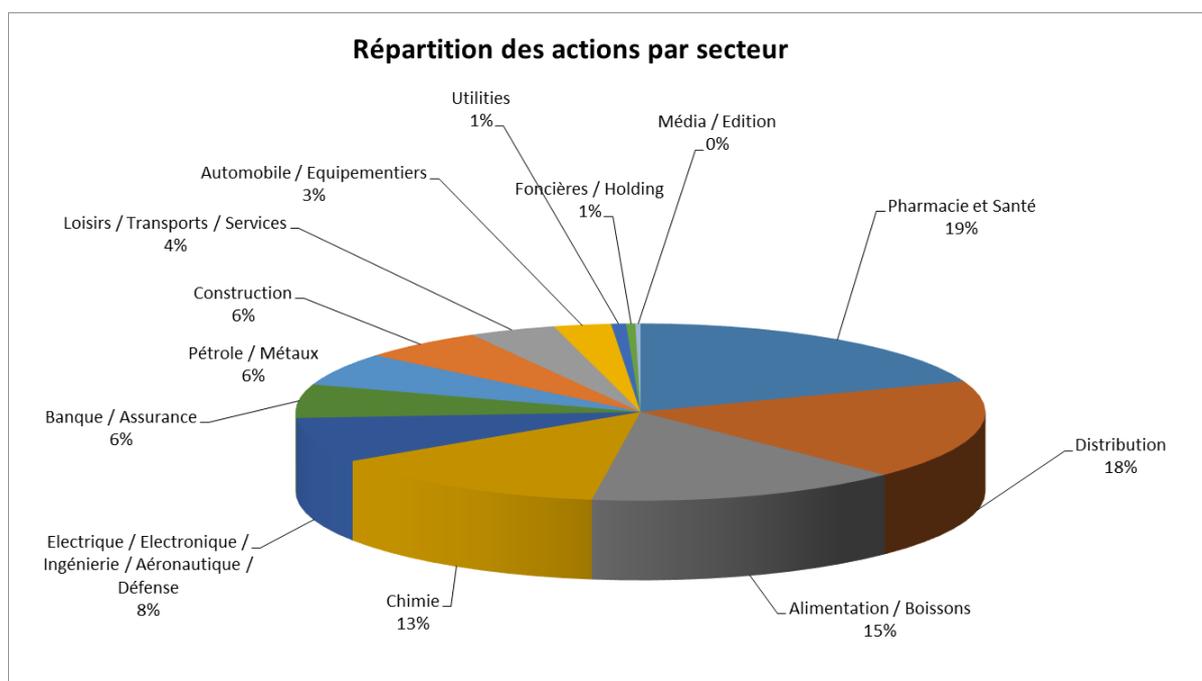
A fin 2018, la valeur de marché du portefeuille soumis au risque de baisse des marchés actions s'élève à 1 456 M€. Le portefeuille est composé pour 84% d'actions détenues en direct et pour le reste d'OPCVM actions.

Les principales concentrations du portefeuille sont traduites dans les représentations suivantes, par zone géographique et par secteur d'activité.

| ACTIONS           |                      |             |
|-------------------|----------------------|-------------|
| Zone géographique | Valeur de marché     | %           |
| France            | 918 389 137          | 75,4%       |
| Europe            | 240 795 133          | 19,8%       |
| Asie              | 33 639 974           | 2,8%        |
| USA               | 24 895 707           | 2,0%        |
| International     | 419 214              | 0,0%        |
| <b>TOTAL</b>      | <b>1 218 139 164</b> | <b>100%</b> |

| OPCVM             |                    |             |
|-------------------|--------------------|-------------|
| Zone géographique | Valeur de marché   | %           |
| Europe            | 168 939 093        | 71,0%       |
| International     | 22 207 579         | 9,3%        |
| USA               | 19 012 716         | 8,0%        |
| Asie              | 17 169 232         | 7,2%        |
| France            | 10 660 796         | 4,5%        |
| <b>TOTAL</b>      | <b>237 989 416</b> | <b>100%</b> |

Les actions détenues en direct correspondent majoritairement à des entreprises françaises alors que la stratégie d'investissement des OPCVM actions couvre plus largement la zone Europe.



**Figure 12 : Concentrations d'exposition pour le risque action**

Le Groupe veille à diversifier ses investissements entre différents secteurs économiques. La hiérarchie des secteurs les plus représentés est identique à l'exercice précédent et leur pondération est stable. La principale variation concerne le secteur de la construction qui recule de 3pts.

▪ **Le risque immobilier**

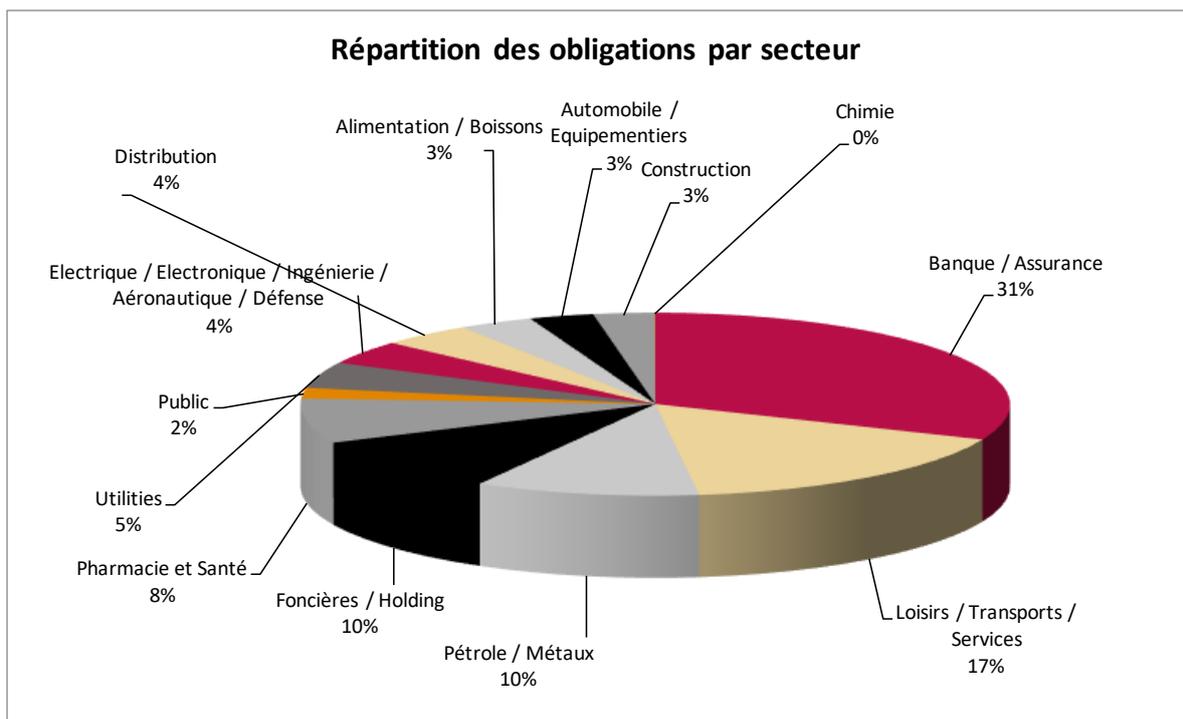
La valeur de marché du portefeuille soumis au risque de marché immobilier s'élève à 1 002 M€.

Le portefeuille immobilier du Groupe est majoritairement constitué d'immeubles situés à Paris dans le quartier central des affaires. La majorité des immeubles sont détenus en direct ou via des Sociétés Civiles Immobilières détenues par le Groupe. Toutefois, le Groupe investit également dans l'immobilier à travers des fonds, aux Etats-Unis et en Allemagne.

▪ **Le risque de spread**

Ce risque concerne les investissements en obligations, en dehors de certaines expositions spécifiques de type dettes souveraines et supranationales (les obligations ainsi exclues du calcul du SCR de spread représentent 22,8% de la valeur de marché du portefeuille obligataire).

Le graphique suivant présente la répartition du portefeuille soumis au risque de spread par secteur économique.



**Figure 13 : Concentrations d'exposition par secteur pour les risques liés aux obligations**

La hiérarchie des trois premiers secteurs n'a pas évolué durant l'exercice. La part du secteur « Banque / Assurance » a progressé de 4 pts mais elle avait reculé de 3 pts en 2017, l'exposition revient donc à un niveau proche de fin 2016. Le secteur Utilities baisse de 3 pts suite à des remboursements et des cessions.

Le rating moyen du portefeuille du Groupe est de A, stable par rapport à l'exercice précédent.

▪ **Le risque de taux d'intérêt**

Le Groupe est exposé aux fluctuations de la courbe des taux d'intérêt du fait de la différence de sensibilité entre ses expositions à l'actif et au passif, les scénarios qui impactent défavorablement les fonds propres du Groupe correspondent à des mouvements baissiers de taux.

Les postes du bilan sensibles aux fluctuations des taux d'intérêts sont les portefeuilles obligataires (2 625 M€) et les provisions techniques cédées aux réassureurs (-37 M€) à l'actif et les provisions techniques brutes de réassurance au passif (3 763 M€).

Les provisions techniques sont impactées à double titre par les variations de taux :

- elles sont calculées avec un taux d'actualisation qui suit le mouvement des taux de marché ;
- les provisions techniques des contrats d'assurance-vie intègrent une estimation des participations aux bénéfices futures qui seront distribuées aux assurés. Ces participations sont également dépendantes du niveau des taux d'intérêt.

Les deux effets décrits ci-dessus impactent le montant des provisions dans des sens opposés ce qui réduit la sensibilité du passif aux variations de taux. Ainsi, bien que les montants exposés au risque de taux soient inférieurs à l'actif et que la durée du portefeuille obligataire soit inférieure à celle du portefeuille de contrats (en période de taux bas, la maturité des investissements obligataires est réduite), le choc de taux d'intérêt réalisé dans le cadre du calcul du SCR demeure d'un montant limité (cf. section E.2.).

▪ **Le risque de change**

Le Groupe n'est pas exposé de façon importante au risque de change.

▪ **Le risque de concentration**

Le Groupe n'est pas exposé de façon importante au risque de concentration.

### C.2.3. Les techniques d'atténuation des risques de marché

---

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture de ses risques de marché. Il s'attache à limiter et maîtriser les risques de marché à travers ses principes de gestion des risques d'investissements et de gestion actif-passif.

- **Principe de la personne prudente**

Le double principe fort et historique de la politique d'investissement du Groupe est :

- d'investir uniquement dans des produits financiers dont il peut identifier, gérer et contrôler les risques et dont les mécanismes de valorisation sont compris par les instances de gouvernance, et
- de faire appel à des tierces parties (gérant, dépositaire...) reconnues sur le Marché

- **Obligations**

Le profil de gestion est « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Les opportunités d'investissement sont étudiées sur la base d'une analyse multicritères (émetteur, rating, rendement, secteur économique, durée). Si l'émetteur n'est pas déjà présent dans le portefeuille, une analyse crédit est réalisée. Le poids relatif de l'émetteur dans le portefeuille est également pris en compte afin de limiter le risque de concentration. Une contrainte forte consiste à maintenir le rating global du portefeuille ; aussi, des simulations sont réalisées pour évaluer l'impact sur le portefeuille (rating, duration, rendement) de différents scénarios d'investissement.

- **Actions**

Le profil de gestion est également « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Avant tout achat, une analyse fondamentale de l'émetteur est réalisée pour étudier l'opportunité d'investir dans cette entreprise, le moment de l'achat est quant à lui déterminé suite à une analyse de marché.

- **Immobilier**

Pour ses investissements immobiliers, le Groupe retient prioritairement des immeubles de qualité dans les beaux quartiers de Paris avec un objectif de détention sur le long terme.

## C.3. Risque de Contrepartie

### C.3.1. L'exposition au risque de Contrepartie

---

Le Groupe fait face à un risque de contrepartie relatif à la perte qu'il subirait en cas d'insolvabilité d'un de ses partenaires d'affaires, à savoir le défaut d'un réassureur, d'une banque, d'un distributeur, d'un délégué de gestion ou encore l'inexécution de ses engagements par un débiteur.

Le risque de défaut des émetteurs obligataires n'est pas inclus ici du fait qu'il est déjà pris en compte dans le risque de Spread (risque de marché).

Pour le Groupe, le facteur de risque principal relatif au risque de contrepartie concerne le défaut d'une ou plusieurs banques.

### C.3.2. La concentration du risque de Contrepartie lié aux banques

---

En ce qui concerne le risque de défaut des banques, les entités du Groupe sont clientes auprès de plusieurs banques, principalement deux notées A qui représentent près de 98% de leurs dépôts.

### C.3.3. La mitigation du risque de contrepartie

---

Pour limiter le risque de contrepartie, le Groupe apprécie la solidité financière de ses partenaires d'affaires. En particulier, il demande des nantissements ou dépôts espèce au titre des créances sur les réassureurs.

## C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de paiement par la mobilisation de ressources financières liquides. Le risque peut en particulier survenir en cas de difficulté à céder des actifs pour faire face à une augmentation subite des prestations à régler aux assurés (hausse de sinistralité ou de rachats).

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi par le Groupe pour ses activités d'assurance et de placements financiers selon les deux axes suivants :

- Axe 1 : Suivi de la liquidité de ses investissements

Les sociétés d'assurance évaluent le niveau de disponibilité de leurs investissements en qualifiant ces différents postes d'actifs en fonction de sa capacité à pouvoir vendre ses actifs de façon immédiate et sans perte de valeur.

- Axe 2 : Projection des flux prévisionnels de trésorerie (à court et à moyen terme)

Les sociétés d'assurance établissent une projection et un suivi de leurs flux de trésorerie dérivant de leur activité assurantielle, de leur portefeuille financier et de leur gestion courante. Les principaux flux de trésorerie entrants sont composés des primes versées par les assurés, des revenus financiers du portefeuille de placements et des remboursements obligataires. Les principales dépenses sont constituées par les prestations réglées aux assurés et les frais généraux.

Pour la gestion du risque de liquidité, les sociétés d'assurance du Groupe s'assurent de disposer à tout moment des fonds nécessaires au règlement de leurs engagements et réalisent des scénarios de stress afin d'évaluer la liquidité de leurs placements au regard du montant d'actifs qu'il conviendrait qu'elles cèdent pour faire face à l'augmentation des besoins de trésorerie.

## C.5. Risque opérationnel

Le Groupe a implémenté un cadre d'analyse pour :

- identifier et quantifier les risques opérationnels qui pourraient provenir d'une défaillance globale de l'organisation, de systèmes des entités du Groupe, d'origine humaine ou bien résultant d'un événement externe ;
- s'assurer de la pertinence des processus mis en place pour maîtriser ces risques est un pilier de la gestion des risques.

Le pilotage des risques opérationnels est décliné par le Service Qualité et Contrôle Interne (SQCI) conformément à :

- la Politique de gestion des risques opérationnels ;
- la Politique de contrôle interne et de conformité.

Le pilotage repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels de chaque Direction des entités du Groupe.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels du Groupe repose sur :

- l'élaboration d'une cartographie des risques ;
- la gestion d'une base de données incidents ;
- la mise en œuvre d'un plan de contrôle permanent ;
- le suivi de l'exécution des plans d'action.

### C.5.1. Cartographie des risques

---

La cartographie des risques a été élaborée par le SQCI à partir de l'analyse des risques relatifs à chacun des processus identifiés par les Correspondants Processus et Contrôle Interne. La méthodologie appliquée prend en compte d'une part de la criticité (impact et occurrence) qui donne le risque brut et d'autre part des Eléments de Maîtrise de Risques (Formalisation, compétences, contrôles et pilotage) qui donnent le risque net.

En 2018, pour les risques déclarés maîtrisés, l'identification des Eléments de Maîtrise du Risque (EMR) associés dans le Système Informatisé de Gestion des Risques (SIGR) est en net progrès.

En 2018, 28 risques opérationnels sont classés en Actions Prioritaires et réparti en 4 thèmes : Stratégie et performance opérationnelle (12), Sécurité du SI (12), Prévoir Partenaires (2) et Conformité (2).

### C.5.2. Base de données incidents

---

Chaque collaborateur peut faire remonter un incident auprès du SQCI. Un incident est soit une fraude ou une tentative de fraude, soit un risque avéré ayant un impact financier, d'image, opérationnel ou organisationnel, ou réglementaire ou juridique, des seuils sont précisés.

En 2018, 16 incidents ont été identifiés dans les domaines suivants : contentieux, fraudes et tentatives de fraude, incidents du SI, autres incidents opérationnels/organisationnels, courrier de l'administration. Chaque incident est rattaché à des processus et à un ou plusieurs risques et peut faire l'objet d'un plan d'action.

### C.5.3. Plan de contrôle permanent

---

Depuis la mise en œuvre du SIGR en 2017, des chargés de contrôle ont été nommés pour faire remonter les résultats des contrôles directement dans l'outil.

### C.5.4. Plan d'actions

---

Les 28 risques identifiés en 2018 ont fait l'objet de 18 plans d'action, dont 15 nouveaux dans les 4 thèmes cités au paragraphe C.5.1.

## C.6. Autres risques

L'ensemble des risques intégrés à la cartographie des risques ne sont pas quantifiés dans la formule standard du Pilier 1. Ainsi, des risques tels que le risque de réputation ou le risque stratégique font l'objet de processus particuliers. Leur évaluation et la définition d'une appétence à ces risques passent par des critères d'appréciation de nature qualitative et leur suivi prend la forme d'un système de veille.

### C.6.1. Le risque de réputation

---

Le risque de réputation est celui qu'encourt une entreprise de voir son image de marque ternie. Une atteinte à la réputation peut entraîner des conséquences commerciales, financières, juridiques, médiatiques ou autres.

De nombreuses causes peuvent avoir un impact négatif sur la réputation : celles liées à l'éthique et l'intégrité des pratiques commerciales et de gestion, la santé et la sécurité, le respect des clients et la qualité des produits et services, le respect des droits humains et sociaux et l'impact sur l'environnement physique...

Le Groupe a mis en place des mesures destinées à préserver sa réputation :

- charte éthique et règles de déontologie ;
- démarche d'amélioration continue et de contrôle des processus ;
- règles de prise de parole dans les media ;
- communication régulière auprès des clients, partenaires d'affaires et l'ensemble des parties prenantes ;
- traitement des réclamations ;
- traitement immédiat des questions et remarques sur les réseaux sociaux ;
- surveillance d'internet et du web social ;
- démarche RSE globale ;
- cellule de crise et processus de gestion de crise.

### C.6.2. Le risque stratégique :

---

Le risque stratégique correspond à une perte liée à une décision stratégique.

Le Groupe gère de façon rapprochée sa stratégie de développement et sa gestion des risques en particulier dans l'analyse prospective de l'ORSA décrit en section B.3.

## C.7. Autres informations

Aucune autre information n'est à noter.

## D. Valorisation aux fins de solvabilité

### Principes de valorisation

---

La valorisation du bilan prudentiel du Groupe s'appuie sur une valeur économique des différents éléments. Cette valeur économique s'obtient, principalement, en utilisant des valeurs de marché ou des valeurs cohérentes avec celles du marché.

Les écarts de valeur constatés entre les bilans S2 et les bilans en normes françaises font l'objet d'un calcul d'impôt différé.

L'établissement du bilan prudentiel du Groupe pour le calcul de la solvabilité est déterminé selon la méthode de l'Intégration Globale (application de la « première méthode » – Article 335 du Règlement Délégué (UE) 2015/35). Les titres de participation des sociétés détenues sont annulés et remplacés par les postes de leurs bilans revalorisés selon les normes Solvabilité 2.

Par exception, les participations dans les filiales étrangères, filiales vietnamienne et cambodgienne, sont maintenues en tant que titres de participation pour leur valeur nette comptable (pas de régime équivalent à Solvabilité 2 et total du bilan non significatif, moins de 3% du total du bilan du Groupe).

De plus, suite à l'entrée au capital de la filiale vietnamienne d'un nouvel actionnaire entraînant une baisse de pourcentage de contrôle de 91,5% à 45,8%, la participation dans la nouvelle structure Mirae Asset Prévoir Life Insurance Company Limited (MAPLIFE) est désormais mise en équivalence dans le bilan consolidé en normes comptables françaises. Dans le bilan prudentiel elle n'est plus considérée en participation stratégique pour le calcul du SCR de marché et fait l'objet d'un choc sur actions non cotées.

Le principe d'établissement du bilan Groupe consiste également à procéder aux retraitements suivants dans le bilan de la Société Centrale Prévoir (SCP) :

- revalorisation des actifs financiers de la SCP, de la Société de Gestion Prévoir, et de la Sargep hors titres de participation ;
- comptabilisation des indemnités de fin de carrière (provision pour retraite et autres avantages) qui figurent en hors bilan dans les comptes sociaux.

## D.1. Actifs

| <i>En milliers d'euros</i>  | Solvabilité 2    | Normes comptables françaises | Variation      |
|---|------------------|------------------------------|----------------|
| <b>Actifs</b>   |                  |                              |                |
| Frais d'acquisition différés  | 0                | 11 776                       | -11 776        |
| Immobilisations incorporelles   | 0                | 1 801                        | -1 801         |
| Excédent du régime de retraite  | 0                | 0                            | 0              |
| Immobilisations corporelles détenues pour usage propre  | 73 941           | 26 206                       | 47 735         |
| Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) | 5 085 819        | 4 078 797                    | 1 007 022      |
| <i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>                                 | 925 203          | 573 962                      | 351 241        |
| <i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>                          | 36 310           | 36 310                       | 0              |
| <i>Actions</i>  | 1 199 292        | 718 392                      | 480 900        |
| <i>Obligations</i>  | 2 625 090        | 2 518 680                    | 106 410        |
| <i>Organismes de placement collectif</i>  | 278 021          | 209 550                      | 68 471         |
| <i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>  | 21 902           | 21 902                       | 0              |
| <i>Autres investissements</i>   |                  |                              | 0              |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés                             | 3 540            | 3 540                        | 0              |
| Prêts et prêts hypothécaires  | 7 632            | 7 632                        | 0              |
| Avances sur police  | 565              | 565                          | 0              |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance                                      | -37 357          | 83 361                       | -120 719       |
| Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires                  | 33 619           | 33 619                       | 0              |
| Créances nées d'opérations de réassurance   | 2 005            | 2 005                        | 0              |
| Autres créances (hors assurance)  | 77 017           | 77 017                       | 0              |
| Actions propres auto-détenues (directement)   | 0                | 0                            | 0              |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 196 643          | 196 643                      | 0              |
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus  | 0                | 0                            | 0              |
| <b>Total de l'actif</b>   | <b>5 443 424</b> | <b>4 522 963</b>             | <b>920 461</b> |

**Table 14 : Bilan - Actif**

Les investissements (autres que les actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) valorisés selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 5 277 M€ en 2017 à 5 086 M€ en 2018.

### D.1.1. Frais d'acquisition reportés

En normes françaises, les frais d'acquisition des contrats d'assurance (commissions d'acquisition et frais internes liés à la commercialisation des contrats) sont activés puis amortis sur la durée de vie des contrats.

Ces frais sont portés à l'actifs et amortis sur la durée prévisionnelle des contrats au fur et à mesure de l'émergence des marges futures.

En normes prudentielles, les modalités de calcul du Best Estimate amènent à reconnaître immédiatement l'ensemble des marges futures dans les fonds propres ; il n'y a donc plus lieu de constater des FAR à l'actif du bilan.

### D.1.2. Actifs incorporels

Sous Solvabilité 2, la valeur des actifs incorporels est nulle, ces actifs ne pouvant faire l'objet d'une cession séparée.

### D.1.3. Actifs corporels

---

La valeur au coût historique est maintenue dans le bilan prudentiel. Pour l'évaluation de ses immobilisations corporelles d'exploitation Prévoir a retenu la méthode du coût ; la méthode de la réévaluation n'est donc pas utilisée pour les immobilisations corporelles.

Le Groupe est propriétaire de ses locaux d'exploitation.

### D.1.4. Actifs immobiliers

---

Ce poste comprend les immeubles des sociétés du Groupe. Pour l'évaluation de ces derniers, le Groupe retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements.

La valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert agréé par la même autorité.

Pour cette catégorie d'actifs, les accords de locations recouvrent des baux d'habitation et des baux commerciaux.

### D.1.5. Placements

---

En normes comptables françaises, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et une dépréciation peut être constatée à la date de clôture, ligne à ligne, dans la mesure où il apparaît qu'elles ont un caractère durable.

En normes prudentielles, les actions sont valorisées à leur juste valeur, correspondant au prix coté sur un marché actif, ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement si la prime ou la décote est inférieure à 10% du prix de remboursement, de manière actuarielle dans le cas contraire. Les seules provisions pour dépréciation constituées correspondent au cas où le débiteur se montrerait défaillant pour le paiement des intérêts ou le remboursement du capital.

Les obligations à taux variable, y compris indexées sur l'inflation, sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement. Les provisions pour dépréciation sont constituées ligne à ligne s'il apparaît que la dépréciation a un caractère durable.

La valeur des obligations en normes comptables françaises inclut les surcotes/décotes, le différentiel sur obligations indexées ainsi que les coupons courus.

En normes prudentielles, les obligations sont valorisées à leur juste valeur, correspondant au prix de marché pour les obligations cotées ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont enregistrés dans les états financiers en normes françaises pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire afin que la valeur globale de ces titres corresponde au montant des engagements envers les assurés. Cette valeur de réalisation est la même que celle utilisée pour la valorisation Solvabilité 2, c'est-à-dire la juste valeur à la date de clôture.

### D.1.6. Provisions techniques cédées

---

En normes françaises, les provisions techniques cédées sont basées sur les provisions techniques brutes sur lesquelles sont appliquées les dispositions des traités de réassurance.

Dans le bilan prudentiel, la part des réassureurs dans les provisions techniques est calculée avec les flux de trésorerie cédés aux réassureurs (flux prestations cédées + flux frais cédés – flux primes cédées). Ces flux sont évalués conformément à la méthodologie retenue pour le calcul de la meilleure estimation des passifs (cf. D.2).

La réassurance en Quote-part est modélisée ainsi que le traité en excédent de plein pour l'Assurance de prêt April.

### D.1.7. Autres comptes d'actifs

---

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes d'actifs sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

- Trésorerie et équivalent trésorerie : Ils comprennent uniquement les soldes bancaires en Euros, dont la valeur nette comptable est reprise dans le bilan.
- Autres créances et débiteurs divers : Pour ces comptes d'actif, la valeur nette comptable est maintenue dans le bilan prudentiel. Ce poste est constitué des créances sur les assurés pour les contrats commercialisés dans le cadre normal de l'activité, des créances sur le personnel, les organismes sociaux ou l'Etat. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe des risques de non-recouvrement.

## D.2. Provisions techniques

### D.2.1. Méthodes

---

Les provisions techniques en norme solvabilité 2 correspondent à la somme du Best Estimate et de la marge de risque.

La meilleure estimation des engagements au passif, Best Estimate (BE), est calculée selon la formule standard définie par l'EIOPA<sup>3</sup> sur les contrats en portefeuille au 31 décembre de l'année inventoriée.

Afin de mesurer la sensibilité des engagements de passif au contexte financier, un modèle stochastique de projection des flux (prestations, taxes sociales, frais et primes) est utilisé pour les garanties d'épargne : le BE correspond à la somme actualisée des flux futurs ainsi projetés. Ce modèle stochastique repose sur un jeu de 1000 scénarios économiques construits à partir de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA (cf. D.2.5). Le Best Estimate des garanties d'épargne correspond à la moyenne des BE issus de chaque scénario.

Les flux des garanties de prévoyance n'étant pas sensibles aux évolutions du marché financier, ils sont projetés dans un modèle déterministe (réalisation d'un unique scénario financier, « le scénario central », pour calculer les engagements sur les garanties de prévoyance).

Le calcul du Best Estimate dépend du classement en LoB<sup>4</sup> retenu pour chaque produit ou chaque garantie du produit.

### D.2.2. Horizon de projection

---

#### (1) [LoB 30, LoB 31, LoB 32 et LoB 36 : garanties classées en Vie \(Life\)](#)

Les contrats/garanties sont projetés sur un horizon de 50 ans. Si, la dernière année de projection, il reste des contrats en portefeuille, le modèle dénoue les engagements résiduels sous la forme de prestations décès.

Le Best Estimate dépend donc des lois de chute modélisées et de la sinistralité attendue.

#### Flux projetés

Les primes périodiques futures qui ont un impact sur les garanties (capital au terme, garanties de prévoyance complémentaires...) du contrat sont modélisées et projetées. L'ensemble des flux projetés est actualisé à la courbe des taux fournie par l'EIOPA au 31/12/2018 pour les pays de la zone Euro, avec application du volatility adjustment.

#### (2) [LoB 29, LoB 33 et LoB 35 : garanties classées en Santé-SLT](#)

La meilleure estimation des passifs s'apprécie selon une méthodologie similaire aux produits Vie. Les primes périodiques futures sont modélisées et projetées ainsi que les prestations et les frais, sur l'horizon probable de durée du contrat. L'horizon maximum de projection retenu est de 50 ans car, à ce terme, tous les contrats classés en LoB 29, LoB 33 et LoB 35 ont pris fin. Le Best Estimate dépend des lois de chute modélisées et de la sinistralité attendue.

L'ensemble des flux projetés est actualisé à la courbe des taux fournie par l'EIOPA au 31/12/2018 pour les pays de la zone Euro, avec application du volatility adjustment.

#### (3) [LoB 1 et LoB 2 : garanties classées en santé non -SLT](#)

Pour les LoB 1 et 2, la meilleure estimation des passifs est la somme des éléments suivants :

- le BE de sinistres pour les contrats en cours de prestation non consolidée du type Indemnités journalières ou exonération des primes en cas d'hospitalisation ou d'arrêt de travail. Le BE de sinistre est égal à la provision pour sinistres à payer constituée dans les comptes sociaux.

---

<sup>3</sup> European Insurance and Occupational Pensions Authority

<sup>4</sup> LoB « Line of Business » - branche d'activité selon la définition prudentielle Solvabilité 2

- le BE de primes, pour les contrats non sinistrés, qui est obtenu avec la projection, sur une durée maximale d'un an, des flux du contrat. La projection prend fin à la prochaine date d'application de la révision tarifaire.

Ce 2<sup>ème</sup> calcul est sans objet lorsque la date de révision tarifaire est le 1<sup>er</sup> janvier (contrats santé et certaines garanties de prévoyance).

### D.2.3. Hypothèses utilisées

---

- Hypothèses de chute des contrats

Les hypothèses portant sur les taux futurs de rachats/résiliations (ou aussi nommés rachats structurels), de réduction, de rachats partiels sont basées sur l'expérience. Les taux utilisés résultent de la moyenne des taux de chutes observés sur le portefeuille de contrats du Groupe sur les 3 dernières années. Les taux de chute sont différents en fonction du produit et de l'ancienneté du contrat.

- Hypothèses de sinistralité

Les hypothèses de sinistralité utilisées dans la projection dépendent de l'expérience et de la nature du risque.

Les hypothèses de sinistralité décès utilisées dans la projection consistent en 5 tables d'expérience, établies sur les portefeuilles : Vie Entière, Epargne à versements libres (étude de deux produits), Epargne Retraite et Prévoyance décès.

L'application de la sinistralité décès observée dans la projection des flux fait apparaître des gains techniques, sur les produits Vie Entière et prévoyance.

Les hypothèses de sinistralité utilisées dans le calcul du Best Estimate des LoB 1, 2, 29, 33 et 35 sont basées sur l'observation du ratio charges de sinistres sur primes commerciales des 3 derniers exercices pour un risque donné. Pour les produits récents pour lesquels il n'y a pas ou très peu d'observations, le Groupe utilise soit les hypothèses d'un produit de même nature, soit les hypothèses de la tarification abattues conformément au business plan établi.

- Hypothèses de frais

Les frais sont projetés par destination comptable.

Les frais projetés dans le calcul du Best Estimate des Lob 30, 31, 32 et 36 sont issus de coûts unitaires définis à partir du montant des frais de l'année d'inventaire.

Pour les produits classés dans les Lob 1, 2, 29, 33 et 35, l'évolution de la convention de répartition des frais entre les sociétés d'assurance du Groupe a conduit à une évolution du montant des frais projetés. Les frais de gestion, de sorties anticipées et de sinistres sont désormais obtenus par l'application d'un coût unitaire par contrat, ils ne sont donc plus proportionnels au montant du chiffre d'affaires projeté. Cela a provoqué une augmentation du Best Estimate des produits à faibles primes (majoritairement présents en branche SLT (Lob 29)) et, en contrepartie, une baisse pour les produits à fortes primes.

Le poste « autres charges techniques » traduit un coût des fonctions supports, il décroît au fur et à mesure que le portefeuille s'éteint. Ces charges sont calculées en fonction du nombre de contrats moyen en portefeuille et décroissent donc graduellement dans le temps.

Le calcul du Best Estimate étant réalisé sous l'hypothèse d'un arrêt de la commercialisation de nouveaux contrats au-delà de la date d'inventaire (« run-off »), les frais futurs d'acquisition ne sont pas modélisés.

- Hypothèses et règles pour déterminer les taux de participations aux bénéfices futures

Les prestations modélisées dans le calcul du Best Estimate de la LoB 30 intègrent les participations aux bénéfices futures. Celles-ci sont modélisées en tenant compte des obligations réglementaires (distribution d'une dotation de participation aux bénéfices dans les 8 ans suivant son affectation) et de la politique de participation aux bénéfices du Groupe (garantir un rendement régulier aux assurés, tout en constituant des réserves de participation aux bénéfices).

#### D.2.4. Calcul de la marge de risque (RM)

La marge de risque représente la valeur actualisée à 6% de la chronique des SCR (cf. section E.2.) de souscription et opérationnel sur l'horizon de projection.

#### D.2.5. Résultat et comparaison Best Estimate et provisions techniques des comptes sociaux

| En milliers d'euros   | 2018            |                              |        | 2017            |                              |        | Variation 2018 2017 |                              |
|-----------------------|-----------------|------------------------------|--------|-----------------|------------------------------|--------|---------------------|------------------------------|
|                       | Solvabilité é 2 | Normes comptables françaises | var. % | Solvabilité é 2 | Normes comptables françaises | var. % | Var. Solva 2        | Normes comptables françaises |
| Provisions techniques | 3 809 453       | 3 714 852                    | 3%     | 3 931 462       | 3 687 286                    | 7%     | -3,1%               | 0,7%                         |
| Meilleure estimation  | 3 763 332       |                              |        | 3 887 848       |                              |        | -3,2%               |                              |
| Marge de risque       | 46 121          |                              |        | 43 614          |                              |        | 6%                  |                              |

**Table 15 : Provisions techniques - comparaison S1 vs S2**

Les principaux écarts entre le Best Estimate et les provisions techniques (PT) des comptes sociaux s'expliquent par :

- la prise en compte des futures sorties de contrats (rachats, résiliations, réductions) dans le calcul du BE; ces éléments ne sont pas pris en compte dans le calcul des PT ;
- la prise en compte des participations aux bénéfices futures (cf. D.2.3) pour les produits classés en LoB 30. Dans les comptes sociaux, seules les réserves de participation aux bénéfices constituées et non encore distribuées au 31 décembre, sont provisionnées. En revanche, le BE de la LoB 30 intègre une estimation des participations aux bénéfices futures (en particulier au regard de la valeur de marché des actifs et des différents scénarios financiers modélisés) ;
- la prise en compte d'une sinistralité basée sur l'expérience du Groupe ;
- l'utilisation d'un taux d'actualisation correspondant au taux de marché sans risque pour le Best Estimate alors que les PT sont évaluées au taux technique du tarif ;
- la prise en compte d'un horizon de calcul limité pour les garanties classées Santé non-SLT (cf. D.2.2).

## D.3. Autres passifs

| <i>En milliers d'euros</i>   | <b>Solvabilité 2</b> | <b>Normes comptables françaises</b> | <b>Variation</b> |
|--|----------------------|-------------------------------------|------------------|
| <b>Passifs</b>   |                      |                                     |                  |
| Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)                     | -8 822               | 109 566                             | -118 388         |
| <i>Meilleure estimation</i>  | -10 432              |                                     |                  |
| <i>Marge de risque</i>   | 1 610                |                                     |                  |
| Provisions techniques vie, UC et santé (similaire à la vie)              | 3 818 276            | 3 605 285                           | 212 992          |
| <i>Meilleure estimation</i>  | 3 773 764            |                                     |                  |
| <i>Marge de risque</i>   | 44 512               |                                     |                  |
| Provisions autres que les provisions techniques                          | 4 845                | 4 845                               | 0                |
| Provisions pour retraite   | 5 936                | 59                                  | 5 877            |
| Dépôts des réassureurs   | 22 825               | 22 825                              | 0                |
| Passifs d'impôts différés  | 216 328              | 0                                   | 216 328          |
| Dettes envers des établissements de crédit                               | 3 091                | 3 091                               | 0                |
| Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit | 0                    | 0                                   | 0                |
| Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires  | 6 209                | 6 209                               | 0                |
| Dettes nées d'opérations de réassurance                                  | 11 376               | 11 376                              | 0                |
| Autres dettes (hors assurance)   | 99 820               | 99 820                              | 0                |
| Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus                  | 3 781                | 3 781                               | 0                |
| <b>Total du passif</b>   | <b>4 183 664</b>     | <b>3 866 855</b>                    | <b>316 809</b>   |
| <b>Excédent d'actif sur passif</b>                                       | <b>1 259 760</b>     | <b>656 107</b>                      | <b>603 653</b>   |

**Table 16 : Bilan – Passif**

Les provisions techniques valorisées selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 3 931 M€ en 2017 à 3 809 M€ en 2018 (cf. section D.2.6.).

### D.3.1. Impôts différés

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé calculés sur tous les retraitements de valorisation Solvabilité 2 pouvant avoir une incidence sur le plan fiscal.

Les impôts sont comptabilisés directement en capitaux propres sur les retraitements permettant de passer d'un bilan en normes françaises aux normes Solvabilité 2.

Compte tenu de la baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés applicable en France aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, le taux d'impôt différé retenu correspond au taux moyen des impôts calculés sur une projection des résultats futurs du Groupe.

Pour les succursales étrangères le taux d'impôts différés correspond au taux d'impôt société local.

Le Groupe n'actualise pas les actifs et les passifs d'impôts différés et l'impôt différé passif est présenté net d'impôts différés actifs.

### D.3.2. Provisions autres que les provisions techniques

---

Ce poste recouvre les provisions pour litiges.

En normes françaises, ces provisions sont calculées selon la meilleure estimation possible.

La nature de ces provisions n'amène pas de valorisation prudentielle spécifique et aucun avantage économique futur n'est attendu. Les montants sont non significatifs et ne donnent donc pas lieu à un recalcul sur une valeur actualisée (valeur des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation).

### D.3.3. Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

---

Ces dettes matérialisent l'engagement du réassureur à couvrir les provisions techniques brutes en lien avec l'exécution des traités de réassurance. Ces dépôts ne donnent pas lieu à une revalorisation à la clôture de l'exercice.

La valeur en normes françaises est reconduite dans le bilan prudentiel.

### D.3.4. Indemnités de fin de carrière

---

Les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière sont comptabilisés en provisions pour charges dans les comptes du Groupe et sont évalués selon les normes IAS19 « avantages du personnel ».

### D.3.5. Autres comptes de passifs

---

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes du passif sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

La valeur nette comptable est reconduite. Ces postes regroupent principalement les autres dettes nées d'opérations d'assurance directe, le personnel, l'Etat et les débiteurs divers.

## D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation retenues par le Groupe dans le bilan Solvabilité 2 fournissent l'estimation la plus représentative du montant contre lequel les actifs et passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Aucune méthode alternative n'est appliquée, le Groupe ayant retenu la méthode de marché pour la valorisation de ses actifs, c'est-à-dire coté sur un marché actif et la méthode de valorisation comptable, en retenant la valeur nette comptable en cas d'absence de valeur de marché.

Si un changement de circonstances modifie les techniques de valorisation, le Groupe devra veiller à maintenir des techniques de valorisation cohérente en veillant aux changements suivants :

- une évolution du marché modifiant les conditions du marché ;
- la disponibilité de nouvelles informations ;
- des informations utilisées auparavant et qui ne sont plus disponibles ;
- l'amélioration des techniques de valorisation.

## E. Gestion du capital

### E.1. Fonds propres

#### E.1.1. Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres du Groupe est placée sous la responsabilité de la Présidence. Le niveau des fonds propres du Groupe doit être en adéquation avec le développement de son activité et le respect des obligations réglementaires de solvabilité. Le Groupe veille à générer, via ses résultats et sa politique de versement des dividendes, les fonds propres nécessaires au développement prospectif de son activité.

Le Groupe doit disposer en permanence d'un minimum de fonds propres lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie. Les fonds propres du Groupe font ainsi l'objet d'évaluations sur l'horizon de son plan stratégique dans le cadre du processus de l'ORSA.

#### E.1.2. Composition des fonds propres

Les fonds propres du Groupe, valorisés conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, figurent en annexe dans le tableau S.23.01.22.

| <i>En milliers d'euros</i>                               | <b>2018</b>      | <b>2017</b>      | <b>Var</b>    |
|--|------------------|------------------|---------------|
| Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) | 88 391           | 88 391           | 0,00%         |
| Réserve de réconciliation                                | 1 154 575        | 1 162 085        | -0,65%        |
| Fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles   | -51 419          | -50 394          | 2,04%         |
| <b>Fonds propres de base disponibles</b>                 | <b>1 191 547</b> | <b>1 200 082</b> | <b>-0,71%</b> |
| Autres éléments de fonds propres                         | 0                | 0                |               |
| <b>Fonds propres éligibles à la couverture du SCR</b>    | <b>1 191 547</b> | <b>1 200 082</b> | <b>-0,71%</b> |

**Table 17 : Evolution des fonds propres**

Les fonds propres du Groupe sont uniquement composés de fonds propres de base pour 1191,5 M€.

Les fonds propres de base se composent, d'une part, d'éléments de capital issus des états financiers en normes comptables françaises, c'est-à-dire du capital social et de primes liées au capital social, et d'autre part de la réserve de réconciliation.

La réserve de réconciliation est ainsi principalement constituée de réserves non distribuées, de la réserve de capitalisation (éléments également présents dans les fonds propres des comptes sociaux), et des écarts de réévaluation sur les postes de placement et les postes de provisions liés à l'application des normes Solvabilité 2 (valorisation en valeur de marché). Les différences de valorisation des actifs et passifs entre le bilan prudentiel et le bilan social sont détaillées au chapitre D. « Valorisation à des fins de Solvabilité » du présent rapport. Enfin la réserve de réconciliation est diminuée des distributions prévisionnelles de dividendes.

Deux natures de restrictions sont appliquées pour aboutir aux fonds propres disponibles pour couvrir le SCR :

- intérêts minoritaires indisponibles : le capital de Prévoir-Risques Divers est détenu à 13,72% par des actionnaires hors Groupe. Aussi le montant des fonds propres de Prévoir-Risques Divers excédant la contribution de Prévoir-Risques Divers au SCR du Groupe n'est pas intégralement disponible : 22,9 M€ sont ainsi déduits pour déterminer les fonds propres disponibles pour couvrir le SCR du Groupe.
- entités n'appartenant pas à l'Espace Economique Européen : comme indiqué au chapitre D., les participations dans les filiales étrangères, filiales vietnamienne et cambodgienne, sont maintenues en tant que titres de participation pour leur valeur nette comptable dans le bilan prudentiel (pas de régime équivalent à Solvabilité 2 et total du bilan non significatif). En raison de la difficulté de rapatrier les fonds de ces filiales étrangères au regard de la réglementation locale, aucun excédent de fonds propres n'est reconnu au niveau du Groupe au-delà de la contribution de ces entités au SCR. A ce titre, 28,5 M€ sont déduits des fonds propres disponibles pour la couverture du SCR.

### E.1.3. Evolution des fonds propres

Le passage des fonds propres comptables à l'actif net prudentiel s'explique principalement par la réévaluation des actifs financiers (intégration des plus-values latentes liée à la valorisation en valeur de marché) et par la réévaluation des passifs en vision prudentielle (meilleure estimation et marge de risque) ainsi que l'impact de ces réévaluations sur les impôts différés.

| <i>En milliers d'euros</i>                             | <b>2018</b>      | <b>2017</b>      | <b>Var.</b>   |
|--|------------------|------------------|---------------|
| <b>Fonds propres comptables (*)</b>                    | <b>656 107</b>   | <b>621 858</b>   | <b>5,51%</b>  |
| Réévaluation des actifs                                | 1 041 180        | 1 275 104        | -18,35%       |
| Réévaluation des provisions techniques (y.c. cédées)   | -221 200         | -394 028         | -43,86%       |
| Impôts différés  | -216 328         | -236 843         | -8,66%        |
| Fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles | -51 419          | -50 394          | 2,04%         |
| Dividende prévisionnel de l'exercice                   | -16 794          | -15 616          | 7,55%         |
| <b>Fonds propres éligibles à la couverture du SCR</b>  | <b>1 191 547</b> | <b>1 200 082</b> | <b>-0,71%</b> |

**Table 18 : Passage des fonds propres comptables aux fonds propres Solvabilité 2**

*\*Les fonds propres comptables présentés dans le tableau ci-dessus ne correspondent pas aux fonds propres des comptes consolidés du Groupe. Le montant affiché résulte de l'agrégation des fonds propres comptables des comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation (à l'exception des filiales vietnamienne et cambodgienne qui figurent toujours en titres de participations dans le bilan prudentiel).*

Les capitaux propres des comptes sociaux progressent de 34,2 M€ mais les écarts de réévaluation des actifs et passifs entraînent finalement un léger recul des fonds propres prudentiels éligibles à la couverture du SCR (-8,5 M€) :

- la baisse des plus-values latentes sur les actions et les obligations diminue le montant de réévaluation des actifs par rapport à l'exercice précédent (- 233,9 M€);
- cette baisse de plus-values latentes se répercute sur le Best Estimate de Prévoir-Vie à travers le mécanisme de participation aux bénéfices des assurés (cf. D.2.5.), ainsi l'écart de réévaluation des provisions techniques entre les comptes sociaux et le bilan prudentiel est également moins important (-173 M€);
- la variation des écarts de réévaluation entraîne une baisse du montant des impôts différés (-6,2 M€) qui profite au montant des fonds propres prudentiels.

### E.1.4. Qualité des fonds propres

L'intégralité de l'actif net prudentiel est classée en Tier 1 non-restreint. Après les déductions mentionnées au E.1.2. (intérêts minoritaires et filiales étrangères) et la déduction des dividendes prévisionnels qui doivent être versés en 2019, les fonds propres disponibles du Groupe sont donc intégralement éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR).

## E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) correspond au montant de fonds propres prudentiels estimé réglementairement comme nécessaire au Groupe pour absorber des chocs correspondant à la réalisation de divers scénarios défavorables (baisse des marchés, hausse de sinistralité...). Le calcul est basé sur l'exposition aux risques liés à l'activité des entités du Groupe, c'est-à-dire principalement le risque de souscription, le risque de contrepartie, le risque opérationnel et le risque de marché.

Les organismes assureurs peuvent choisir entre deux modèles de calcul : une approche standard dite « formule standard » ou un modèle interne propre à l'organisme. Le capital de solvabilité requis de l'entreprise est calculé en appliquant la formule standard, sans recours à des simplifications ni à des paramètres qui lui sont propres.

### E.2.1. Evolution du minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis du Groupe ne peut être inférieur à un plancher correspondant à la somme des MCR (Minimum de Capital Requis) des entités d'assurance agréées dans l'Espace Economique Européen et des exigences de marge de solvabilité découlant de la réglementation locale pour les autres entités d'assurance du Groupe.

A fin 2018, ce minimum s'établit à 107,8 M€ contre 114,4 M€ à fin 2017. Cette évolution provient principalement de la baisse de 8 M€ du MCR de Prévoir-Vie. Le plancher demeure largement inférieur au montant du SCR du Groupe.

### E.2.2. Evolution du capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis s'établit à 403,3 M€ contre 395,3 M€ à fin 2017, soit une hausse de 2% sur la période. La Société de Gestion Prévoir (SGP), au titre de son activité de gestionnaire d'OPCVM, est soumise à une exigence de capital sectorielle de 0,7 M€, incluse dans le SCR du Groupe.

Le graphe ci-dessous illustre la décomposition du SCR (hors exigence sectorielle de la SGP) selon chaque module de risque avec prise en compte des effets de diversification entre risques et de l'absorption par les provisions techniques et les impôts. En effet, pour Prévoir-Vie, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse les participations aux bénéfices futures qui seraient servies aux assurés et, pour l'ensemble des entités, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse le montant des impôts qui seraient dus.

La prise en compte de ces effets amène à réduire le montant du capital de solvabilité requis.

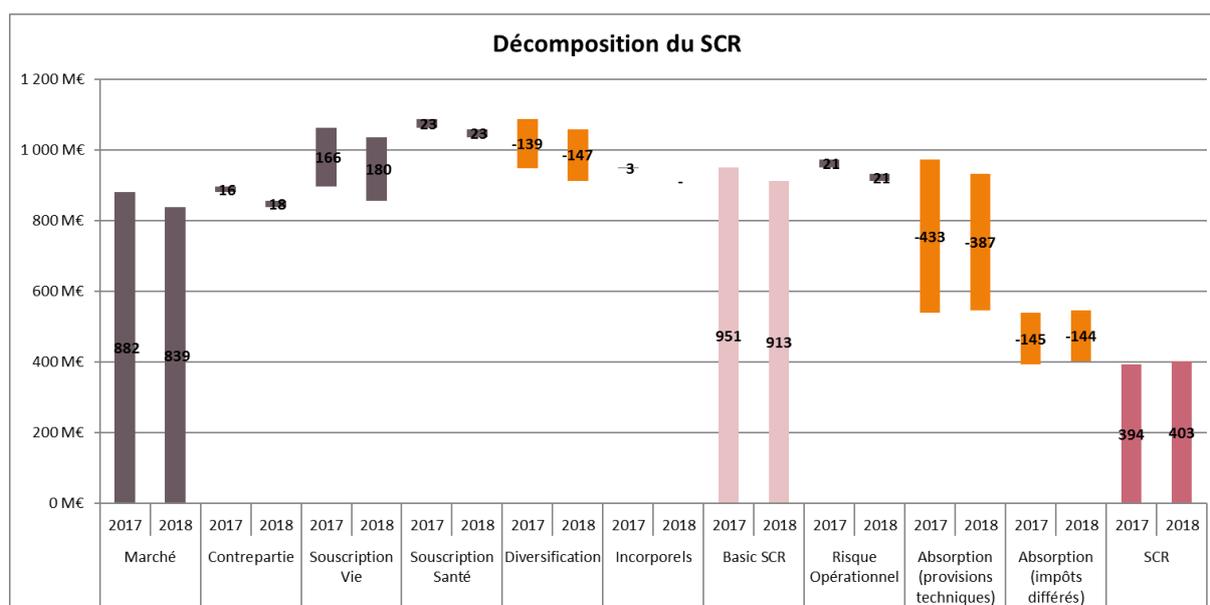


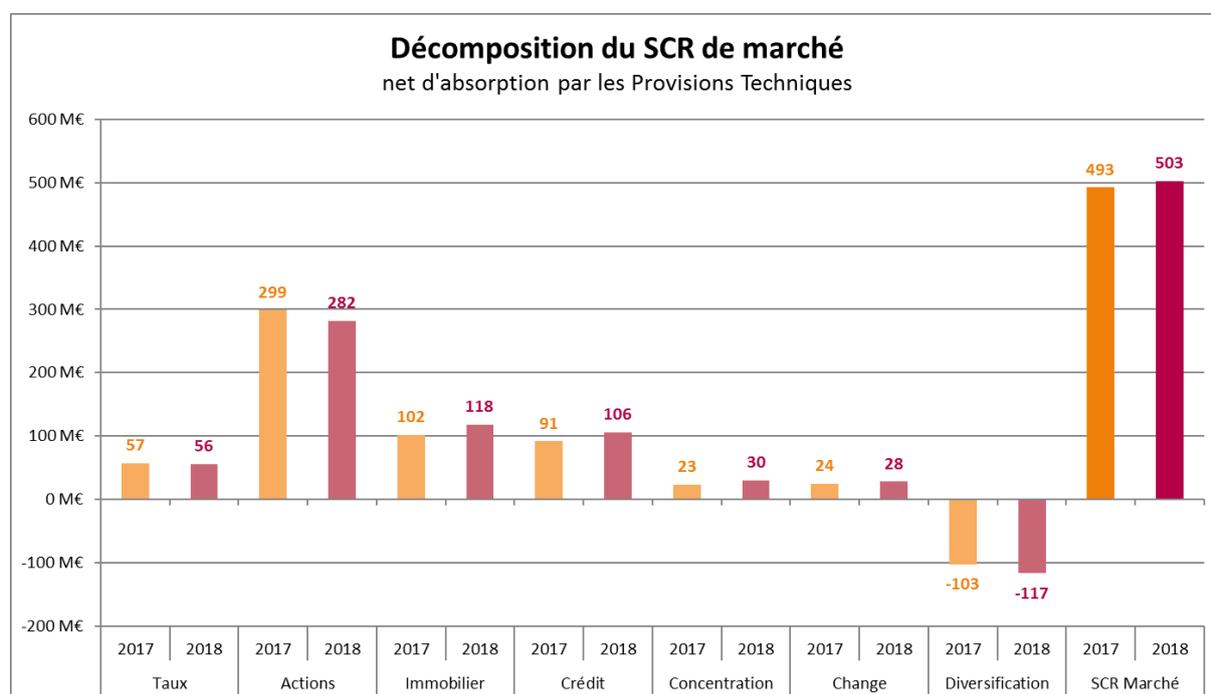
Figure 19 : Evolution du SCR

Le SCR brut (i.e. avant effet d'absorption par les provisions techniques et les impôts différés) est en recul : sur le graphe ci-dessus on observe que le Basic SCR passe de 951 M€ à 913 M€. Le SCR de marché brut diminue de 43 M€ car les valeurs de marché des poches actions et obligataires ont reculé sur l'exercice, et ainsi les chocs de marché réalisés pour le calcul de SCR s'appliquent à des valeurs de placements globalement plus faibles. La diminution du SCR brut est partiellement atténuée par une progression du SCR de souscription Vie qui passe de 166 M€ à 180 M€.

L'absorption par les provisions techniques ne concerne que la société Prévoir-Vie. Elle recule de 46 M€ en raison de la baisse de la valeur des placements et donc des montants de plus-values latentes qui sont incorporées dans le calcul des provisions techniques à travers le versement de la participation aux bénéfices des assurés. La capacité des provisions techniques à absorber les chocs est ainsi réduite.

Au final, la baisse de l'absorption par les provisions techniques est plus importante que celle du SCR brut et le SCR net d'absorption augmente de 9 M€.

L'évolution des SCR de marché et de souscription, nets d'absorption, est détaillée dans la suite de cette section :



**Figure 20 : Evolution du SCR de marché (net d'absorption par les provisions techniques)**

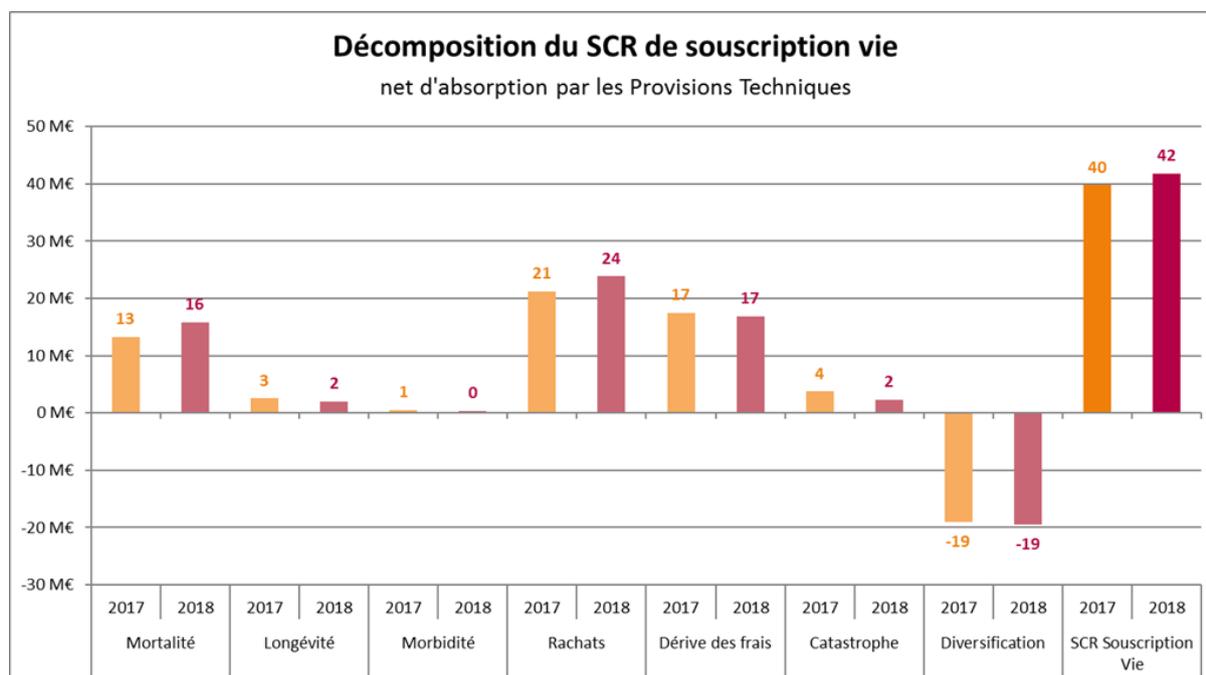
Le SCR sur les actions demeure prépondérant mais est en baisse (-17M€) suite au recul des valeurs de marché et à une baisse du niveau de choc appliqué. Cela provient d'une diminution de l'effet Dampener (ajustement symétrique qui permet d'atténuer le choc action lorsque les marchés sont en bas de cycle et de l'augmenter lorsque les marchés sont en haut de cycle et que la probabilité de baisse est importante). Ainsi, l'évolution de l'effet Dampener entre 2017 et 2018 neutralise l'effet de la mesure transitoire sur les actions qui prévoit une augmentation progressive du niveau de choc à appliquer : au final le SCR actions brut d'absorption par les provisions techniques est en recul de 44,5M€. En revanche, à Prévoir-Vie, l'absorption par les provisions techniques du choc actions est moins importante qu'en 2017 (-27,8M€) : cette baisse d'absorption s'explique par la dégradation des plus-values latentes couplée à une hausse de la volatilité actions présente dans les scénarios économiques utilisés pour les calculs à fin 2018. Ces deux phénomènes limitent la capacité d'absorption d'un choc action par les provisions techniques.

La hausse du SCR net du risque immobilier (+16M€) s'explique pour 12M€ par l'augmentation de l'assiette du choc brut (progression de la valeur de marché des immeubles en stock et acquisition de nouveaux biens) et pour 4M€ par la baisse de l'absorption par les provisions techniques à Prévoir-Vie.

Le SCR de crédit net est en hausse (+15M€) malgré une baisse du SCR brut d'absorption. Suite au recul de la valorisation du portefeuille obligataire, le SCR brut diminue de 11 M€, mais la baisse de l'absorption par les provisions techniques à Prévoir-Vie s'élève à 26 M€.

La hausse du bénéfice de diversification (+14M€) est cohérente avec la hausse du SCR de marché avant diversification (+24M€, soit +4%) et une prépondérance du SCR action légèrement moins marquée qu'en 2017.

Au final, le SCR de marché net de l'absorption par les provisions techniques est en hausse de 10 M€ soit +2%.

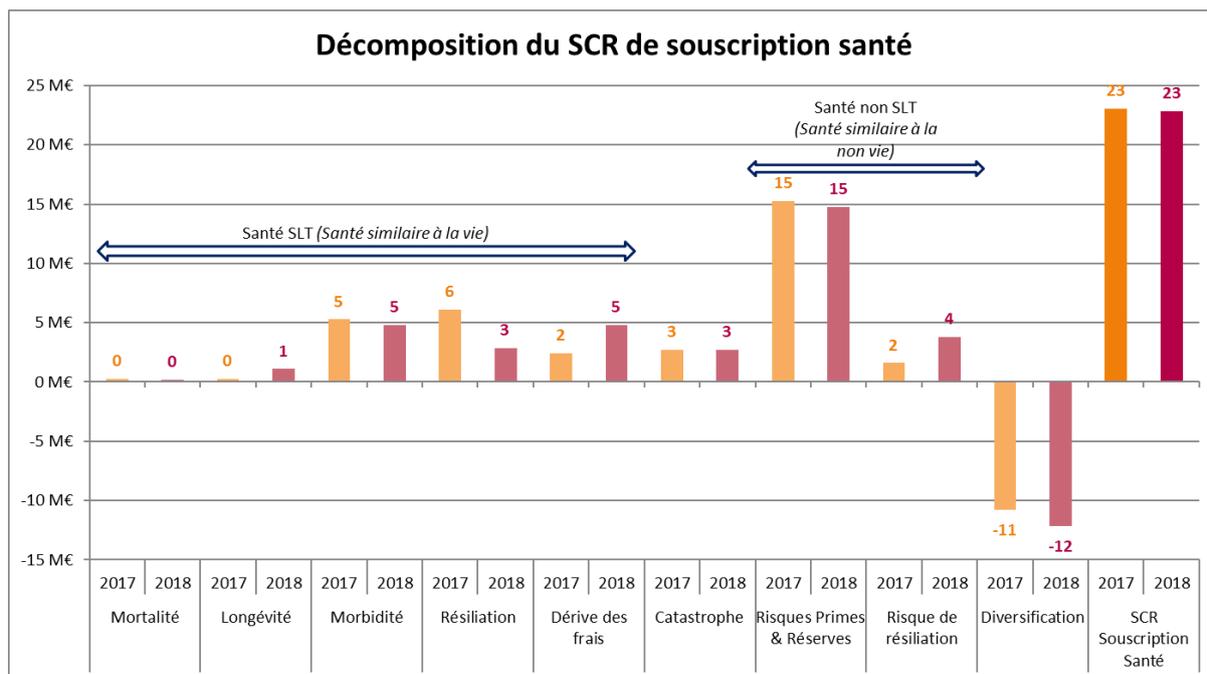


**Figure 21 : Evolution du SCR de souscription vie (net d'absorption par les provisions techniques)**

Le montant total des chocs de souscription sur l'activité Vie, nets d'absorption par les provisions techniques, est en hausse entre 2018 et 2017 (42 M€ vs 40 M€).

Le SCR de rachats augmente de 2,7 M€ entre 2018 et 2017. Le scénario retenu est, comme l'an dernier, le risque d'une hausse permanente des chutes sur l'horizon de projection du portefeuille de contrats. Le SCR de mortalité augmente de 2,6 M€. La hausse du SCR de rachats et du SCR de mortalité provient essentiellement de la perte des profits futurs sur les contrats de prévoyance. En effet, la mise à jour des hypothèses de mortalité, notamment sur les portefeuilles des contrats de prévoyance « vies entières » se traduit par une augmentation des profits futurs projetés dans le calcul du Best Estimate. Mais en contrepartie, lors de la réalisation des chocs de chute et de mortalité, l'impact sur ces profits futurs est proportionnellement plus important, d'où la croissance des SCR. Le SCR catastrophe diminue de 1,4 M€ entre 2018 et 2017 suite à une baisse des capitaux sous-risque sur le portefeuille emprunteurs.

Les évolutions observées sur les différents SCR demeurent d'ampleur limitée et l'effet de diversification reste donc stable.



**Figure 22 : Evolution du SCR de souscription santé**

Le SCR de souscription de l'activité de dommages corporels est globalement stable. On observe toutefois des compensations entre l'évolution du SCR des différents sous-modules de risque.

Le SCR de résiliation pour les contrats classés en branche « Santé similaire à la vie (SLT) » recule suite à la mise à jour des hypothèses de sinistralité sur le portefeuille emprunteurs. En effet, le niveau des profits futurs projetés dans le calcul du Best Estimate a diminué (cf. D.2.5). Ainsi lors de la réalisation du choc de résiliation, l'impact sur ces profits futurs projetés est proportionnellement moins important, ce qui limite le montant du SCR.

A l'inverse, le SCR de résiliation pour les contrats classés en branche « Santé similaire à la non-vie (non-SLT) » augmente. L'accroissement du volume de certains portefeuilles de garanties hospitalisation a permis d'augmenter le montant des profits futurs attendus dans le calcul du Best Estimate (cf. D.2.5.) et le choc de résiliation amène donc à une augmentation du SCR.

Enfin, le montant des frais projetés pour le calcul du Best Estimate a augmenté (cf. D.2.5.) et le SCR de frais également puisque le choc appliqué consiste à augmenter de 10% les frais projetés.

### E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis

Le Groupe ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

### E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

### E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En 2018, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles du Groupe s'élève à 295% contre 304% en 2017. L'excédent de fonds propres S2 (i.e. le montant de fonds propres disponibles une fois le SCR déduit) recule de 2%, passant de 805 M€ en 2017 à 788 M€ à fin 2018.

Aucun manquement à l'exigence du capital de solvabilité requis concernant le Groupe n'est intervenu au cours de la période de référence.

### E.6. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la gestion des fonds propres n'est à noter.

# Annexe 1 – Détail des concentrations sur le risque de souscription

## Pour le risque de souscription Santé non-SLT

Les expositions les plus importantes concernant le risque de prime et de réserve sont représentées par le montant de provisions techniques (des BEL) et le montant des primes futures,

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

| <i>En milliers d'euros</i>                       | <b>2018</b> | <b>2017</b> | <b>Var.</b> |
|--|-------------|-------------|-------------|
| <b>Lob 1 - Assurance des frais médicaux</b>      |             |             |             |
| BEL  | 1 344       | 981         | 37,00%      |
| Primes futures nettes de réassurance             | 19 767      | 16 871      | 17,17%      |
| <b>Lob 2 - Assurance de protection du revenu</b> |             |             |             |
| BEL  | -11 775     | -5 272      | 123,35%     |
| Primes futures nettes de réassurance             | 48 110      | 50 095      | -3,96%      |

**Table 23 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé NSLT**

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 2 « Assurance de protection du revenu ». Elles sont notamment sensibles au risque de chute massive qui entraîne une perte de primes futures.

L'évolution par rapport à 2017 est principalement caractérisée par l'accroissement des portefeuilles de contrats en Lob 2, notamment par l'entrée d'un nouveau produit de décès accidentel. Cette Lob comporte essentiellement des produits en commercialisation, notamment des produits commercialisés par des partenaires. Pour les années futures, par rapport à 2017, on anticipe un ralentissement des ventes d'affaires nouvelles et un moins bon maintien des contrats, ce qui explique la baisse des primes futures nettes de réassurance. Par ailleurs, cette Lob comportant des contrats récents, le nombre de sinistres survenus est encore faible.

## Pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes concernant l'ensemble des risques Santé SLT sont représentées par les montants de provisions techniques (des BEL) Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

| <i>En milliers d'euros</i>   | <b>2018</b> | <b>2017</b> | <b>Var.</b> |
|--|-------------|-------------|-------------|
| <b>BEL</b>   |             |             |             |
| Lob 29 - Santé assimilée à la vie  | 7 201       | -32 905     | -121,88%    |
| Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé | 12 715      | 10 774      | 18,02%      |
| Lob 35 - Réassurance maladie   | -85         | -2 288      | -96,28%     |

**Table 24 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé SLT**

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 33 « Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé » et la Lob 29 « santé assimilée à la vie »

L'évolution par rapport à 2017 est principalement caractérisée par les éléments suivants :

- l'évolution de la Lob29 s'explique par la nouvelle convention de frais qui pèse sur les produits à petites primes, par le vieillissement et la dégradation de la sinistralité du produit emprunteur.
- l'évolution du Best Estimate de la lob 33 est liée, en particulier, à l'augmentation du portefeuille de rentiers dépendance (liée au vieillissement des portefeuilles).

## Pour le risque de souscription CAT

---

- les expositions les plus importantes sont représentées par les montants de capitaux sous risque, représentées dans le tableau suivant :

| <i>En milliers d'euros</i>                        | <b>2018</b> | <b>2017</b> | <b>Var.</b> |
|---|-------------|-------------|-------------|
| <b>Capitaux sous risques bruts de réassurance</b> |             |             |             |
| Lob 1 - Assurance des frais médicaux              | 8 574       | 9 981       | -14,10%     |
| Lob 2 - Assurance de protection du revenu         | 26 007 284  | 28 375 926  | -8,35%      |

**Table 25 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription CAT**

Les capitaux sous risque concernent essentiellement les risques de décès accidentel et principalement d'invalidité et d'incapacité de travail. Les principaux produits concernés sont l'assurance de prêt et les garanties décès accidentel vendues en partenariat. Notons néanmoins que ces capitaux sont très nettement réassurés.

## Annexes 2 : états quantitatifs (montants en k€)

Tableau S.02.01.02 : Bilan

|   | Valeur Solvabilité II |
|---|-----------------------|
|   | C0010                 |
| <b>Actifs</b>   |                       |
| Goodwill  |                       |
| Frais d'acquisition différés  |                       |
| Immobilisations incorporelles   |                       |
| Actifs d'impôts différés  |                       |
| Excédent du régime de retraite  |                       |
| Immobilisations corporelles détenues pour usage propre  | 73 941                |
| Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) | <b>5 085 819</b>      |
| Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)  | 925 203               |
| Détenions dans des entreprises liées, y compris participations                                  | 36 310                |
| Actions   | <b>1 199 292</b>      |
| Actions – cotées  | 1 190 279             |
| Actions – non cotées  | 9 013                 |
| Obligations   | <b>2 625 090</b>      |
| Obligations d'État  | 611 766               |
| Obligations d'entreprise  | 2 013 324             |
| Titres structurés   |                       |
| Titres garantis   |                       |
| Organismes de placement collectif   | 278 021               |
| Produits dérivés  |                       |
| Dépôts autres que les équivalents de trésorerie   | 21 902                |
| Autres investissements  |                       |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés                             | 3 540                 |
| Prêts et prêts hypothécaires  | <b>8 197</b>          |
| Avances sur police  | 565                   |
| Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers   |                       |
| Autres prêts et prêts hypothécaires   | 7 632                 |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance                                      | <b>-37 357</b>        |
| Non-vie et santé similaire à la non-vie   | -11 225               |
| Non-vie hors santé  |                       |
| Santé similaire à la non-vie  | -11 225               |
| Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés                                      | <b>-26 133</b>        |
| Santé similaire à la vie  | 9 723                 |
| Vie hors santé, UC et indexés   | -35 856               |
| Vie UC et indexés   |                       |
| Dépôts auprès des cédantes  |                       |
| Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires                  | 33 619                |
| Créances nées d'opérations de réassurance   | 2 005                 |
| Autres créances (hors assurance)  | 77 017                |
| Actions propres auto-détenues (directement)   |                       |
| Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)                   |                       |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 196 643               |
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus  |                       |
| <b>Total de l'actif</b>   | <b>5 443 424</b>      |

**Passifs**

Provisions techniques non-vie

Provisions techniques non-vie (hors santé)

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques vie (hors UC et indexés)

Provisions techniques santé (similaire à la vie)

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques UC et indexés

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Autres provisions techniques

Passifs éventuels

Provisions autres que les provisions techniques

Provisions pour retraite

Dépôts des réassureurs

Passifs d'impôts différés

Produits dérivés

Dettes envers des établissements de crédit

Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires

Dettes nées d'opérations de réassurance

Autres dettes (hors assurance)

Passifs subordonnés

Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base

Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base

Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

**Total du passif****Excédent d'actif sur passif**

|              |                  |
|--------------|------------------|
|              |                  |
| <b>R0510</b> | <b>-8 822</b>    |
| <b>R0520</b> |                  |
| <b>R0530</b> |                  |
| <b>R0540</b> |                  |
| <b>R0550</b> |                  |
| <b>R0560</b> | <b>-8 822</b>    |
| <b>R0570</b> |                  |
| <b>R0580</b> | -10 432          |
| <b>R0590</b> | 1 609            |
| <b>R0600</b> | <b>3 813 426</b> |
| <b>R0610</b> | <b>27 247</b>    |
| <b>R0620</b> |                  |
| <b>R0630</b> | 19 832           |
| <b>R0640</b> | 7 415            |
| <b>R0650</b> | <b>3 786 179</b> |
| <b>R0660</b> |                  |
| <b>R0670</b> | 3 749 173        |
| <b>R0680</b> | 37 006           |
| <b>R0690</b> | <b>4 851</b>     |
| <b>R0700</b> |                  |
| <b>R0710</b> | 4 759            |
| <b>R0720</b> | 91               |
| <b>R0730</b> |                  |
| <b>R0740</b> |                  |
| <b>R0750</b> | 4 845            |
| <b>R0760</b> | 5 936            |
| <b>R0770</b> | 22 825           |
| <b>R0780</b> | 216 328          |
| <b>R0790</b> |                  |
| <b>R0800</b> | 3 091            |
| <b>R0810</b> |                  |
| <b>R0820</b> | 6 209            |
| <b>R0830</b> | 11 376           |
| <b>R0840</b> | 99 820           |
| <b>R0850</b> |                  |
| <b>R0860</b> |                  |
| <b>R0870</b> |                  |
| <b>R0880</b> | 3 781            |
| <b>R0900</b> | <b>4 183 664</b> |
| <b>R1000</b> | <b>1 259 760</b> |

Tableau S.23.01.22 : Fonds Propres

**Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers**

|   |
|---|
| Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)  |
| Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe   |
| Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires  |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel  |
| Comptes mutualistes subordonnés   |
| Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe   |
| Fonds excédentaires   |
| Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe   |
| Actions de préférence   |
| Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe   |
| Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence   |
| Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe  |
| Réserve de réconciliation   |
| Passifs subordonnés   |
| Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe   |
| Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets  |
| Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe  |
| Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra  |
| Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle  |
| Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)  |
| Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe   |
| <b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b> |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II        |
| <b>Déductions</b>   |
| Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières   |

|              | Total     | Niveau 1 – non restreint | Niveau 1 – restreint | Niveau 2 | Niveau 3 |
|--------------|-----------|--------------------------|----------------------|----------|----------|
|              | C0010     | C0020                    | C0030                | C0040    | C0050    |
| <b>R0010</b> | 88 391    | 88 391                   |                      |          |          |
| <b>R0020</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0030</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0040</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0050</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0060</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0070</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0080</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0090</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0100</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0110</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0120</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0130</b> | 1 154 575 | 1 154 575                |                      |          |          |
| <b>R0140</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0150</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0160</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0170</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0180</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0190</b> | 28 511    | 28 511                   |                      |          |          |
| <b>R0200</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0210</b> | 22 908    | 22 908                   |                      |          |          |
| <b>R0220</b> |           |                          |                      |          |          |
| <b>R0230</b> |           |                          |                      |          |          |

dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE  
 Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)  
 Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une  
 combinaison de méthodes est utilisée  
 Total des éléments de fonds propres non disponibles  
**Total déductions**

**Total fonds propres de base après déductions**

**Fonds propres auxiliaires**

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande  
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents,  
 non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de  
 type mutuel  
 Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande  
 Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  
 2009/138/CE  
 Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  
 2009/138/CE  
 Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  
 Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la  
 directive 2009/138/CE  
 Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe  
 Autres fonds propres auxiliaires

**Total fonds propres auxiliaires**

**Fonds propres d'autres secteurs financiers**

Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers,  
 gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs  
 Institution de retraite professionnelle  
 Entités non réglementées exerçant des activités financières  
 Total fonds propres d'autres secteurs financiers

**Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit  
 exclusivement, soit combinée à la première méthode.**

Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une  
 combinaison des méthodes

|       |  |  |  |  |
|-------|--|--|--|--|
| R0240 |  |  |  |  |
| R0250 |  |  |  |  |
| R0260 |  |  |  |  |
| R0270 |  |  |  |  |
| R0280 |  |  |  |  |

|       | Total     | Niveau 1 –<br>non restreint | Niveau 1 –<br>restreint | Niveau 2 | Niveau 3 |
|-------|-----------|-----------------------------|-------------------------|----------|----------|
|       | C0010     | C0020                       | C0030                   | C0040    | C0050    |
| R0290 | 1 191 547 | 1 191 547                   |                         |          |          |
| R0300 |           |                             |                         |          |          |
| R0310 |           |                             |                         |          |          |
| R0320 |           |                             |                         |          |          |
| R0340 |           |                             |                         |          |          |
| R0350 |           |                             |                         |          |          |
| R0360 |           |                             |                         |          |          |
| R0370 |           |                             |                         |          |          |
| R0380 |           |                             |                         |          |          |
| R0390 |           |                             |                         |          |          |
| R0400 |           |                             |                         |          |          |
| R0410 |           |                             |                         |          |          |
| R0420 |           |                             |                         |          |          |
| R0430 |           |                             |                         |          |          |
| R0440 |           |                             |                         |          |          |
| R0450 |           |                             |                         |          |          |

Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe

Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

**Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée**

**Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée**

**Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)**

**Capital de solvabilité requis du groupe**

**Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)**

|       |           |           |  |  |  |
|-------|-----------|-----------|--|--|--|
| R0460 |           |           |  |  |  |
| R0520 |           |           |  |  |  |
| R0530 |           |           |  |  |  |
| R0560 |           |           |  |  |  |
| R0570 |           |           |  |  |  |
| R0610 | 105 903   |           |  |  |  |
| R0650 | 11,06     |           |  |  |  |
| R0660 | 1 191 547 | 1 191 547 |  |  |  |
| R0680 | 403 276   |           |  |  |  |
| R0690 | 2,95      |           |  |  |  |

**Réserve de réconciliation**

Excédent d'actif sur passif

Actions propres (détenues directement et indirectement)

Dividendes, distributions et charges prévisibles

Autres éléments de fonds propres de base

Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Autres fonds propres non disponibles

**Réserve de réconciliation**

**Bénéfices attendus**

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

**Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)**

|       |              |  |
|-------|--------------|--|
|       | <b>C0060</b> |  |
| R0700 | 1 259 760    |  |
| R0710 |              |  |
| R0720 | 16 794       |  |
| R0730 | 88 391       |  |
| R0740 |              |  |
| R0750 |              |  |
| R0760 | 1 154 575    |  |
| R0770 | 117 391      |  |
| R0780 | 7 082        |  |
| R0790 | 124 473      |  |

Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

|   |              | Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
|---|--------------|---|-----------------------------------|--|---|--|---|---|---|-----------------------------------|
|   |              | Assurance des frais médicaux  | Assurance de protection du revenu | Assurance d'indemnisation des travailleurs | Assurance de responsabilité civile automobile | Autre assurance des véhicules à moteur | Assurance maritime, aérienne et transport | Assurance incendie et autres dommages aux biens | Assurance de responsabilité civile générale | Assurance crédit et cautionnement |
|   |              | C0010   | C0020                             | C0030                                      | C0040   | C0050                                  | C0060                                     | C0070   | C0080                                       | C0090                             |
| <b>Primes émises</b>                            |              |   |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – assurance directe                        | <b>R0110</b> | 18 347  | 56 886                            |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée     | <b>R0120</b> |   |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | <b>R0130</b> |   |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Part des réassureurs                            | <b>R0140</b> | 2 866   | 21 549                            |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Net   | <b>R0200</b> | 15 481  | 35 336                            |  |   |  |   |   |   |                                   |
| <b>Primes acquises</b>                          |              |   |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – assurance directe                        | <b>R0210</b> | 18 347  | 56 823                            |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée     | <b>R0220</b> |   |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | <b>R0230</b> |   |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Part des réassureurs                            | <b>R0240</b> | 2 866   | 21 549                            |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Net   | <b>R0300</b> | 15 481  | 35 274                            |  |   |  |   |   |   |                                   |
| <b>Charge des sinistres</b>                     |              |   |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – assurance directe                        | <b>R0310</b> | 8 895   | 6 489                             |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée     | <b>R0320</b> |   |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | <b>R0330</b> |   |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Part des réassureurs                            | <b>R0340</b> | 1 897   | 2 579                             |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Net   | <b>R0400</b> | 6 998   | 3 910                             |  |   |  |   |   |   |                                   |

|   |              |       |        |  |  |  |  |  |  |
|---|--------------|-------|--------|--|--|--|--|--|--|
| <b>Variation des autres provisions techniques</b> |              |       |        |  |  |  |  |  |  |
| Brut – assurance directe                          | <b>R0410</b> | 0     | 7 632  |  |  |  |  |  |  |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | <b>R0420</b> |       |        |  |  |  |  |  |  |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | <b>R0430</b> |       |        |  |  |  |  |  |  |
| Part des réassureurs                              | <b>R0440</b> | 0     | 5 452  |  |  |  |  |  |  |
| Net   | <b>R0500</b> | 0     | 2 179  |  |  |  |  |  |  |
| <b>Dépenses engagées</b>                          | <b>R0550</b> | 5 515 | 17 008 |  |  |  |  |  |  |
| <b>Autres dépenses</b>                            | <b>R1200</b> |       |        |  |  |  |  |  |  |
| <b>Total des dépenses</b>                         | <b>R1300</b> |       |        |  |  |  |  |  |  |

|   |              | Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) |              |                             | Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée |              |   | Total  |              |
|---|--------------|---|--------------|-----------------------------|--|--------------|---|--------|--------------|
|   |              | Assurance de protection juridique   | Assistance   | Pertes pécuniaires diverses | Santé  | Accidents    | Assurance maritime, aérienne et transport |        | Biens        |
|   |              | <b>C0100</b>  | <b>C0110</b> | <b>C0120</b>                | <b>C0130</b>   | <b>C0140</b> | <b>C0150</b>                              |        | <b>C0160</b> |
| <b>Primes émises</b>                            |              |   |              |                             |  |              |   |        |              |
| Brut – assurance directe                        | <b>R0110</b> |   |              |                             |  |              |   | 75 232 |              |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée     | <b>R0120</b> |   |              |                             |  |              |   |        |              |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | <b>R0130</b> |   |              |                             |  |              |   |        |              |
| Part des réassureurs                            | <b>R0140</b> |   |              |                             |  |              |   | 24 415 |              |
| Net   | <b>R0200</b> |   |              |                             |  |              |   | 50 817 |              |
| <b>Primes acquises</b>                          |              |   |              |                             |  |              |   |        |              |
| Brut – assurance directe                        | <b>R0210</b> |   |              |                             |  |              |   | 75 170 |              |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée     | <b>R0220</b> |   |              |                             |  |              |   |        |              |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | <b>R0230</b> |   |              |                             |  |              |   |        |              |

|   |       |  |  |  |  |  |  |  |        |
|---|-------|--|--|--|--|--|--|--|--------|
| Part des réassureurs                              | R0240 |  |  |  |  |  |  |  | 24 415 |
| Net   | R0300 |  |  |  |  |  |  |  | 50 755 |
| <b>Charge des sinistres</b>                       |       |  |  |  |  |  |  |  |        |
| Brut – assurance directe                          | R0310 |  |  |  |  |  |  |  | 15 383 |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | R0320 |  |  |  |  |  |  |  |        |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | R0330 |  |  |  |  |  |  |  |        |
| Part des réassureurs                              | R0340 |  |  |  |  |  |  |  | 4 476  |
| Net   | R0400 |  |  |  |  |  |  |  | 10 907 |
| <b>Variation des autres provisions techniques</b> |       |  |  |  |  |  |  |  | -      |
| Brut – assurance directe                          | R0410 |  |  |  |  |  |  |  | 7 632  |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | R0420 |  |  |  |  |  |  |  |        |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | R0430 |  |  |  |  |  |  |  |        |
| Part des réassureurs                              | R0440 |  |  |  |  |  |  |  | 5 452  |
| Net   | R0500 |  |  |  |  |  |  |  | 2 179  |
| <b>Dépenses engagées</b>                          | R0550 |  |  |  |  |  |  |  | 22 523 |
| <b>Autres dépenses</b>                            | R1200 |  |  |  |  |  |  |  |        |
| <b>Total des dépenses</b>                         | R1300 |  |  |  |  |  |  |  | 22 523 |

|   |              | Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie |   |  |                       |  |   | Engagements de réassurance vie |                 | Total   |
|---|--------------|---|---|--|-----------------------|--|---|--------------------------------|-----------------|---------|
|   |              | Assurance maladie                                   | Assurance avec participation aux bénéficiés | Assurance indexée et en unités de compte | Autres assurances vie | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé | Réassurance maladie            | Réassurance vie |         |
|   |              | C0210   | C0220                                       | C0230                                    | C0240                 | C0250  | C0260   | C0270                          | C0280           | C0300   |
| <b>Primes émises</b>                              |              |   |   |  |                       |  |   |                                |                 |         |
| Brut  | <b>R1410</b> | 31 519  | 413 336                                     | 2 883                                    | 5 691                 | 0  |   | 936                            | 1 634           | 455 998 |
| Part des réassureurs                              | <b>R1420</b> | 19 705  | 43 996                                      | 0  | 179                   | 0  |   | 0                              | 0               | 63 879  |
| Net   | <b>R1500</b> | 11 814  | 369 340                                     | 2 883                                    | 5 512                 | 0  |   | 936                            | 1 634           | 392 119 |
| <b>Primes acquises</b>                            |              |   |   |  |                       |  |   |                                |                 |         |
| Brut  | <b>R1510</b> | 31 491  | 412 703                                     | 2 883                                    | 5 549                 | 0  |   | 936                            | 1 634           | 455 196 |
| Part des réassureurs                              | <b>R1520</b> | 19 705  | 43 996                                      | 0  | 179                   | 0  |   | 0                              | 0               | 63 879  |
| Net   | <b>R1600</b> | 11 786  | 368 707                                     | 2 883                                    | 5 371                 | 0  |   | 936                            | 1 634           | 391 317 |
| <b>Charge des sinistres</b>                       |              |   |   |  |                       |  |   |                                |                 |         |
| Brut  | <b>R1610</b> | 11 218  | 356 130                                     | 191                                      | 1 353                 | 4 759  |   | 25                             | 348             | 374 025 |
| Part des réassureurs                              | <b>R1620</b> | 7 680   | 10 442                                      | 0  | 44                    | 0  |   | 0                              | 0               | 18 166  |
| Net   | <b>R1700</b> | 3 538   | 345 688                                     | 191                                      | 1 309                 | 4 759  |   | 25                             | 348             | 355 859 |
| <b>Variation des autres provisions techniques</b> |              |   |   |  |                       |  |   |                                |                 |         |
| Brut  | <b>R1710</b> | -2 627  | -60 922                                     | 2 958                                    | -17                   | 2 548  |   | 0                              | 0               | -58 059 |
| Part des réassureurs                              | <b>R1720</b> | -1 757  | -517  | 0  | -279                  | 37   |   | 0                              | 0               | -2 516  |
| Net   | <b>R1800</b> | -869  | -60 405                                     | 2 958                                    | 261                   | 2 512  |   | 0                              | 0               | -55 543 |
| <b>Dépenses engagées</b>                          | <b>R1900</b> | 10 556  | 120 172                                     | 54                                       | 2 227                 | 0  |   | 293                            | 1 011           | 134 313 |
| <b>Autres dépenses</b>                            | <b>R2500</b> |   |   |  |                       |  |   |                                |                 |         |
| <b>Total des dépenses</b>                         | <b>R2600</b> |   |   |  |                       |  |   |                                |                 | 134 313 |

Tableau S.22.01.22 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

|   | Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires | Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques | Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt | Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro | Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro |
|---|--|---|--|--|--|
| Provisions techniques   | 3 809 454  | -   | -  | 40 824   | -  |
| Fonds propres de base   | 1 191 547  | -   | -  | 30 045   | -  |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis | 1 191 547  | -   | -  | 30 045   | -  |
| Capital de solvabilité requis   | 403 276  | -   | -  | 7 620  | -  |

Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard

|  | Capital de solvabilité requis brut | PPE   | Simplifications |
|--|------------------------------------|-------|-----------------|
| Risque de marché                             | 839 264                            |       |                 |
| Risque de défaut de la contrepartie          | 17 908                             |       |                 |
| Risque de souscription en vie                | 179 754                            | aucun |                 |
| Risque de souscription en santé              | 22 817                             | aucun |                 |
| Risque de souscription en non-vie            | -                                  | aucun |                 |
| Diversification                              | - 146 560                          |       |                 |
| Risque lié aux immobilisations incorporelles | -                                  |       |                 |
| <b>Capital de solvabilité requis de base</b> | <b>913 182</b>                     |       |                 |

**Calcul du capital de solvabilité requis**

|  |                |
|--|----------------|
| Risque opérationnel  | 20 505         |
| Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques                                       | - 386 877      |
| Capacité d'absorption de pertes des impôts différés  | - 144 260      |
| Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE | -              |
| <b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>       | <b>402 551</b> |
| Exigences de capital supplémentaire déjà définies  | -              |
| <b>Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation</b>      | <b>403 276</b> |

**Autres informations sur le SCR**

|   |         |
|---|---------|
| Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée                            | -       |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante                              | -       |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés                           | -       |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur | -       |
| Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304                    | -       |
| Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée                              | 105 903 |

**Informations sur les autres entités**

|   |                |
|---|----------------|
| Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)  | -              |
| Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM | 726            |
| Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle   | -              |
| Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières  | -              |
| Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle   | -              |
| Capital requis pour entreprises résiduelles   | -              |
| <b>SCR global</b>   | <b>-</b>       |
| SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation   | -              |
| <b>Capital de solvabilité requis</b>  | <b>403 276</b> |

Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du groupe

| Pays  | Code d'identification de l'entreprise | Type de code d'identification de l'entreprise | Nom juridique de l'entreprise     | Type d'entreprise  | Forme juridique                | Catégorie (mutuelle/non mutuelle) | Autorité de contrôle                             |
|-------|---------------------------------------|---|-----------------------------------|--|--------------------------------|-----------------------------------|--|
| C0010 | C0020                                 | C0030   | C0040                             | C0050  | C0060                          | C0070                             | C0080  |
| FR    | 9695009XYDG50AG5NB05                  | 1 - LEI                                       | PREVOIR-VIE                       | 1 – Entreprise d'assurance vie   | Société anonyme                |                                   | Autorité de contrôle Prudential et de Résolution |
| FR    | 969500HTEQ8AOPOXRU05                  | 1 - LEI                                       | PREVOIR-RISQUES DIVERS            | 2 – Entreprise d'assurance non-vie   | Société anonyme                |                                   | Autorité de contrôle Prudential et de Résolution |
| FR    | 969500TMIM5S9ETLBX52                  | 1 - LEI                                       | SOCIETE CENTRALE PREVOIR          | 5 – Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/C                     | Société anonyme                |                                   | Autorité de contrôle Prudential et de Résolution |
| VN    | 969500TMIM5S9ETLBX52FR00001           | 2 - SPECIFIQUE                                | MAP LIFE                          | 1 – Entreprise d'assurance vie   | Société anonyme                |                                   | Ministère des Finances                           |
| KH    | 969500TMIM5S9ETLBX52FR00002           | 2 - SPECIFIQUE                                | PREVOIR KAMPUCHEA MICRO INSURANCE | 1 – Entreprise d'assurance vie   | Société anonyme                |                                   | Ministère de l'Economie et des Finances          |
| FR    | 969500TMIM5S9ETLBX52FR00003           | 2 - SPECIFIQUE                                | SOCIETE DE GESTION PREVOIR        | 14 – Société de gestion d'OPCVM au sens de l'article 1er, point 54, du règlement (UE) 2015/35                                    | Société anonyme                |                                   | Autorité des Marchés Financiers                  |
| FR    | 969500TMIM5S9ETLBX52FR00004           | 2 - SPECIFIQUE                                | SARGEP                            | 11 – Entreprise non réglementée exerçant des activités financières au sens de l'article 1er, point 52, du règlement (UE) 2015/35 | Société anonyme                |                                   |  |
| FR    | 969500TMIM5S9ETLBX52FR00005           | 2 - SPECIFIQUE                                | SCI VILLA LAFERRIERE              | 99 – Autre   | Société civile immobilière     |                                   |  |
| FR    | 969500TMIM5S9ETLBX52FR00006           | 2 - SPECIFIQUE                                | SCI PREVIMMO                      | 99 – Autre   | Société civile immobilière     |                                   |  |
| FR    | 969500TMIM5S9ETLBX52FR00008           | 2 - SPECIFIQUE                                | SAS DAUMALIS                      | 99 – Autre   | Société par actions simplifiée |                                   |  |
| FR    | 969500TMIM5S9ETLBX52FR00009           | 2 - SPECIFIQUE                                | GFA PREVOIR - GROUPE PREVOIR      | 99 – Autre   | Groupement foncier agricole    |                                   |  |

| Critères d'influence |   |                      |                 |                   |  | Inclusion dans le contrôle de groupe |   | Calcul de solvabilité du groupe  |
|----------------------|---|----------------------|-----------------|-------------------|--|--------------------------------------|---|--|
| % de part de capital | % utilisé pour l'établissement des comptes consolidés | % des droits de vote | Autres critères | Degré d'influence | Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe | Oui/Non                              | Date de la décision si l'article 214 s'applique | Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise |
| C0180                | C0190   | C0200                | C0210           | C0220             | C0230  | C0240                                | C0250   | C0260  |
| 99,98%               | 99,98%  | 99,98%               |                 | 1 - Dominant      | 100,00%  | Oui                                  |   | 1 – Première méthode: consolidation intégrale  |
| 86,28%               | 86,28%  | 86,28%               |                 | 1 - Dominant      | 86,28%   | Oui                                  |   | 1 – Première méthode: consolidation intégrale  |
|                      |   |                      |                 |                   |  | Oui                                  |   | 1 – Première méthode: consolidation intégrale  |
| 45,77%               | 45,77%  | 45,77%               |                 | 2 - Significative | 45,77%   | Oui                                  |   | 3 – Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée                             |
| 100%                 | 100%  | 100%                 |                 | 1 - Dominant      | 100,00%  | Oui                                  |   | 3 – Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée                             |
| 96,78%               | 96,78%  | 96,78%               |                 | 1 - Dominant      | 100,00%  | Oui                                  |   | 1 – Première méthode: consolidation intégrale  |
| 99,40%               | 99,40%  | 99,40%               |                 | 1 - Dominant      | 100,00%  | Oui                                  |   | 1 – Première méthode: consolidation intégrale  |
| 100%                 | 100%  | 100%                 |                 | 1 - Dominant      | 100,00%  | Oui                                  |   | 1 – Première méthode: consolidation intégrale  |
| 100%                 | 100%  | 100%                 |                 | 1 - Dominant      | 100,00%  | Oui                                  |   | 1 – Première méthode: consolidation intégrale  |
| 100%                 | 100%  | 100%                 |                 | 1 - Dominant      | 100,00%  | Oui                                  |   | 1 – Première méthode: consolidation intégrale  |
| 100%                 | 100%  | 100%                 |                 | 1 - Dominant      | 100,00%  | Oui                                  |   | 1 – Première méthode: consolidation intégrale  |